

ATELIER PARISIEN D'URBANISME - 17, BD MORLAND - 75004 PARIS - TÉL : 01 42 71 28 14 - FAX : 01 42 76 24 05 - <http://www.apur.org>



LES CLASSES MOYENNES ET LE LOGEMENT À PARIS

Novembre 2006

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| DE LA DIFFICULTÉ À DÉFINIR LES CLASSES MOYENNES | 5 |
| Classes sociales, de quoi parle-t-on ? | 7 |
| Qu'est ce qu'une classe sociale ? | 7 |
| Peut-on caractériser les classes moyennes de classe sociale ? | 8 |
| Ni riche, ni pauvre, les classes moyennes ou l'indéfinissable « entre – deux » | 11 |
| La sociologie britannique des classes moyennes | 11 |
| À chaque période, ses classes moyennes | 12 |
| • Les Trente Glorieuses: L'expansion du salariat et la tertiarisation, les classes moyennes « s'inventent » | 13 |
| • Début des années quatre-vingt: vers une moyennisation de la société? | 15 |
| • Du tournant des années quatre-vingt à aujourd'hui: le « déclin des classes moyennes » ? | 16 |
| Esquisse d'une approche méthodologique des classes moyennes | 19 |
| La multidimensionnalité des classes moyennes | 19 |
| Les quatre classes moyennes de Louis Chauvel | 20 |
| LES MÉNAGES PARISIENS À REVENUS MOYENS | 23 |
| Définition statistique | 23 |
| L'apport de l'Enquête Logement | 23 |
| Définition statistique des ménages à revenus moyens | 23 |
| • Les revenus dans l'unité urbaine de Paris et à Paris: analyse comparée | 23 |
| • De nombreux hauts revenus à Paris | 23 |
| • Délimitation des seuils de revenus pour décrire les ménages à revenus moyens | 25 |
| La mesure des ménages parisiens à revenus moyens | 26 |
| • 50 % de ménages à revenus moyens dans la capitale | 26 |
| • Des ménages à revenus moyens moins représentés à Paris que dans l'unité urbaine | 26 |
| La composition familiale des ménages à revenus moyens : une situation intermédiaire | 27 |
| Caractéristiques et conditions de logement | 29 |
| La définition des ménages à revenus moyens dans FILOCOM Méthodologie | 29 |
| Importance des ménages parisiens à revenus moyens | 31 |
| Caractéristiques des logements des ménages à revenus moyens | 32 |
| • Localisation – une appropriation des arrondissements du sud-est | 32 |
| • ... se prolongeant en petite couronne | 34 |
| • Des logements de 51,5 m ² en moyenne à Paris | 36 |
| • Des gains de surface en quittant Paris | 37 |
| • Pas d'influence de l'époque de construction | 38 |
| Caractéristiques des ménages à revenus moyens | 39 |
| • Âge de la personne de référence | 39 |
| • Taille et composition des ménages à revenus moyens | 40 |
| • Typologie de quartiers selon la taille des ménages | 43 |
| • Surface disponible par personne | 45 |
| • Statuts d'occupation | 45 |
| • Revenu médian | 47 |

| | |
|---|---------------|
| Mobilité résidentielle entre 1990 et 1999 | 51 |
| Une définition statistique des ménages | |
| à revenus moyens par les catégories socio-professionnelles (CSP) | 51 |
| • Sélection des CSP les plus représentatives des ménages à revenus moyens | 51 |
| • Sélection des CSP les plus représentatives des « ménages à revenus modestes » et des « ménages aisés » | 53 |
| La mobilité d'après le recensement | 53 |
| Les échanges migratoires entre Paris, la banlieue et la province | 54 |
| • Provenance et destination des migrations | 54 |
| • Diversité des flux migratoires selon l'âge | 55 |
| • Diversité des flux migratoires selon la composition familiale | 56 |
| La mobilité des ménages à revenus moyens | 57 |
| • Des échanges migratoires plus importants chez les ménages à revenus moyens | 57 |
| • ...mais des ménages à revenus moyens qui se maintiennent dans la capitale | 57 |
| • Paris: une étape dans le processus migratoire des ménages à revenus moyens? | 58 |
| • Quel que soit l'âge, la situation intermédiaire des ménages à revenus moyens | 58 |
| Mise en évidence des départs des familles à revenus moyens | 59 |
| • Les familles à revenus moyens sont celles qui partent le plus | 59 |
| • Une partie des familles quitte Paris dès le premier enfant | 59 |
| • L'effet du 2 ^e enfant dans le départ des ménages à revenus moyens | 59 |
| CONCLUSION | 61 |
| ANNEXES | 63 |

INTRODUCTION

L'étude s'engage par une réflexion sociologique sur les « classes moyennes » et leur place dans la société. La notion même de « classe sociale » est mise en question ainsi que sa pertinence appliquée aux classes moyennes. La définition des classes moyennes est analysée dans sa dimension historique et sa multidimensionnalité. En reprenant les travaux du sociologue Louis Chauvel, on s'intéresse à la frustration collective que vivrait cette classe centrale de la société, confrontée au ralentissement de la croissance, au chômage de masse, à la démonétisation des titres universitaires et à la fin d'un certain projet de société.

La seconde partie quitte le terrain de la sociologie pour celui de la statistique et tente d'approcher une certaine réalité des classes moyennes parisiennes. Les « ménages à revenus moyens » sont placés au centre de l'exercice et comparés aux « ménages à revenus modestes » ainsi qu'aux « ménages à revenus élevés ». Le poids de ces trois populations est estimé au niveau de Paris et de l'Ile-de-France. Leurs compositions familiales sont analysées ainsi que leurs conditions d'habitat et leurs mobilités résidentielles. L'exercice s'appuie sur les Enquêtes-logement de l'INSEE, les recensements de population et le « fichier des logements par commune » (FILOCOM).

Ces travaux sont une première approche de la situation des classes moyennes à Paris, qui méritera encore bien des approfondissements.

DE LA DIFFICULTÉ À DÉFINIR LES CLASSES MOYENNES

« Au syntagme « classes moyennes » ne correspond aucune définition univoque, et c'est là sa caractéristique principale ».

Louis Chauvel, Les classes moyennes à la dérive, La République des idées, Le Seuil, 2006

Un sentiment d'appartenance très fort aux classes moyennes pour la majorité des Français.

Trois français sur quatre ont le sentiment d'appartenir aux « classes moyennes », et ce, « quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent réellement », selon un sondage réalisé par l'institut TNS Sofres en janvier 2006 ¹.

Selon ce sondage, deux tiers des catégories modestes se considèrent comme des « classes moyennes » (majoritairement « classes moyennes inférieures »), et seuls un quart des « classes modestes objectives » se perçoivent comme des classes modestes. La grande majorité des classes aisées se voient également comme des classes moyennes (la moitié en « classes moyennes supérieures »). Mais que signifie l'expression « classes moyennes (ou modestes) objectives » ? Le critère de l'institut TNS Sofres pour définir les « classes moyennes objectives » est le revenu. Selon cet institut de sondage, les classes moyennes sont comprises entre 500 à 1 500 euros de revenu mensuel net réel par tête, en faisant une distinction entre « classes moyennes inférieures » (500 à 1 000 euros) et « classes moyennes supérieures » (1 001 à 1 500 euros).

Si ce critère de définition des classes moyennes est discutable – c'est ici l'objet de notre développement – ces données ont le mérite de montrer que le sentiment d'appartenance au vocable « classe moyenne » fédère une large part de la population, et ce, en haut comme en bas de l'échelle sociale.

Une enquête du CEVIPOF datant de 1997 montre également que le sentiment d'appartenir à la classe moyenne est alors majoritaire chez les enseignants (80 %), les professions intermédiaires (78,5 %), les cadres supérieurs (75 %), les employés (71 %), les ouvriers (57,3 %), les agriculteurs (58 %) ². Le sentiment d'appartenance aux classes moyennes draine donc une grande diversité de situations professionnelles et sociales.

S'il est relativement aisé d'affirmer que ce sentiment d'appartenance dépasse nettement la réalité objective, il l'est beaucoup moins de définir clairement cette « réalité objective » censée délimiter les contours des « classes moyennes ». De qui parle-t-on lorsque l'on emploie ce terme ?

Alors que les médias, les instituts de sondages et les hommes politiques (et donc le langage commun) emploient abondamment cette terminologie, lorsque l'on cherche à donner une définition plus précise de cette catégorie de personnes, l'exercice semble paradoxalement relever de l'impossible. Les classes moyennes apparaissent, en effet, comme une masse insaisissable et hétérogène, une construction tendant à dégager une catégorie idéale de la population qui se glisserait entre les couches modestes et les catégories supérieures ou dirigeantes. Mais cette appellation sociologique correspond-elle à une réalité ? Et si oui, à quelle réalité ? Comment savoir à quel pourcentage de la population elle correspond réellement ?

Appellation non contrôlée, vaste concept « fourre-tout », mélange hétéroclite d'individus ; les classes moyennes sont courtisées par les partis politiques, ciblées par les politiques publiques... Et la popularité du terme réside en ce que chacun peut en donner la définition qu'il souhaite. En l'absence d'une définition « labellisée » de cette catégorie socio-économique, le terme de classe moyenne exige une clarification.

L'apport de la production sociologique concernant l'objet « classes moyennes » permet d'une part d'appréhender les difficultés de l'exercice de définition des classes moyennes, et d'autre part, de mieux cerner les contours de cette catégorie d'individus.

1 – Enquête « Classes moyennes », sondage réalisé par l'institut TNS Sofres pour Le Figaro et La Banque postale. Enquête téléphonique réalisée du 1^{er} au 3 décembre 2005 sur un échantillon représentatif de 1 007 personnes, selon la méthode des quotas.

2 – Enquête du CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Science Po) suite aux législatives de 1997 : les enquêtés étaient interrogés sur leur sentiment d'appartenance à une classe : privilégiés, gens aisés, classe moyenne supérieure, classe moyenne inférieure, classe populaire, classe défavorisée.

Classe sociale, de quoi parle-t-on ?

Avant de s'intéresser à la définition des « classes moyennes », on peut d'emblée se poser la question de la pertinence actuelle de la notion de « classe sociale ». L'appellation classe sociale est-elle obsolète ? Qu'est-ce qu'une classe sociale ?

Qu'est-ce qu'une classe sociale ?

Une définition simple du terme de classe sociale est de le définir comme un « *Ensemble non institutionnalisé des individus manifestant des caractéristiques économiques et culturelles communes, des comportements comparables, par opposition aux castes, états et ordres, définis par la transmission héréditaire* »³.

Une classe sociale serait donc un groupe de personnes se ressemblant par leurs niveaux de vie et leurs modes de vie. Et ce qui la différencierait des stratifications antérieures serait le fait que l'on peut y entrer ou en sortir par soi-même et non pas par transmission familiale.

Cependant, le terme de classe divise. Il est marqué par une certaine lecture de la société dont on peut se demander si elle est toujours pertinente aujourd'hui. Les évolutions que la société française a connues ces dernières années (processus d'individualisation et de diversification des conditions de vie) viennent-ils transcender le modèle des classes sociales et le remettre en question ? Ou au contraire, une lecture en termes de classes reste-elle utile pour comprendre la condition sociale contemporaine ?

Les trois grandes lectures classiques des classes sociales en sociologie

Lorsque l'on évoque une lecture de la société en termes de classes sociales, deux grandes traditions sociologiques sont implicitement opposées : l'une issue de la pensée de Karl Marx, l'autre de celle de Max Weber. Une troisième approche en termes de classe tente de compléter les deux premières dans une lecture plus moderne de la société. Alain Touraine incarne ce courant de pensée. Ces trois courants de pensée sociologiques accordent très peu de place aux classes moyennes dans leur lecture de la société. Les rapports entre classe dominante et classe dominée restent au centre des trois analyses.

La conception réaliste

Le concept même de classes renvoie à la dialectique marxiste, c'est-à-dire à une lecture de la société où deux groupes antagonistes rentrent en lutte, avec au centre du conflit, la possession des moyens de production. Pour Marx, la division de la société en classes et la lutte des classes sont donc des phénomènes fondamentaux du mode de production capitaliste et déterminent son devenir. La classe sociale est donc définie par des critères socio-économiques. Elle est formée par un ensemble d'individus qui occupent la même position dans le processus de production. C'est le rapport à la propriété qui distingue les différentes classes. Pour Marx, la division de la société en classes est un phénomène provisoire destiné à être surmonté par la révolution prolétarienne qui marquerait l'avènement de la société sans classes.

Les classes moyennes d'après la théorie de Karl Marx

Dans *Le Capital*, Karl Marx fait du rapport à la propriété le rapport social déterminant qui oppose dans le mode de production capitaliste les propriétaires des moyens de production et les prolétaires détenteurs de leurs seules forces de travail.

Entre ces deux classes essentielles, se trouve la classe moyenne. Classe moyenne qui serait appelée à régresser en nombre et en importance politique, à mesure du développement de l'industrie et de l'intensification de la lutte des classes.

3 – AKOUN A., ANSART P. (Dir.), Dictionnaire de sociologie, Le Robert, Seuil, Paris, 1999, p. 78.

La conception nominaliste

Pour Max Weber, cette lecture dichotomique ne permet pas d'interpréter la réalité des sociétés industrielles. Weber introduit alors la notion de stratification de la société. Il critique la tendance marxiste à faire de la classe une unité de fait, comparable à une communauté. Il réfère ce concept de classe à la situation des individus sur le marché des biens et du travail. Le terme de classe désigne l'ensemble des individus ayant des chances comparables d'accès aux différents biens, à partir d'une situation de classe commune. Cependant, ce n'est pas suffisant pour expliquer l'émergence d'une « conscience de classe » et d'une action de classe. Weber introduit donc la notion de statut pour corriger la notion de classe. Les individus peuvent être placés dans une même situation de classe et simultanément participer à des statuts différents. Le statut est défini ici comme le rôle et la fonction sociale d'un individu. Weber insiste sur les représentations positives ou négatives en termes de prestige et d'honneur qui s'attache à un statut. Pour la classe ouvrière, le rapport entre situation de classe et statut est étroit. L'action organisée de cette classe rencontre alors des conditions favorables.

Nous verrons qu'au sein des classes moyennes, cette distinction entre situation de classe et statut est primordiale. Le terme de classes moyennes regroupe des individus pouvant partager une situation économique très proche mais occupant des statuts très différents en terme de reconnaissance et d'image (par exemple, le salaire d'un enseignant du supérieur en début de carrière et d'un ouvrier qualifié en fin de carrière peut être avoisinant, pour autant leurs différents statuts ne renvoient pas à une position sociale similaire).

La conception dynamique

Une troisième conception des classes sociales en sociologie vient nourrir le débat. Alain Touraine est un des auteurs majeurs de cette sociologie dynamique des classes sociales. Dans son ouvrage *Production de la société* (1973), il écarte l'analyse sociologique en termes de classes objectives au profit d'une analyse en termes de rapports de classes. Dans cette perspective, les classes se définissent moins par leurs caractéristiques factuelles que par les rapports dynamiques qui peuvent être d'alliance, de concurrence ou de conflit avec les autres forces sociales.

Pour Alain Touraine, le conflit fondamental oppose la classe dirigeante, qui sert l'historicité (l'orientation que la société exerce sur elle-même, sur ses pratiques et sur l'orientation de cette action) mais l'utilise aussi à son profit, et une classe populaire qui résiste à cette domination.

Ce bref résumé simplifié des théories sociologiques classiques des classes sociales illustre le fait que le terme même de classe sociale fait débat, et que son contenu diffère selon l'époque et les auteurs en jeu.

Il montre également le peu de place accordée aux classes moyennes dans les conceptions classiques de la sociologie des classes. En termes d'étude des groupes composant la société, l'intérêt s'est au départ polarisé sur ses strates inférieures ou supérieures. Est-ce parce que les classes moyennes sont un phénomène relativement nouveau ? Mais au regard de ces différentes lectures de la société, on peut aussi se demander si les classes moyennes constituent vraiment une classe ?

Peut-on caractériser les classes moyennes de classe sociale ?

Pour Louis Chauvel, une classe sociale se définit par la présence conjointe de deux facteurs :

- Un premier facteur objectif : une position économique spécifique qui peut définir des conflits d'intérêts avec les autres classes en présence.
- Un deuxième facteur plus subjectif : une prise de conscience d'une communauté de condition et de destin.

Louis Chauvel souligne qu'il est, en fait, rare que ces deux facteurs soient en conjonction ; il ne suffit pas de se ressembler pour se rassembler. Au contraire, il arrive même parfois que des groupes hétérogènes, regroupant des individus ayant des conditions différentes, aient une conscience de classe très forte. C'est par exemple le cas de l'agriculture où petits producteurs et grands propriétaires fonciers peuvent se rejoindre pour défendre des intérêts communs.

C'est aussi le cas des classes moyennes, comme nous l'avons vu en introduction. « *Le monde des classes moyennes offre depuis la fin de la seconde guerre mondiale un exemple de structure sociale*

objectivement friable, mais capable de susciter une prise de conscience et un sentiment d'adhésion puissant, même au sein de populations qui ne devraient en aucune façon s'y assimiler raisonnablement. La capacité de l'appellation « classe moyenne » à fédérer sous son nom des groupes sociaux qui ne s'en approchent en rien relève des plus belles errances sociologiques »⁴.

Pourquoi une telle force de séduction ? Louis Chauvel montre qu'en plus d'une certaine communauté de destin fédérant un nombre grandissant d'individus (« embourgeoisement » de la classe ouvrière et des employés, ascenseur social en marche, accès massif à la scolarisation, etc.) ; une forte dimension culturelle explique cette adhésion massive au vocable « classes moyennes ». En effet, les classes moyennes ont été porteuses d'une nouvelle morale d'émancipation, et surtout d'une certaine démocratisation des valeurs et des comportements typiques de la bourgeoisie. Les valeurs portées par les classes moyennes donnent de l'importance à l'individu. Cette « modernité » séduit à la fois la bourgeoisie, remettant en cause son propre traditionalisme, et la classe ouvrière où « l'embrigadement révolutionnaire » a souvent relégué les désirs individuels d'émancipation.

« C'est ainsi que, paradoxalement, l'expression de « classe moyenne » a émergé comme étiquette collective désignant un groupe d'individus exigeant avant tout une reconnaissance personnelle d'individus. La force idéologique d'une telle « classe » provient de ce qu'elle est parvenue à fédérer sous sa bannière un amas sans cohérence de conditions ni d'intérêts, à la fois non solidaire et apolitique (au sens où elle ne cherchera pas à construire sa représentation politique) »⁵. Autrement dit, la seule classe accessible à ceux qui réfutaient l'idée même de classe »⁶.

Les classes moyennes forment donc une structure singulière et particulière par rapport aux autres classes, mais peuvent être perçues comme une classe au sens ou un groupe d'individus ayant des conditions socio-économiques voisines ont le sentiment d'appartenir au même groupe. « *La classe moyenne forme un ensemble hétéroclite dont l'unité s'est fondée, un temps, sur l'espoir d'un changement social et culturel radical, virtuellement partagé par l'ensemble de la population »*⁷.

4 – CHAUVEL L., Les classes moyennes à la dérive, La république des idées, 2006, p. 31.

5 – Louis Chauvel souligne ensuite que l'apolitisme des classes moyennes est paradoxal, la participation active de ses membres à la vie politique étant parallèlement intense.

6 – CHAUVEL L., Les classes moyennes à la dérive, La république des idées, 2006, p. 34.

7 – CHAUVEL L., Les classes moyennes à la dérive, La république des idées, 2006, p.34

Ni riche, ni pauvre, les classes moyennes ou l'indéfinissable « entre-deux »

Les classes moyennes sont avant tout ce que les autres ne sont pas. Cette définition négative (on sait ce que les classes moyennes ne sont pas, mais on ne sait pas ce qu'elles sont) exprime la difficulté à délimiter un groupe clairement identifiable. Un amas d'individus dont le point commun est d'être en « sandwich » entre une classe supérieure et d'une classe populaire : cela constitue une base commune relativement mince, à partir de laquelle plusieurs conceptions peuvent se déployer.

La définition des classes moyennes varie, en effet, selon le lieu (classes moyennes britanniques/classes moyennes françaises), le temps (classes moyennes des années soixante-dix/classes moyennes d'aujourd'hui). Une troisième caractéristique de la définition des classes moyennes, transversale aux deux premières, est de varier en fonction de ceux qui l'utilisent (lorsque les hommes politiques et les chercheurs parlent des classes moyennes, il n'est pas certain que ce soit les mêmes individus qui soient évoqués).

La sociologie britannique des classes moyennes

Les définitions des classes moyennes ne sont pas les mêmes dans tous les pays occidentalisés. Ce simple constat illustre le fait que la définition même de la notion de classe moyenne ne va pas de soi. Comme souvent, l'approche comparatiste permet de définir l'objet en fonction des autres définitions existantes (exemple, les classes moyennes françaises ne sont pas les classes moyennes britanniques).

La middle class

En Angleterre, la classe moyenne (middle class) – et non pas les classes moyennes – s'est constituée vis-à-vis de la grande propriété foncière et de la classe capitaliste, comme une classe de gens aisés, rentiers ou non, situés à un échelon social juste en dessous de celui de la haute bourgeoisie. La middle class est dite moyenne parce que l'aristocratie (the upper class) a subsisté dans la société. En Angleterre, ce qui correspond donc au niveau de nos classes moyennes ne se distingue pas des classes populaires. La définition des classes moyennes est donc différente selon la structure de la société observée.

À l'inverse de la situation française, il y a eu un assez large accord sur les couches sociales pouvant être recensées dans cette catégorie. Une terminologie spécifique a émergé pour les désigner : le service class, qui correspond à l'équivalent des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires de la nomenclature française (mais les employés en sont exclus).

Catherine Bidou⁸ retient trois tendances significatives de l'approche britannique des classes moyennes :

• L'approche statique stratificationniste

Goldthorpe est un des premiers auteurs à utiliser le terme de service class qu'il définit comme une classe de professionnels de l'administration et d'employés du management. Il est amené à retenir cette terminologie dans le cadre de travaux sur la stratification sociale et la mobilité.

Pour lui, ce n'est pas la nature du travail qui caractérise les membres de la service class, puisqu'elle peut varier d'un individu à un autre ; mais la nature de la rémunération du travail, dans le présent comme dans l'avenir. Les membres de cette service class ont pour caractéristiques de recevoir un salaire, diverses gratifications, et surtout l'assurance d'une certaine sécurité face à l'avenir (hausses de salaires selon une grille préétablie, sécurité de l'emploi, opportunités de carrière bien définies, conditions de retraite avantageuses, etc.). Catherine Bidou note que ce type de définition implique que l'unité de base soit non pas l'individu dans sa position de travail, mais le ménage, la famille.

Pour Goldthorpe⁹, la service class est structurellement marquée par une mobilité sociale ascendante. De 5 % de la population active au début du XX^e siècle, les membres de cette classe sont passés à 25 % dans les années quatre-vingt et à 30 % dans les années quatre-vingt-dix. Pour des raisons mécaniques, cette classe a dû recruter au sein des autres classes.

Cet auteur insiste également sur la capacité remarquable de la service class à maintenir ses avan-

8 – BIDOU-ZACHARIASEN C., « Les classes moyennes : définitions, travaux et controverses », *Education et Sociétés*, n° 14, 2004.

9 – GOLDTHORPE J., « On the service class : its formation and future », in GIDDENS A., *Social class and the division of Labour*, Cambridge University Press, 1982.
GOLDTHORPE J., *The service class revisited*, Butler and Savage, 1995

tages par rapport aux autres classes de la société. Elle est même considérée comme conservatrice, ayant des privilèges à défendre, elle a peu de raisons de s'allier politiquement à la classe ouvrière.

• L'approche historique : de l'invention à l'extension d'une classe

Un deuxième courant de la sociologie britannique des classes moyennes porte l'analyse sur l'histoire de l'émergence de cette service class et son rôle au sein des économies occidentales. Pour ces auteurs ¹⁰, cette service class émerge parallèlement au capitalisme organisé et se développe comme une troisième force, en dehors de la relation entre capital et travail (contrairement aux autres classes). Contrairement à Goldthorpe, les membres de cette classe ne sont pas conservateurs mais porteurs de nouveaux mouvements sociaux. La service class détient un capital culturel spécifique, qui est même à la base de la création de nouveaux métiers qui ont participé à leur extension en tant que classe.

• L'approche en termes de structure de capitaux

Cette dernière approche porte son attention sur l'ensemble de la *middle class* (la nouvelle classe moyenne et la petite bourgeoisie) dans une perspective comparative entre les différents groupes qui la composent. Les auteurs du livre *Property, bureaucracy and culture, middle-class formation in contemporary Britain* ¹¹, centre leur analyse sur la structure des capitaux (au sens Bourdieusien du terme) possédés par chaque groupe de la middle class. Ils reprennent justement les capitaux de Bourdieu (économique et culturel) mais en rajoutent un troisième : le capital d'organisation, capital que l'individu acquiert au cours de sa carrière au sein d'une même organisation (informations, relations, etc.). Ce capital a pour particularité de n'être valable qu'au sein de l'organisation où il a été acquis.

Ces auteurs posent alors la question : Est-on amené à observer un processus d'unification d'une assez large service class ou, au contraire, à voir émerger trois middle class distinctes correspondant aux trois types de capitaux référencés ? Ils montrent, par exemple, que le développement de l'externalisation des services dans les pratiques des entreprises ou des administrations, est le signe du déclin du capital organisationnel au profit des deux autres capitaux. De même, le fait que, de plus en plus, le diplôme prévaut sur l'ancienneté pour accéder aux postes de cadres est également le signe d'un certain déclin du capital d'organisation. De surcroît, le capital organisationnel est moins facilement transmissible aux générations suivantes que les autres types de capitaux.

Ce bref panorama des principales théories des classes moyennes au sein de la sociologie britannique permet de saisir diverses questions que pose l'objet classes moyennes à la sociologie : Qu'est ce qui caractérise les membres des classes moyennes ? Comment a émergé le phénomène des classes moyennes ? Les classes moyennes sont-elles vouées à croître indéfiniment ? Quel est le positionnement des classes moyennes sur l'échiquier politique ? Comment distinguer les différents groupes appartenant aux classes moyennes ? Quelles sont leurs relations au travail et au capital, au sens économique du terme ? Quel est leur positionnement par rapport aux autres classes de la société ?... Et y apporte un certain nombre de réponses.

S'intéresser maintenant à l'évolution des classes moyennes au cours du temps, va nous permettre de voir que si la définition des classes moyennes est différente selon les contextes nationaux, elle l'est aussi au cours de l'histoire.

À chaque période, ses classes moyennes

À chaque étape historique correspond une conception dominante de la classe moyenne. Au XIX^e siècle, les travaux d'Alexis de Tocqueville montrent que le vocable de « classe moyenne » désigne la bourgeoisie, l'aristocratie étant encore présente dans les strates de la société (comme dans la conception britannique). Au cours de ce siècle, l'utilisation du terme renvoie soit à la « petite bourgeoisie indépendante » soit à la « bourgeoisie à talent » (professions libérales et intellectuelles).

Ce n'est qu'au cours du XX^e siècle, qu'émerge la notion de « classes moyennes salariées » sous l'influence d'auteurs allemands. Ces auteurs insistent sur la nouveauté du phénomène. Lederer et Marschack ¹² introduisent l'expression de « Neuer Mittelstand » (littéralement « nouvelle condition moyenne ») traduite approximativement par « nouvelles classes moyennes ». Le terme de « nouvelles classes moyennes salariées » souligne que l'espace moyen de la hiérarchie sociale est

10 – ABERCROMBIE N., URRY J., *Capital, labour, and the middle classes*, London, George Allen and Unwin, 1983.

LASH S., URRY J., *The End organised capitalism*, The University of Wisconsin Press, 1987.

11 – SAVAGE, BARLOW, DICKENS, FIELDING, *Property, bureaucracy and culture, middle-class formation in contemporary Britain*, London, Routledge, 1992.

12 – LEDERER et MARSCHACK, «Der Neue Mittelstand» *Grundriss der Nationalökonomik*, 1926. (traduit par «The new Middle class» en 1937).

La définition des classes moyennes a toujours fait débat : la classe moyenne à Paris dans l'entre-deux-guerres

Durant l'entre-deux-guerres, la notion de classe est utilisée par les élus du Conseil Municipal de Paris, pour décrire les groupes sociaux. La classe ouvrière et la bourgeoisie sont définies à partir de leurs activités professionnelles et leurs formes de revenu. Caroline Varlet ¹³ montre que la définition de la classe moyenne est un objet de débat entre les élus de l'époque lorsqu'il s'agit d'en donner critère et contenu. Qui la compose ? S'agit-il des adhérents de la Confédération des Travailleurs Intellectuels (fondée en 1920) composée de professions libérales, universitaires, artistes ou s'agit-il des petits employés, modestes fonctionnaires et autres petits salariés ?

Ces tentatives de définition forment débat dans le cadre de la mise en place du vaste programme de construction de logements sociaux municipaux envisagés par la ville de Paris autour de 1914 (année de la création de l'Office Public d'Aménagement à Bon marché de la ville de Paris). Ces logements sont alors destinés à loger les populations démunies ou ayant des revenus très modestes.

Mais en 1919, la loi sur le déclassement de l'enceinte fortifiée à Paris réaffecte en partie ces terrains libérés pour la construction d'Habitations à Bon Marché et d'Habitations à Loyer Modéré. Les HLM sont alors destinés aux familles nombreuses de la classe moyenne. Les débats au conseil municipal de Paris en 1922 discutent la capacité et les manières d'adjoindre aux programmes HBM simultanément des Immeubles à loyer modéré (ILM) en faveur de la classe moyenne, dont un portrait apparaît ici en creux, allant des « travailleurs intellectuels » à la masse des petits employés.

polarisé sur des catégories salariées au détriment relatif des indépendants (mais la distinction entre catégories indépendantes et couches salariées ne résout pas le problème de la délimitation des classes moyennes).

Depuis l'après-guerre, on peut délimiter trois grandes périodes concernant les classes moyennes, auxquelles correspondent différentes lectures sociologiques de cet objet. En effet, le terme renvoie à des significations mouvantes dans le temps, mais aussi à différentes représentations selon les différents locuteurs.

Les Trente Glorieuses : l'expansion du salariat et la tertiarisation, les classes moyennes « s'inventent »

L'époque des Trente Glorieuses (1945-1975) se caractérise par des mutations fondamentales de l'économie et de la société française. Le déclin des professions indépendantes, des agriculteurs, artisans et commerçants, et notamment des plus modestes, est allé de pair avec l'expansion numérique des salariés dans le système productif : c'est ce qu'on appelle la salarisation. On assiste à un véritable changement de la démographie des emplois en France, surtout au cours des années soixante et soixante-dix. Parallèlement, se construit l'État Providence contemporain, avec son lot de droits salariaux (retraite, santé, chômage...). La tertiarisation, dynamique d'expansion des métiers des services (qualifiés ou non) et le déclin concomitant des professions de l'agriculture, puis de l'industrie à partir du milieu des années soixante-dix, viennent renforcer cette dynamique.

C'est au cours de cette période que se développe un mode de vie « moderne » avec une quasi-généralisation d'un équipement des ménages en un certain nombre de biens durables (télévision, machine à laver, automobile...). L'amélioration du confort des logements se généralise et l'accès à la propriété se développe, y compris parmi les ménages modestes. On assiste alors à un rattrapage des niveaux de consommation en termes de confort quotidien de la part des catégories jusqu'alors sous équipées, et donc à une (relative) homogénéisation des modes de vie.

Les trois grandes références complémentaires pour définir les classes moyennes des Trente Glorieuses

Durant cette période, la définition des classes moyennes fait alors relativement consensus. Pour Louis Chauvel, à la fin des Trente Glorieuses, en France, il aurait été possible de situer les classes moyennes au moyen de trois éléments :

VARLET C., « L'habitat des élites à Paris : une spirale innovatrice (xviii^e-xx^e) », Session 90 Cities and Innovation in Europe from the Renaissance to 2000, XIV International Economic History Congress, Helsinki 2006.

- Les classes moyennes seraient celles dont le niveau de revenus s'approche de la moyenne (un peu plus de mille cinq cents euros de salaire mensuel net).
- Elles seraient définies par leur position intermédiaire dans les hiérarchies sociales et professionnelles, ainsi que par des qualifications, par une expertise ou un pouvoir organisationnel moyens. Elles correspondraient ainsi en terme de CSP aux « professions intermédiaires » qui forment le noyau central, auxquelles s'ajouteraient les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et éventuellement les groupes d'employés les plus qualifiés ainsi que les contremaîtres.
- Les classes moyennes se définissent aussi par un sentiment d'appartenance, moins statique que dynamique, notamment par le fait d'identifier son sort à celui de ce groupe intermédiaire, dans une croyance générale au progrès.

Nous verrons que cette définition pourrait difficilement faire consensus aujourd'hui, ne serait-ce que concernant le dernier élément de la définition, d'une croyance généralisée dans le progrès.

Les classes moyennes sont-elles une classe de frustration ?

Entre les riches et les pauvres, le statut même des classes moyennes n'est-il pas inconfortable au sens où leur existence doit à la fois se distinguer des classes populaires et en même temps se rapprocher du niveau de vie des classes aisées, mais sans leur ressembler ? Cette question fait débat au sein de la sociologie à la fin des Trente Glorieuses. Le statut même de classes moyennes est-il porteur de frustrations ?

Dans *La distinction* (1979) ¹⁴, Bourdieu renouvelle l'approche marxiste en la centrant sur les clivages socioculturels. Bourdieu utilise le vocable de « petite bourgeoisie » pour regrouper « tout ce qui n'est pas le prolétariat et la vraie bourgeoisie », c'est-à-dire tout le secteur tertiaire, puisqu'il y inclut les employés. Il distingue « la petite bourgeoisie en déclin » (artisans, commerçants – en déclin car en recul du point de vue quantitatif), « la petite bourgeoisie d'exécution » (employés, cadres moyens) et la « petite bourgeoisie nouvelle » (professions intermédiaires de l'éducation et de la santé).

Mais Bourdieu reconnaît la difficulté de classement de ces catégories intermédiaires, situées à égale distance de deux pôles extrêmes du champ des classes sociales, en un point où des forces d'attraction et de répulsion sont sans cesse en œuvre. Pour lui, les individus de cette catégorie sociale ne peuvent qu'être tiraillés entre deux pôles dominants et dominés. Ils n'existent pas comme groupe ou classe disposant de sa propre autonomie culturelle.

Les classes moyennes ne peuvent qu'être frustrées puisqu'elles font partie de la fraction dominée des classes dominantes. Cette catégorie d'individus (que sont notamment les enseignants) vivent une contradiction entre leur position culturelle (représentants de la méritocratie scolaire) et leur position économique réelle (salaires restreints) et politique (accès limité à la représentation). De cette lecture, de fait, ne peut résulter que le constat d'une profonde frustration.

Les écrits de Catherine Bidou ¹⁵, loin de décrire une classe frustrée, montrent, au contraire, que les Trente Glorieuses marquent le sacre des classes moyennes. Elle décrit les idéaux issus de mai 1968 qui ont mobilisé les nouvelles couches moyennes salariées, professions intellectuelles du secteur public, « travailleurs de l'humain et du relationnel » (enseignants, travailleurs sociaux, soignants). Elle analyse les spécificités de ces classes moyennes des années soixante-dix et quatre-vingt : révolution des mœurs et de la culture, expansion d'une morale individualiste négociée, émergence de nouveaux rapports au politique... Les classes moyennes sont alors dans cette optique une véritable classe, avec une identité et des aspirations propres. Ces « aventuriers du quotidien » montrent une participation exceptionnelle au tissu associatif et une propension à prendre le pouvoir localement en s'impliquant systématiquement dans les domaines éducatifs, culturels, etc.

Pour Louis Chauvel, « cette singularité dans l'espace social a duré le temps d'une éclipse, puisque du point de vue des frustrations des classes moyennes, le long terme pourrait s'avérer plus proche des cauchemars bourdieusiens ¹⁶ ».

14 – BOURDIEU P., *La distinction, critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, 1979.

15 – BIDOU C., *Les Aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes*, PUF, 1984.

16 – CHAUVEL L., *Les classes moyennes à la dérive*, La République des idées, 2006, p. 35.

Les classes moyennes et l'école

Les classes moyennes ont beaucoup été étudiées par le biais de leurs rapports avec l'institution scolaire.

Pierre Bourdieu a mis en lumière le rôle spécifique que joue le capital culturel dans le positionnement sur l'échelle sociale. Il a notamment mis en évidence les stratégies parentales dans la régulation du système d'enseignement et les choix éducatifs des classes moyennes et supérieures. Il montre comment s'opèrent des « effets de connivence » entre les habits de certaines catégories sociales (dont une partie des classes moyennes) et ceux des enseignants. Ce qui permet de mieux comprendre les enjeux sociaux qui se sont cristallisés autour de l'institution scolaire pour les classes moyennes. Il met en lumière la façon dont une partie des classes moyennes vont tirer profit de leur capital culturel et informationnel. Agnès Van Zanten ¹⁷ analyse également les attentes des parents des classes moyennes vis-à-vis de la scolarisation. Elle montre comment leurs pratiques tendent à rattraper l'écart avec les classes supérieures et à se distinguer des classes populaires. Agnès Van Zanten montre que la mixité scolaire peut être vécue comme un obstacle à la satisfaction des attentes des classes moyennes. En effet, une partie des classes moyennes, qui se prononce pour la mixité scolaire en théorie, tente de contourner la carte scolaire, en pratique ¹⁸.

Début des années quatre-vingt : vers une moyennisation de la société ?

Au début des années quatre-vingt, la dynamique des Trente Glorieuses est encore en marche. L'harmonisation des modes de vie se poursuit. La croyance en une croissance continue et un progrès toujours à venir est encore présent dans les esprits. La grille de lecture qui domine alors la sociologie est la dilution des frontières de classes et l'émergence d'une société postindustrielle désormais constituée d'une vaste classe moyenne. Le modèle de la moyennisation de la société est alors prédominant.

Le débat sur la moyennisation a notamment été relayé par l'analyse en termes de revenus : les travaux de Thomas Piketty ¹⁹ soulignent la baisse des inégalités économiques et en particulier la modération des revenus des plus aisés, au cours du xx^e siècle. Ce processus vient alors renforcer les rangs des classes moyennes.

Cette classe moyenne ou « classe de revenus médians » particulièrement fournie, située entre des riches relativement moins riches et des pauvres moins marginalisés fut typique de la période 1965-1984, que Mendras ²⁰ a appelé la « seconde révolution » française, marquée par cette moyennisation de la société.

Pour Mendras, la moyennisation est comprise comme un processus objectif de rassemblement de la société autour des classes de revenu moyen. Mais aussi comme un processus de montée en puissance culturelle de nouvelles valeurs et représentations du monde typique de ces classes intermédiaires (déclin des formes traditionnelles de relations interpersonnelles, remise en cause des hiérarchies marquées, recours à une autorité négociée et non imposée, etc.).

Mendras appuie son analyse sur le fait que les différences sur les indicateurs de genre de vie et de confort s'estompent progressivement. Le quotidien des ouvriers s'est amélioré et celui des familles de cadre n'a plus rien à voir avec l'ordinaire des familles de la bourgeoisie traditionnelle. Le goût et l'usage commun du jean et du barbecue rassembleraient la majorité des individus plus que les éléments qui les distinguent.

Mendras représente cette société en marche vers la moyennisation où domine une vaste constellation centrale, à travers l'image du strobiloïde, c'est-à-dire de la toupie. Le resserrement continu de l'éventail des salaires et des revenus qui a eu lieu des années cinquante aux années quatre-vingt a accrédité cette image de toupie renflouée. La forte croissance des effectifs des salariés du tertiaire (employés, professions intermédiaires et cadres) participe également à cette moyennisation de la société.

Mais cette dynamique est remise en cause rapidement. Les « professions intermédiaires » (ensemble de cadres B de la fonction publique et d'équivalents du privé, de techniciens, de travailleurs sociaux, d'infirmiers et d'instituteurs et assimilés, que l'on appelait « les cadres moyens »), qui ont

17 – VAN ZANTEN A., « Les classes moyennes et la mixité scolaire, collèges et parents dans deux communes des Hauts-de-Seine », Les annales de la recherche urbaine, n° 93.

18 – (Notons que cet auteur met en évidence des contrastes importants apparaissant entre les différents groupes qu'elle regroupe sous le vocable « classes moyennes » : les cadres s'opposent aux salariés, les salariés du public à ceux du privé, etc.).

19 – PIKETTY T., Les Hauts Revenus en France au xx^e siècle : inégalités et redistributions, 1901-1998, Paris, Grasset, 2001.

20 – MENDRAS H., La Seconde Révolution française : 1965-1984, Paris, Gallimard, 1988.

longtemps été l'archétype des classes moyennes, vont connaître un ralentissement important de leur croissance ²¹.

Comme le souligne Louis Chauvel, « *il semble bien que les classes moyennes se soient toujours ingéniérées à faire mentir les discours qui étaient tenus sur elles: Bourdieu et Passeron écrivent La reproduction au moment même où se développe un fort courant de mobilité sociale ascendante qui nuance nettement leur modèle de reproduction, et Mendras défend son modèle de « moyennisation » alors même que les classes moyennes ont déjà amorcé leur déclin* » ²².

Les cadres font-ils partie des classes moyennes ?

Cette question est également centrale au sein de la sociologie des années quatre-vingt. Au sein des classes moyennes et supérieures, ce sont d'ailleurs les cadres d'entreprise qui ont fait l'objet des recherches les plus poussées, depuis les années quatre-vingt.

Luc Boltanski ²³ montre qu'au cours des trente glorieuses et de la première moitié des années quatre-vingt, on assiste à la formation et à l'affirmation du groupe « cadre » ²⁴. Des éléments communs viennent fédérer cette catégorie d'individus au-delà de leurs différences (en terme de fonction, de statuts, etc.) : une relation privilégiée avec les directions d'entreprise (relation de confiance), une autogestion dans le travail, des dispositifs statutaires distinguant les cadres des autres catégories de salariés (régime de retraite complémentaire, etc.), une certaine valorisation du titre qui est associé à la modernité, etc.

Mais à partir des années quatre-vingt, ces éléments ne suffisent plus à fédérer le groupe « cadre ». On assiste à une banalisation du statut de cadre, les cadres ne sont plus protégés du risque de licenciement, la distinction entre fonction technique et fonction d'encadrement s'accroît... Les frontières sont plus poreuses entre cadres et salariés intermédiaires (qui sont eux de plus en plus diplômés) ; et de plus, une distinction entre cadres ordinaires et cadres dirigeants s'opère. L'observation de ces évolutions montre que les cadres sont scindés entre les classes moyennes et les classes supérieures.

Du tournant des années quatre-vingt à aujourd'hui : le « déclin des classes moyennes » ?

Dès le début de la première moitié des années quatre-vingt, la tendance commence à s'inverser. La croissance ralentie, la France connaît le tournant de la rigueur en 1983, le pouvoir d'achat des ménages est en baisse, la sécurité de l'emploi devient plus précaire... Autant d'éléments qui viennent affecter la croyance en une mobilité sociale ascendante caractéristique des classes moyennes de la période précédente. Du côté de la sociologie, l'objet « classes moyennes » disparaît quasiment, et l'approche en terme de classes décline pendant les années quatre-vingt-dix.

Aujourd'hui, on assiste à un « retour des classes sociales » selon l'expression de Louis Chauvel, au sein de la discipline. Mais ce retour à une lecture de la société en termes de classes annonce également un bouleversement dans l'approche des classes moyennes. Le constat du déclin des classes moyennes fait, en effet, quasi-consensus. En témoignent les titres de récentes publications : *la fin des classes moyennes* ²⁵, *Atlas des nouvelles fractures sociales en France. Les classes moyennes oubliées et précarisées* ²⁶, *Les classes moyennes à la dérive* ²⁷...

« *Situées hier au centre des espoirs, marquées par l'expansion numérique et par l'homogénéisation culturelle, considérées comme hautement attractives par leur capacité d'assimilation de groupes sociaux issus tout aussi bien des classes populaires que de la bourgeoisie, promises à un avenir de progrès, destinées à la prise démocratique du pouvoir, vouées peut-être en définitive à se fondre dans un ensemble unique – la classe moyenne –, ces catégories subissent aujourd'hui un grand retournement de tendance et deviennent comme un ensemble repoussoir dont il faut coûte que coûte sortir par le haut* » ²⁸.

Pour Louis Chauvel, les classes moyennes connaissent aujourd'hui un « grand renversement ». Dans *Les classes moyennes à la dérive*, l'auteur décrit un processus de « triple remise en cause de la dynamique ancienne » : économique (ralentissement de la croissance, augmentation des loyers pour les non-proprétaires...), sociale et professionnelle (chômage de masse, raréfaction des places, démonétisation des titres scolaires et universitaires...), culturelle et politique (fin d'un certain projet de société).

21 – C'est notamment la conséquence du déclin des recrutements de titulaires de la fonction publique de près d'un tiers en vingt ans, mais pas exclusivement.

22 – CHAUVEL L., *Les classes moyennes à la dérive*, La république des idées, 2006, p. 35.

23 – BOLTANSKI L., *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Ed. Minit, 1982.

24 – BOUFFARTIGUE P., GADEA C., *Sociologie des cadres*, Paris, La découverte, 2000.

BOUFFARTIGUE P. (dir), *Les cadres : la grande rupture*, Paris, La découverte, 2001.

25 – GAGGI M., NARDUZZI E., *La fin des classes moyennes*, Edition Liana Levi pour la traduction française, 2006.

26 – GUILLUY C., NOYE C., *Atlas des nouvelles fractures sociales en France, les classes moyennes oubliées et précarisées*, Editions Autrement, 2004.

27 – CHAUVEL L., *Les classes moyennes à la dérive*, 2006.

28 – CHAUVEL L., *Les classes moyennes à la dérive*, 2006, p. 13.

Le déclassement générationnel des classes moyennes.

Les phénomènes de « déclassement » des enfants sont emblématiques de ce processus. L'accès à l'emploi, et de surcroît l'accès à un emploi durable, est devenu très problématique pour la jeune génération. Entre un chômage de masse et une concurrence exacerbée autour de places de plus en plus rares, les jeunes doivent revoir leurs prétentions salariales à la baisse. La dévalorisation des titres scolaires vient porter atteinte à ces classes moyennes qui avaient justement placé leurs espoirs d'ascension sociale dans l'école.

Une difficulté « à tenir son rang » si on ne possède pas un patrimoine familial vient compléter le portrait de cette génération. En définitive, les enfants de plus en plus nombreux de la nouvelle classe moyenne salariée des années 1970 ont de moins en moins de place dans leur classe d'origine. Louis Chauvel montre que c'est là un phénomène nouveau à l'échelle d'un demi-siècle.

L'auteur montre que ce paradoxe générationnel des classes moyennes est comparable au paradoxe générationnel de la pauvreté. Selon lui, il n'y a pas plus de pauvres dans la société aujourd'hui que dans celle de 1984, mais ces « pauvres » sont plus visibles et surtout plus inquiétant quand à l'avenir. Pourquoi ? Parce que les « pauvres » du début des années quatre-vingt étaient majoritairement des individus en fin de parcours de vie, alors que ceux d'aujourd'hui sont « des jeunes plein d'avenir dans la pauvreté ».

Des classes moyennes de moins en moins moyennes.

Les classes moyennes sont de moins en moins « moyennes » et de plus en plus polarisées soit vers le bas, soit vers le haut de la catégorie, telle que les définit Louis Chauvel.

Les classes moyennes regrouperaient donc aujourd'hui une masse d'individus inquiets face à l'avenir. Elles n'illustrent plus la croyance en un avenir meilleur et en un ascenseur social en marche. Concernant le débat sur la frustration des classes moyennes, Louis Chauvel note que si Catherine Bidou a mis en exergue le faible degré de frustration des classes moyennes, ce constat est à circonscrire historiquement. À propos de la période étudiée par Catherine Bidou, il écrit « *pour la première (et la dernière fois) dans l'histoire, les aspirations des nouvelles classes moyennes allaient être dépassées par les possibilités sociales de réalisation qui s'ouvraient à elles* »²⁹. Cela n'apparaît, en effet, plus être le cas aujourd'hui.

Pour conclure sur cette évolution historique des classes moyennes, de leur sacre à leur déclin, « *en réalité, il semble que les classes moyennes, qui ne peuvent échapper au pluriel, ne parviennent à créer de l'unité que dans un mouvement dynamique partagé : les différences intrinsèques de leurs membres sont dépassées par la trajectoire de l'ensemble qu'ils forment. Les classes moyennes n'existent donc que dans le devenir, et dès que ce mouvement est interrompu, l'ensemble se désagrège* ».

29 – CHAUVEL L., Les classes moyennes à la dérive, La république des idées, 2006, p. 65.

Esquisse d'une approche méthodologique des classes moyennes

« Nébuleuse de groupes sociaux ou configuration de classes ? L'alternative n'en est pas une sauf à penser que faute de classes, il n'y aurait plus que des groupements composites. En réalité, les classes sont le plus souvent des enchevêtrements de groupes plus ou moins rassemblés, plus ou moins structurés par des intérêts communs, des catégorisations institutionnelles, des aspirations et des actions collectives »³⁰.

La multidimensionnalité des classes moyennes

Tout découpage des classes moyennes se révèle, en effet, aujourd'hui difficile, notamment en raison de l'importance de la multitude de réseaux internes qui traversent la catégorie classe. Plusieurs « mondes sociaux » se chevauchent ou s'opposent selon les critères retenus.

• Classes moyennes d'État/classes moyennes du secteur privé :

Serge Bosc³¹ émet l'idée que l'on pourrait, par exemple, délimiter des « classes moyennes d'État » qui se distingueraient à la fois des salariés moyens et des indépendants du privé. Les enseignants, les fonctionnaires, les personnels intermédiaires de la santé et du travail social, les cheminots et les salariés d'EDF se retrouveraient alors dans la même catégorie. Mais on peut alors se demander si cette hétérogénéité professionnelle est réellement contrebalancée par une structuration dans un même champ d'action collective.

Il est cependant certain qu'il existe des différences de pratiques et de culture selon les appartenances professionnelles, entre *gens du privé* et *gens du public*³². On sait notamment que l'appartenance au secteur public ou au secteur privé est un des premiers facteurs qui déterminent le positionnement des individus sur l'échiquier politique.

• Classes moyennes à « culture lettrée »/classes moyennes à « culture entrepreneuriale » :

On peut également mettre en avant le diplôme et le capital culturel pour distinguer « les classes moyennes cultivées » (professeurs, professions libérales intermédiaires culturelles, cadre d'expertise) et les couches moyennes plus éloignées de cette culture (chefs d'entreprise, artisans et commerçants, professions intermédiaires des entreprises). Cette distinction a une influence certaine sur les pratiques et les comportements des individus (rapport à l'institution scolaire, au monde du travail, à l'appartenance territoriale, etc.).

• Classes moyennes propriétaires/classes moyennes non-propriétaires :

Il serait également envisageable de délimiter les classes moyennes selon leurs ressources patrimoniales, (« classes moyennes propriétaires »/ « classes moyennes non-propriétaire »). Cette distinction étant vouée à devenir primordiale – sinon la distinction - au sein des classes moyennes à venir, si l'on en croit, par exemple, les discours généraux sur l'accession à la propriété.

• Classes moyennes et positionnement sur l'échiquier politique :

Le positionnement des individus sur l'axe gauche/droite est également un facteur déterminant dans l'étude des pratiques et des valeurs des groupes sociaux. Le fait de se positionner à droite ou à gauche (ou encore de ne pas se positionner) sur cet axe peut avoir une influence sur un certain nombre d'éléments déterminants certaines pratiques.

La construction d'un groupe social s'effectue aussi à travers sa représentation politique. La représentation politique des classes moyennes dépasse les clivages partisans. Les classes moyennes regroupant une part importante de la population et une masse hétérogène d'individus appartenant à divers univers professionnels, les partis politiques cherchent tous à les séduire. Les discours politiques font d'ailleurs souvent référence au vocable de « classes moyennes ». La représentation de cette catégorie par les responsables politiques serait, en cela, intéressante à analyser pour saisir les différents contours que les représentants politiques peuvent lui donner.

C'est ici les divisions majeures qui peuvent exister au sein du groupe classes moyennes, mais bien d'autres distinctions sont à l'œuvre au sein de ce groupe.

30 – BOSCH S., « La société et ses stratifications, groupes sociaux ou classes sociales ? », La société française et ses fractures, Cahiers français, n° 314, mai - juin 2003.

31 – Idem.

32 – SINGLY F., Gens du public, gens du privé, Dunod, Paris, 1988.

Il est donc devenu quasiment impossible de saisir la réalité des positions sociales en ne faisant appel qu'à une seule dimension : la question sociale est aujourd'hui plus qu'hier multidimensionnelle. Les parcours de vie sont devenus plus aléatoires et moins linéaires qu'auparavant, et surtout se sont individualisés. La position sociale se définit par le croisement d'une multitude d'éléments.

Comment tenter de mieux cerner les différents groupes d'individus qui composent la catégorie classes moyennes ? Louis Chauvel propose deux oppositions pour cerner les différents groupes qui viennent structurer les classes moyennes.

Les quatre classes moyennes de Louis Chauvel pour saisir les différents ensembles qui structurent les classes moyennes

Pour Louis Chauvel, Gustav Schmoller est le premier à comprendre la bidimensionnalité des classes moyennes. En 1987, cet auteur développe l'idée que deux grandes dimensions internes structurent les classes moyennes :

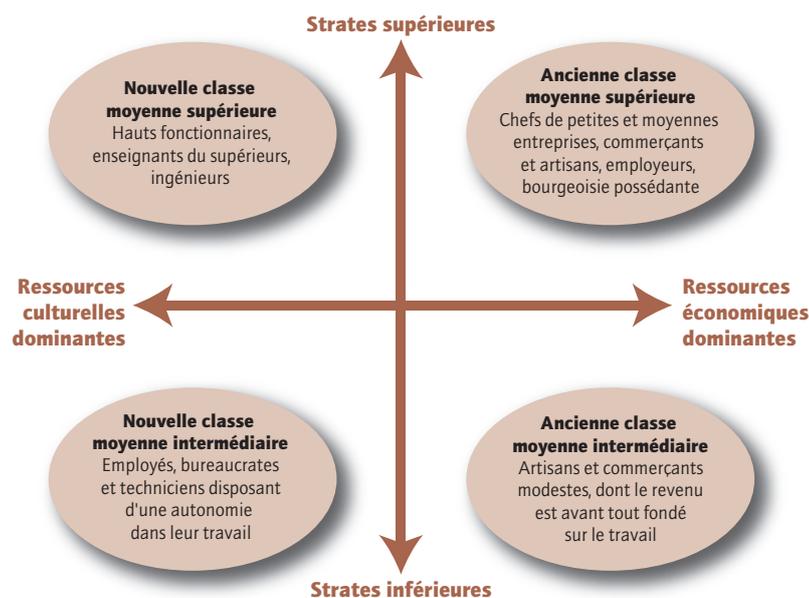
- Classe moyenne supérieure/classe moyenne inférieure.
- Ancienne/nouvelle classe moyenne.

Louis Chauvel réutilise ces deux oppositions puisqu'elles sont, selon lui, toujours à l'œuvre aujourd'hui. Pour lui, ces deux dimensions sont complémentaires et offre une lecture des classes moyennes à travers quatre grands groupes qui viennent structurer cet espace social.

L'axe vertical (supérieures/inférieures) est facilement compréhensible. Il permet de distinguer les groupes concentrés soit vers le bas, soit vers le haut de la masse centrale des classes moyennes. L'axe horizontal (anciennes/nouvelles) permet de faire la distinction entre les classes moyennes indépendantes fondées sur un capital économique et les classes moyennes salariées dont les ressources reposent sur une expertise (scientifique ou technique). Ou pour reprendre les termes de Bourdieu, des classes moyennes disposant davantage d'un capital économique et des classes moyennes disposant davantage d'un capital culturel. Cette distinction permet de souligner l'opposition entre les positions sociales dont l'accès est conditionné par une accumulation capitaliste et celles dont le recrutement est fondé avant tout sur la compétition scolaire. Ces nouvelles classes moyennes à capital culturel dominant sont le fruit du développement des « grands appareils bureaucratiques, étatiques, techniques ou industriels » et du cortège de nouveaux métiers qui fleurissent alors (expertise, encadrement, management, éducation, formation, etc.) et qui exigent un personnel qualifié et de nouvelles compétences.

Louis Chauvel utilise ensuite les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) pour se représenter le croisement de ces deux axes (supérieures/inférieures, anciennes/nouvelles). Ce qui lui permet d'arriver à appréhender la diversité des classes moyennes à travers quatre grands groupes : nouvelle classe moyenne supérieure, ancienne classe moyenne supérieure, nouvelle classe moyenne intermédiaire, ancienne classe moyenne intermédiaire ; regroupant chacun un certain nombre de CSP. Le graphique ci-contre permet de visualiser cette lecture des classes moyennes.

Les quatre classes moyennes de Louis Chauvel d'après l'espace social Schmollerien des classes moyennes :



Source : Les classes moyennes à la dérive, Louis Chauvel, 2006, ' graphique 2 », p.40.

Comment faire alors une sociologie des classes moyennes parisiennes ?

Au regard du développement ci-dessus, comment alors engager une étude sur le logement des classes moyennes parisiennes ? Quel critère choisir pour délimiter les individus venant se ranger dans la catégorie « classes moyenne parisiennes » ? Les classes moyennes parisiennes d'aujourd'hui n'étant pas les mêmes que celles d'hier. Les classes moyennes parisiennes n'étant a priori pas exactement les mêmes que les classes moyennes en milieu rural, et même que les classes moyennes de la périphérie (Vergès ³³ montre notamment que les classes moyennes, dont la position sociale est moins liée que celle des autres classes aux rapports de production, accordent une grande importance au « local » dans la construction de leur identité sociale.)

Comment rendre compte de la diversité de statuts, de la pluralité de situations, de l'hétérogénéité des individus que l'on cherche à regrouper sous cette expression de classes moyennes ? Quels éléments fédérateurs prendre en compte : les revenus ? Les Catégories Socioprofessionnelles ? Le niveau de diplôme ? Le patrimoine ? L'implication des parents dans les stratégies scolaires de leurs enfants ? Le rapport à la culture ? Le rapport au politique ?...

Comment faire une distinction entre les jeunes ménages classes moyennes issus de familles classes moyennes et les jeunes ménages classes moyennes issus de familles classes aisées (soit victime de déclassement selon l'expression de Louis Chauvel, soit en phase de transition, « classes moyennes futures classes aisées ») ?

Comment donc définir les classes moyennes parisiennes afin d'étudier leurs rapports au logement ?

L'exemple de la double échelle revenu/patrimoine

C'est donc cette multidimensionnalité de la position sociale qui rend ardue l'approche méthodologique des classes moyennes. Louis Chauvel l'illustre bien avec l'exemple de l'échelle revenu/patrimoine ³⁴. Il met en exergue l'incapacité des concepts, méthodes et instruments de mesure socio-statistiques actuels à représenter l'architecture de la société qui résulte de la double échelle revenu/patrimoine. Et pourtant, avec ce fameux déclassement que les classes moyennes connaîtraient aujourd'hui, les inégalités de patrimoine sont au cœur des définitions de position sociale (et seront amenées à l'être de plus en plus). « *Si on entre maintenant dans une société salariale en crise où une partie des droits vont correspondre à une capacité d'épargne, on passe de droits assis sur des salaires à des droits assis sur des patrimoines. On peut alors émettre l'hypothèse que, même si, du point de vue du revenu immédiatement analysé, il n'y a pas croissance des inégalités, il est fort probable qu'il y aura croissance des inégalités à terme, lorsque les conditions du troisième âge seront fondées sur le patrimoine* » ³⁵. Dans une société où le salaire perd de sa valeur

33 – VERGES P., « Approche des classes sociales dans l'analyse localisée », Sociologie du travail, XXX-2, 1983.

34 – CHAUVEL L., « Entre les riches et les pauvres, les classes moyennes », document de travail en ligne sur le site personnel de Louis Chauvel.

35 – Idem.

par rapport à l'accumulation, Louis Chauvel identifie donc un risque de repatrimonialisation de l'accès aux classes moyennes.

C'est peut-être même ici une des particularités des classes moyennes parisiennes. En effet, compte tenu des conditions spécifiques au marché du logement parisien, les classes moyennes y sont peut-être encore plus concernées par cette question que les autres.

Il est cependant aujourd'hui impossible du point de vue statistique de tenir une comptabilité des revenus et des patrimoines des ménages sur une période longue et surtout de tenir une comptabilité dynamique de la plus-value des biens des ménages. En cela, la mesure de la diversité des situations concernant le couple revenus/patrimoine reste très problématique.

Étant donné l'extrême difficulté de disposer de données quantifiables et utilisables sur cette question du patrimoine, quelles entrées choisir pour étudier les classes moyennes parisiennes ?

Le choix de l'approche revenus/CSP

La difficulté pour l'expert, le chercheur, ou le sociologue de définir les classes moyennes n'est plus à démontrer. Le dilemme est le suivant : la simple approche statistique ne permet pas d'épouser la réalité fluctuante et hétérogène des classes moyennes ; mais dans le même temps, étudier une catégorie d'individus nécessite l'utilisation de critères et d'outils statistiques. Étudier les classes moyennes implique donc de faire des choix méthodologiques.

Ces choix méthodologiques sont en partie définis par des critères de faisabilité. Cette faisabilité est déterminée par les outils existants et exploitables, dans le temps imparti à l'étude. La définition du groupe d'individus étudiés est donc déterminée par le croisement de données préexistantes (ici, l'Enquête Nationale Logement, le Recensement Général de la population et le fichier FILOCOM).

Dans la présente étude, le choix a été de prendre en compte les revenus dans un premier temps et les Catégories Socioprofessionnelle (CSP), dans un second temps ; pour tenter d'approcher une certaine réalité des classes moyennes parisiennes.

Certes, l'approche en termes de revenus et de CSP ne permet pas de rendre compte de la diversité de situations à l'intérieur du groupe « classes moyennes ». Mais elle a le mérite de la lisibilité. De plus, seule une étude qualitative, en profondeur, sur le long terme pourrait aboutir à une analyse fine des comportements de cette catégorie d'individus.

En définitive, cette définition n'est pas exactement celle des classes moyennes (si tant est que l'on puisse en avoir une) pour les raisons que nous avons évoquées précédemment. C'est pourquoi l'objet de cette étude est finalement identifié comme « les ménages à revenus moyens » et non comme « les classes moyennes ».

Cette étude n'est donc pas l'étude définitive sur les classes moyennes et leur logement à Paris aujourd'hui. Elle n'en a pas moins de sens et de pertinence. Elle nous donne à voir les comportements et les pratiques concernant le logement des ménages à revenus moyens dans Paris. Ménages à revenus moyens, qui font partie indubitablement, pour la très grande majorité, de ce que le sens commun entend par « classes moyennes ».

Cette approche permet de donner une photographie précise du logement des parisiens à revenus moyens et participe de ce fait à la production de connaissances sur les classes moyennes parisiennes. On peut penser qu'elle amorce une véritable réflexion à venir sur le logement des classes moyennes parisiennes. L'objet d'étude est vaste et nous l'avons vu, central pour comprendre le fonctionnement de notre société contemporaine. Les classes moyennes continuent de questionner, tant sur le plan méthodologique et statistique (outils statistiques, critères de définition pertinents, complémentarité à trouver entre approche qualitative et quantitative, etc.) que sur un plan plus sociologique (politisation des classes moyennes, localisation des classes moyennes, pratiques et comportements des classes moyennes, etc.). Les classes moyennes n'ont donc pas fini de nous intéresser.

Définition statistique

L'apport de l'Enquête Logement

L'enquête logement de l'INSEE a été retenue comme source principale pour bâtir une définition statistique des ménages à revenus moyens. Cette enquête permet en effet le croisement de plusieurs critères inhérents à la définition des ménages à revenus moyens, à savoir les catégories socioprofessionnelles, les revenus, la composition familiale.

Les niveaux de revenus sélectionnés par ce moyen seront repris pour l'exploitation de FILOCOM.

Quant aux catégories socioprofessionnelles sélectionnées comme représentatives des ménages à revenus moyens, elles seront ensuite reprises dans le traitement du recensement. De fait, l'échantillon parisien de l'enquête logement est trop faible pour développer des analyses fines sur le sujet des ménages à revenus moyens.

L'ensemble de cette approche statistique est mené à l'échelle de l'unité urbaine de Paris³⁶. Le choix de cette échelle est motivé par le fait que Paris et son agglomération fonctionnent, à bien des égards, comme une seule entité urbaine. La définition des ménages à revenus moyens gagne donc à être menée à cette échelle et non à l'échelle réductrice de Paris intra-muros ou à une échelle trop éloignée des caractéristiques de l'agglomération francilienne que constituerait la France entière.

La définition statistique des ménages à revenus moyens

Les revenus dans l'unité urbaine de Paris et à Paris : analyse comparée

La définition statistique des classes moyennes par le revenu nécessite une brève analyse préalable des niveaux de revenus dans l'unité urbaine de Paris.

Le revenu du ménage dans l'enquête logement est la somme des revenus perçus au cours de l'année 2001 par les individus composant le ménage. Ce revenu n'inclut pas les éventuels déficits fonciers du ménage, et constitue le revenu global déclaré avant abattement fiscal ou paiement des impôts. On dénombre les salaires et traitements, les équivalents annuels des primes et indemnités non incluses dans le salaire, les indemnités perçues lors des périodes de chômage, les prestations familiales ou sociales (API, ASF, APJE, APE, AAH, AES, minimum vieillesse...), le RMI, les pensions alimentaires ou non, retraites, préretraites et rentes, les revenus non salariaux, les revenus du capital immobilier (loyers tirés de la location), les revenus du capital mobilier (livrets d'épargne, actions SICAV, obligations,...), les autres prestations, autres revenus (leçons particulières, aides régulières de la famille...). Il n'inclut pas les aides au logement car dans l'enquête logement, les aides au logement ne sont pas considérées comme un supplément de revenu mais comme une minoration de la charge financière du logement.

De manière à prendre en compte la composition familiale des ménages, il est nécessaire de raisonner en revenu par unité de consommation (UC). Le revenu par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent³⁷. Ce revenu présente donc l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe : il permet ainsi de comparer des ménages aux compositions familiales différentes.

Lorsque l'on compare Paris à d'autres territoires (France, Ile-de-France), le raisonnement en revenu par UC est d'autant plus important que les compositions familiales des ménages y sont

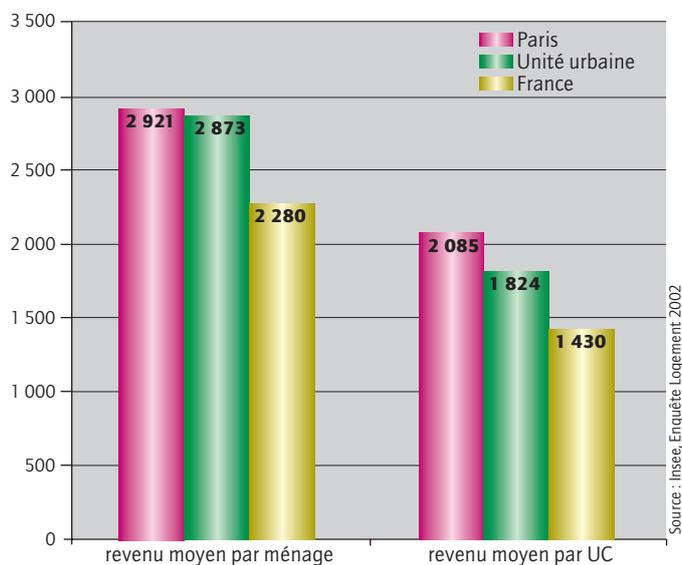
36 – L'unité urbaine de Paris est l'ensemble des communes d'au moins 2000 habitants et présentant une continuité du tissu (pas de coupure de plus de 200 m).

37 – Par convention on compte 1 UC pour le 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC pour le 2^e adulte, 0,3 pour un enfant de moins de 14 ans, etc...

très différentes. Dans la capitale, les familles sont en effet largement sous-représentées et 52 % des ménages ne sont composés que d'une seule personne (contre 31 % en France).

Au 1^{er} janvier 2002, le revenu moyen des ménages de l'unité urbaine de Paris par UC s'élève à 1 824 euros mensuels, soit 25 % de plus que le revenu national moyen (1 430 euros). Dans Paris même, le revenu mensuel moyen par UC s'élève à 2 085 euros soit 46 % de plus que le revenu moyen national et 14 % de plus que le revenu moyen de l'unité urbaine.

Revenus mensuels moyens par ménage et par UC à Paris, dans l'unité urbaine de Paris et en France en euros



De nombreux hauts revenus à Paris

Le revenu mensuel médian à Paris est de 1 677 euros par UC. Dans l'unité urbaine, seuls 44 % des ménages ont des revenus supérieurs à cette somme.

Le revenu médian de l'unité urbaine s'établit, lui, à 1 525 euros par UC. Dans la capitale, 56 % des ménages ont des revenus supérieurs à ce montant.

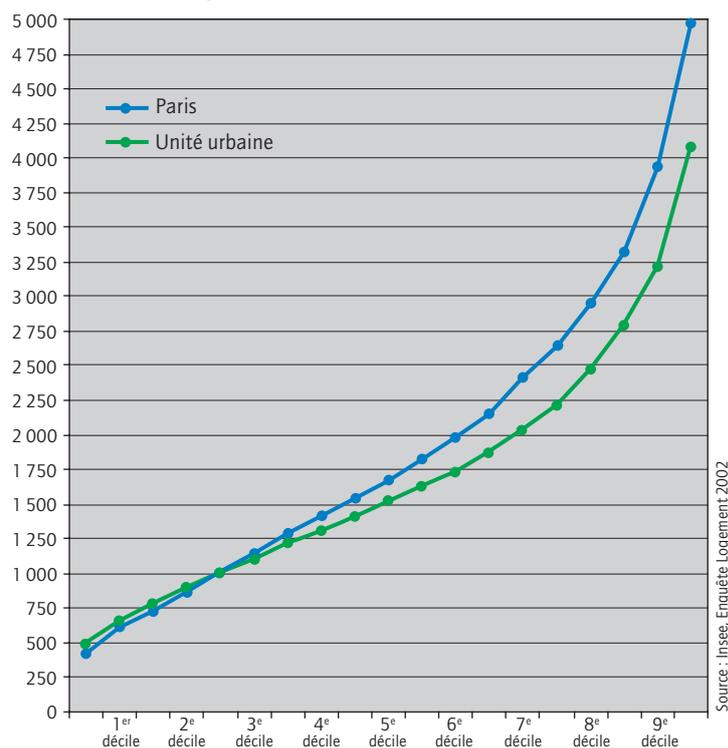
Répartition des revenus en euros par UC à Paris, en petite couronne, en grande couronne et dans l'unité urbaine de Paris

| | Paris | Petite Couronne | Grande couronne | Unité urbaine |
|------------------------|-------|-----------------|-----------------|---------------|
| 1 ^{er} décile | 610 | 647 | 696 | 654 |
| 2 ^e décile | 866 | 854 | 936 | 901 |
| 3 ^e décile | 1150 | 1054 | 1144 | 1105 |
| 4 ^e décile | 1418 | 1229 | 1321 | 1307 |
| 5 ^e décile | 1677 | 1425 | 1525 | 1525 |
| 6 ^e décile | 1982 | 1641 | 1702 | 1729 |
| 7 ^e décile | 2414 | 1917 | 1971 | 2033 |
| 8 ^e décile | 2960 | 2287 | 2307 | 2465 |
| 9 ^e décile | 3938 | 2971 | 3049 | 3214 |

Source : Insee, Enquête logement 2002

C'est donc avant tout par le poids des ménages aisés que Paris se distingue de l'unité urbaine. En effet, alors que les premiers déciles des ménages parisiens sont très proches de ceux des ménages de l'unité urbaine, les déciles supérieurs divergent (cf. graphique page suivante).

Répartition des ménages dans l'unité urbaine de Paris et à Paris selon les revenus par UC



Délimitation des seuils de revenus pour décrire les ménages à revenus moyens

Définir statistiquement les ménages à revenus moyens dans l'unité urbaine de Paris revient à fixer deux seuils de revenus, un seuil « bas » et un seuil « haut », délimitant trois catégories de population :

- une population en dessous du seuil « bas », pouvant être qualifiée de « modeste »
- une population au-dessus du seuil « haut », que l'on qualifiera de « population aisée »
- une classe intermédiaire située entre ces deux seuils et constituant les ménages à revenus moyens.

Le seuil de revenus modestes : le troisième décile

En France, le seuil de pauvreté ou seuil de bas revenus correspond à la moitié du revenu médian par UC. Mais un seuil de pauvreté reste trop réducteur pour appréhender une population modeste ³⁸.

C'est pourquoi, il est proposé de retenir comme seuil de revenus délimitant la frontière entre ménages modestes et ménages à revenus moyens le 3^e décile. Ainsi 30 % de la population de l'unité urbaine est considérée comme modeste. Ce seuil est de 1 105 euros par UC. Dans la capitale, 28,4 % des ménages disposent d'un revenu par UC inférieur à ce seuil.

Le seuil de hauts revenus : 2 860 euros par UC

Le seuil « bas » a été défini de manière relative. Pour définir le seuil « haut », la même méthode aurait pu être utilisée, en retenant par exemple le 7^e décile de manière à obtenir une proportion identique de ménages modestes et de ménages aisés dans l'unité urbaine. Or le 7^e décile dans l'unité urbaine s'élève à 2 033 euros par UC et ce seuil semble trop bas pour définir les ménages aisés ³⁹. Dans certains travaux, les ménages aisés sont représentés par le 10^e décile, dont le seuil inférieur s'élève à 2 439 euros par UC en France. Ce seuil, appliqué à Paris, semble encore trop faible en raison du haut niveau des prix de l'immobilier et des loyers.

Une autre approche consiste à définir ce seuil de manière plus directe en répondant à la question : « A combien s'élève un haut revenu ? ». Une analyse des revenus par UC selon la composition familiale conduit à retenir un seuil de 2 860 euros par UC (cf. méthodologie détaillée en annexe 2).

En retenant ce seuil de 2 860 euros par UC, on obtient une part de ménages aisés de :

- 14,1 % dans l'unité urbaine de Paris ;
- 21,6 % dans la capitale, soit 6,5 points de plus que dans l'unité urbaine.

38 – Il aurait été possible d'utiliser une méthode similaire pour fixer un seuil de revenus démarquant la population modeste de la population des ménages à revenus moyens (prendre la moitié du revenu médian par UC). Mais cette méthode aurait eu le désavantage de retenir parmi les ménages à revenus moyens une population au-dessus du seuil de bas revenus mais encore trop modeste pour pouvoir appartenir aux ménages à revenus moyens au sens où on l'entend habituellement.
39 – En effet, avec un tel niveau de revenu, le marché de la location dans la capitale en 2006 ne permet pas à un parisien vivant seul de louer plus qu'un studio à 680 euros (1/3 du revenu)...

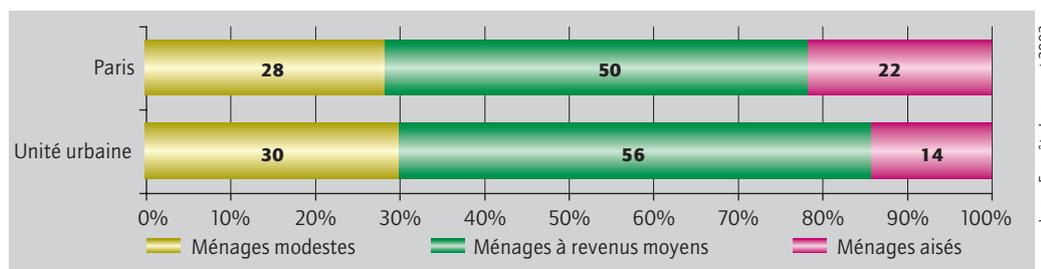
La mesure des ménages parisiens à revenus moyens

50 % de ménages à revenus moyens dans la capitale

En retenant un seuil de bas revenus de 1 105 euros par UC et un seuil de hauts revenus de 2 860 euros par UC, la proportion de ménages à revenus moyens s'élève à :

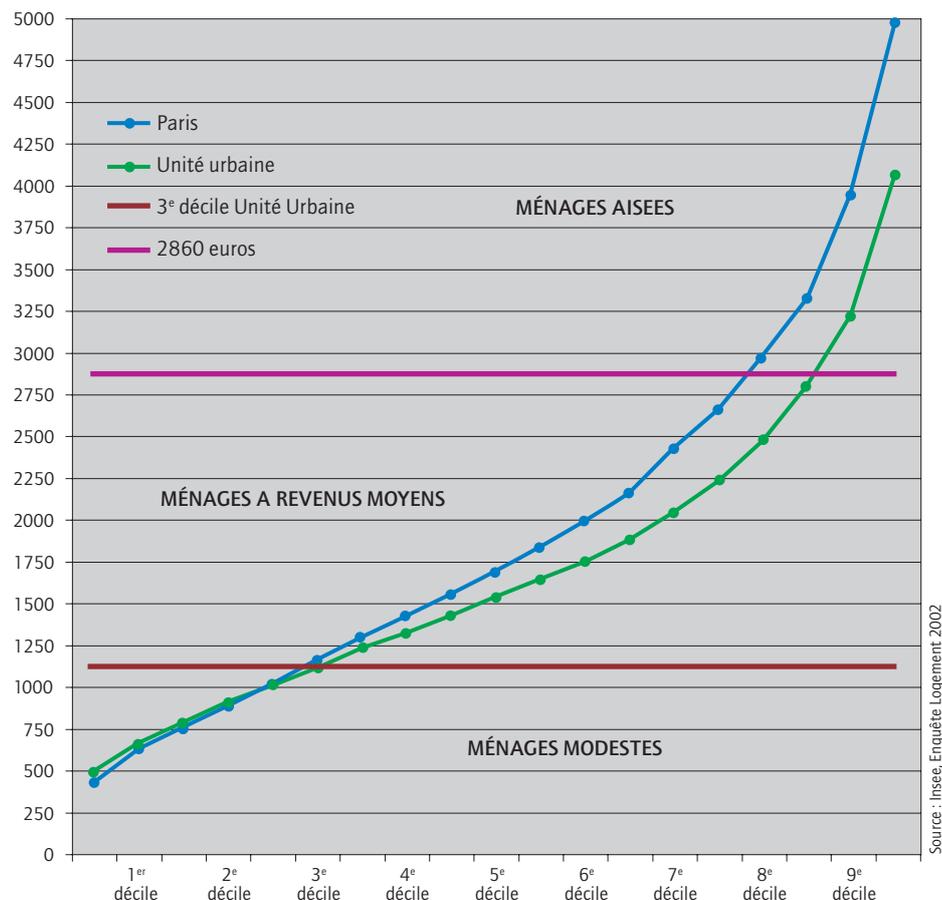
- 55,9 % dans l'unité urbaine ;
- 50,0 % dans la capitale, soit 5,9 points de moins que dans l'unité urbaine.

Répartition des parisiens et des habitants de l'unité urbaine selon leur catégorie de revenus



Des ménages à revenus moyens moins représentés à Paris que dans l'unité urbaine

Répartition des ménages dans l'unité urbaine de Paris et à Paris selon les revenus par UC – indication des catégories de revenus



La moins grande proportion de ménages à revenus moyens dans la capitale tient au fait que les ménages aisés y sont davantage représentés. En effet la capitale compte 22 % de ménages aisés, contre 14 % dans l'unité urbaine (soit une différence de 8 points).

Situation des ménages à revenus moyens par rapport aux plafonds de ressources du logement social

On a cherché à calculer la part des ménages à revenus moyens éligibles à un logement social à Paris. Pour cela, un rapprochement a été fait entre les caractéristiques des ménages parisiens dans l'Enquête logement 2002 (revenus et composition des ménages) et les critères d'attribution des logements sociaux (plafonds de ressources 2003 selon la catégorie de ménage).

Ces calculs ⁴⁰ font apparaître que 2 % des ménages à revenus moyens sont éligibles au PLA I, 36 % supplémentaires ont des caractéristiques compatibles avec les critères d'attribution des logements PLUS et 32 % avec les critères d'attribution d'un logement PLS. 30 % des ménages à revenus moyens sont au-delà des plafonds de ressources du logement social.

La composition familiale des ménages à revenus moyens : une situation intermédiaire

D'après l'enquête logement, les ménages à revenus moyens de l'unité urbaine ont une composition familiale intermédiaire à celle des deux autres catégories de revenus :

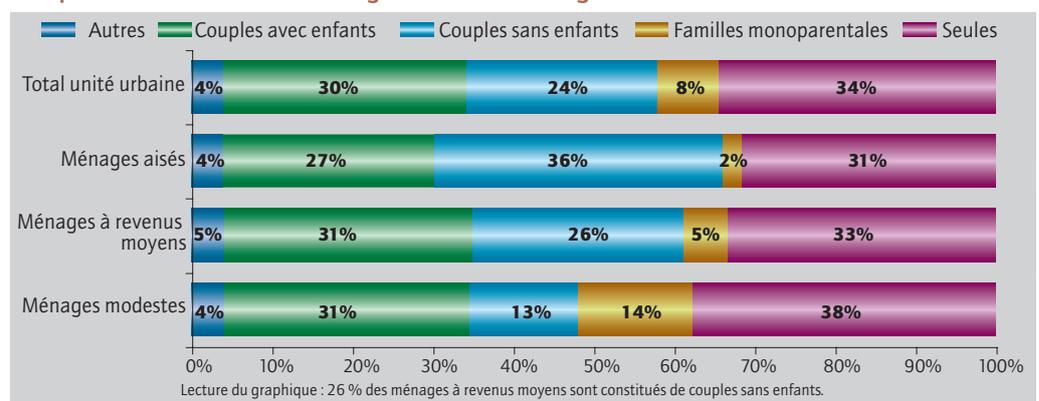
- ils sont constitués de 33 % de personnes vivants seules, alors que cette proportion est de 31 % pour les ménages aisés et de 38 % pour les ménages modestes ;
- à l'inverse, 26 % des ménages à revenus moyens sont des couples sans enfants, alors que cette proportion est moindre (13 %) parmi les ménages modestes et plus élevée parmi les ménages aisés (36 %).

Le constat pour Paris est globalement similaire, même si la part de personnes vivants seules y est plus élevée que dans l'unité urbaine du fait de la structure du parc de logements de la capitale (forte représentation de petits logements).

À titre de comparaison et toujours d'après l'enquête logement, les ménages aisés se caractérisent dans l'unité urbaine par une surreprésentation des couples sans enfant ⁴¹ et une sous représentation des couples avec enfant(s), des personnes seules et des familles monoparentales.

Les ménages modestes de l'unité urbaine sont quant à eux dans une situation opposée : sous représentation des couples sans enfants et surreprésentation des couples avec enfants, des personnes seules et des familles monoparentales. En effet, la monoparentalité s'accompagne très souvent d'une situation modeste : ainsi 56 % des familles monoparentales de l'unité urbaine font partie des ménages modestes et seulement 4 % des ménages aisés.

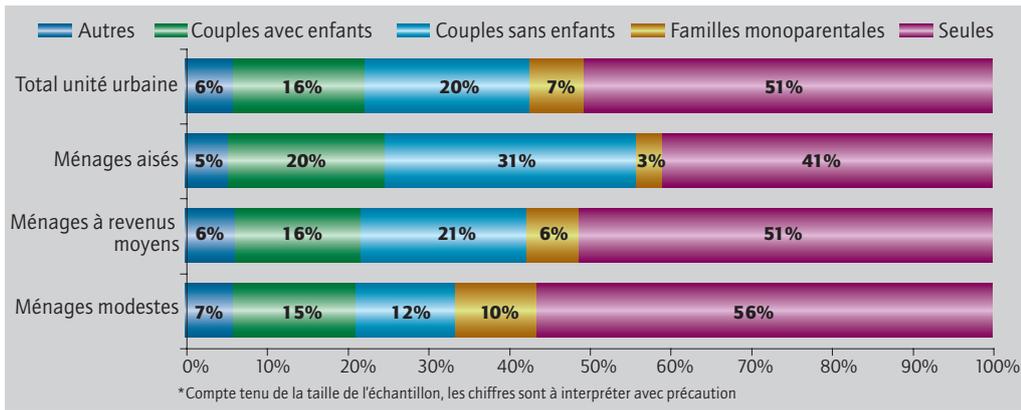
Composition familiale des ménages selon leur catégorie dans l'unité urbaine de Paris



40 – les catégories de ménages retenues et les montants de ressources utilisés pour l'application des plafonds de ressources PLAI, PLUS et PLS ont été reconstitués de façon approximative à partir de l'échantillon parisien de l'Enquête Logement. Compte tenu des approximations liées au calcul et de la taille de l'échantillon, les résultats sont à considérer avec précaution.

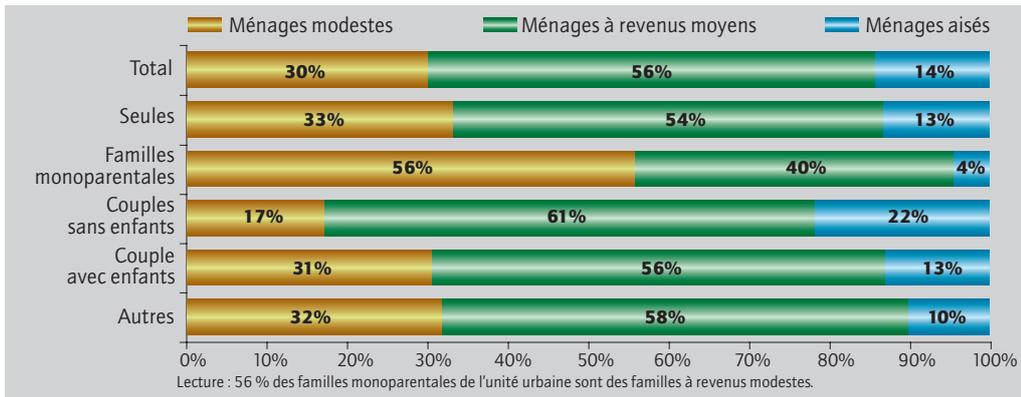
41 – A contrario les couples sans enfant sont rarement modestes (17 % d'entre eux). A l'échelle de l'unité urbaine de Paris, 22 % des couples sans enfants sont aisés.

Composition familiale des ménages selon leur catégorie à Paris*



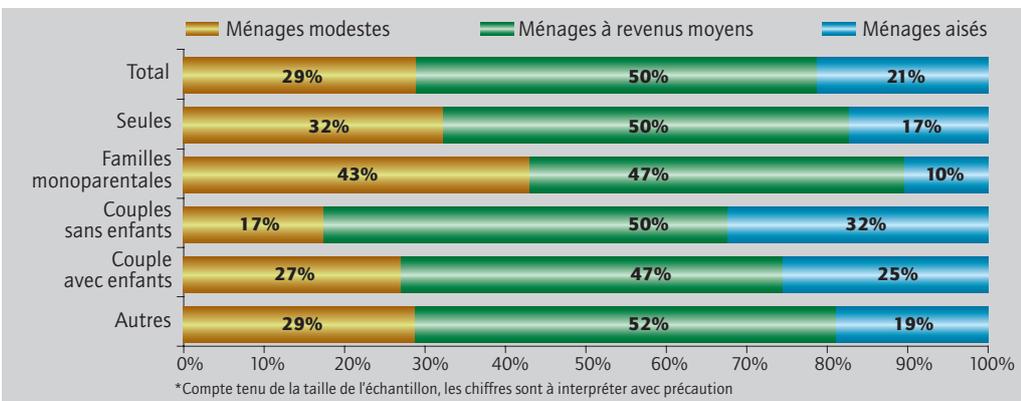
Source : Insee, Enquête Logement 2002

Catégories de revenus selon la composition familiale dans l'unité urbaine de Paris



Source : Insee, Enquête Logement 2002

Catégories de revenus selon la composition familiale à Paris*



Source : Insee, Enquête Logement 2002

Rappel : les données pour Paris sont à interpréter avec prudence en raison de la petite taille de l'échantillon, des données plus précises issues de Filocom sont fournies dans le chapitre suivant.

Caractéristiques et conditions de logement

L'objet de ce chapitre est d'identifier les spécificités des ménages parisiens à revenus moyens : taille et composition du ménage, et leurs conditions d'habitat : caractéristiques du logement et localisation, à partir des données du fichier FILOCOM.

Le fichier FILOCOM

FILOCOM est un fichier de la DGI. Il est constitué à partir du fichier de la Taxe d'Habitation auquel sont rattachés : le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP).

Filocom ne comprend pas les locaux non imposables à la taxe d'habitation :

- les locaux passibles de la taxe professionnelle lorsqu'ils ne font pas partie de l'habitation personnelle des contribuables (notamment certains meublés) ;
- les bâtiments servant aux exploitations rurales ;
- les locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats ;
- les bureaux des fonctionnaires publics.

Définition des ménages à revenus moyens dans FILOCOM – méthodologie

Dans le chapitre précédent, on a défini les ménages à revenus moyens comme les ménages dont le revenu par unité de consommation ⁴² est compris entre 1 105 et 2 860 euros par mois en 2001.

Ces seuils ont été déterminés d'après la dernière enquête logement à partir du revenu moyen d'un ménage francilien qui comprend toutes les ressources du ménage (salaires, retraites, revenus fonciers, prestations sociales, participation...) à l'exception des allocations logement.

Utiliser cette définition dans FILOCOM suppose de résoudre au préalable deux problèmes :

- retenir dans FILOCOM une notion de revenu proche de celle de l'enquête logement,
- actualiser les seuils pour se ramener aux années traitées dans FILOCOM.

De par son objet, le fichier de l'IRPP ne s'intéresse qu'aux revenus imposables, donc à un champ plus restreint que celui de l'ensemble des revenus des ménages. Sont notamment exclus :

- la plupart des prestations sociales,
- des indemnités diverses (transactions en cas de licenciement...),
- certains revenus non imposables (PEA, participation, stock option, gains aux jeux...).

Certains de ces revenus vont concerner en majorité plutôt les ménages modestes (certaines prestations sociales) ou au contraire plutôt les ménages aisés (stock option...). Les allocations familiales, versées sans condition de ressources, mais en fonction de la composition de la famille sont vraisemblablement la prestation ayant l'impact le plus important sur le revenu des ménages de cette étude.

Réintégration des allocations familiales dans le revenu des ménages.

FILOCOM recense les enfants de moins de 18 ans (au lieu de 20 ans pour le versement des allocations familiales). La réintégration va donc minorer légèrement le revenu du ménage. Une autre minoration résulte de la non prise en compte des majorations pour âge et du forfait pour enfant de 20 et 21 ans, en l'absence d'informations dans FILOCOM permettant de les appliquer.

Barème annuel des allocations familiales selon le nombre d'enfants

| Année Filocom | Année des revenus | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants | En plus par enfant |
|---------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|--------------------|
| 2001 | 2000 | 1 254 | 2 887 | 4 510 | 1 620 |
| 2003 | 2002 | 1 306 | 2 980 | 4 653 | 1 674 |
| 2005 | 2004 | 1 351 | 3 082 | 4 813 | 1 731 |

42 – échelle $ucm = 1 + 0,5(Na - 1) + 0,3 Ne + 0,2$
(famille monoparentale)
avec Na = nombre d'adultes
et Ne = nombre d'enfants

Par ailleurs, le revenu disponible dans FILOCOM est le revenu imposable après abattements et, depuis 2001, le revenu brut imposable (avant abattements). Les abattements dépendant des catégories de revenus (salaires, retraites, journalistes...), se ramener au revenu avant abattements introduirait une imprécision très supérieure aux évolutions à mesurer. Il a donc été décidé dans un premier temps de se limiter à la période 2001-2005. 2001 correspond aux revenus de l'année civile 2000 et donne donc comme point de référence l'année précédant l'arrivée de l'équipe municipale actuelle.

La période étudiée est limitée à 2001-2005 pour utiliser le revenu brut imposable (avant abattements).

L'actualisation des seuils a été réalisée à partir de l'évolution France entière du revenu disponible brut des ménages (Source : Comptes nationaux INSEE).

Seuils de revenus selon les années

| Année Filocom | Année des revenus | Seuil inférieur | | Seuil supérieur | |
|---------------|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| | | Mensuel | Annuel | Mensuel | Annuel |
| 2001 | 2000 | 1 046 | 12 555 | 2 720 | 32 644 |
| 2003 | 2002 | 1 151 | 13 813 | 2 993 | 35 915 |
| 2005 | 2004 | 1 208 | 14 495 | 3 141 | 37 687 |

En résumé

Les ménages à revenus moyens sont définis ainsi dans FILOCOM :

- Revenu pris en compte : revenu brut imposable + allocations familiales, ramené à l'unité de consommation ucm
- Seuils : 1 208 euros et 3 141 euros mensuels en 2005, 1 046 et 2 720 euros en 2001
- Période : 2001 à 2005

Les ménages à revenus moyens tels que définis ci-dessus seront comparés aux catégories suivantes :

- Ménages à revenus modestes : ménages dont le revenu est inférieur au plancher de revenu des ménages à revenus moyens,
- Ménages aisés : ménages dont le revenu est supérieur au plafond de revenu des ménages à revenus moyens.

Découpage géographique

L'arrondissement constitue un maillage trop grossier pour représenter les quartiers des ménages à revenus moyens. A l'opposé, la section cadastrale est un niveau trop fin en raison du secret statistique appliqué en deçà de 11 unités dans FILOCOM.

Pour permettre une représentation géographique plus détaillée que l'arrondissement tout en évitant le secret statistique du fichier FILOCOM, il a été défini une typologie de quartiers regroupant les 1 200 sections cadastrales parisiennes en 287 zones⁴³. Les regroupements sont basés sur les caractéristiques des ménages et leurs conditions d'habitat : revenu moyen par unité de consommation, taille du logement... Dans toute l'étude le terme « quartier » fera référence à ce découpage.

Des comparaisons avec les autres départements de l'Île-de-France et notamment ceux de petite couronne seront parfois faites : elles s'appuient sur les mêmes seuils de revenus, définis au niveau de la région.

Champ de l'étude – définitions – conventions

Cette partie est entièrement réalisée à partir d'une exploitation du fichier FILOCOM de la DGI sur les années 2001 et 2005.

Champ couvert : les résidences principales de 9 m² et plus soumises à la taxe d'habitation (donc hors meublés professionnels, centres d'hébergement...)

Définitions : Filocom a ses propres définitions différant parfois des notions habituellement utilisées

Ménage : tous les occupants d'un logement

Locataire HLM : locataire d'un bailleur social quel que soit le type de loyer (logements SRU, loi 48, loyers intermédiaires et libres)

Bailleur social : HLM, SEM, ville, département

Locataire du secteur privé ou libre : tout locataire non HLM (hors catégories classées en autres: logés gratuitement...), comprend notamment les conventionnés ANAH, BESSON...

Conventions :

Quartier : regroupement de sections cadastrales au sein d'un même arrondissement

Importance des ménages parisiens à revenus moyens

Selon la définition du § II.1., les ménages parisiens à revenus moyens représentent début 2005 48 % des ménages, les ménages modestes 28,5 % et les ménages aisés 23,5 %.

Structure des ménages selon l'arrondissement en 2005

| | Ménages modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|--------------------------------|------------------|--------------------------|---------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 23,7 % | 44,1 % | 32,2 % |
| 2 ^e arrondissement | 31,2 % | 43,6 % | 25,2 % |
| 3 ^e arrondissement | 27,3 % | 44,5 % | 28,2 % |
| 4 ^e arrondissement | 24,7 % | 44,6 % | 30,7 % |
| 5 ^e arrondissement | 22,6 % | 45,8 % | 31,6 % |
| 6 ^e arrondissement | 18,4 % | 38,6 % | 43,1 % |
| 7 ^e arrondissement | 16,4 % | 37,6 % | 46,0 % |
| 8 ^e arrondissement | 17,3 % | 37,7 % | 44,9 % |
| 9 ^e arrondissement | 25,9 % | 46,3 % | 27,8 % |
| 10 ^e arrondissement | 35,0 % | 48,5 % | 16,5 % |
| 11 ^e arrondissement | 31,8 % | 50,0 % | 18,3 % |
| 12 ^e arrondissement | 24,5 % | 54,6 % | 20,9 % |
| 13 ^e arrondissement | 30,8 % | 52,5 % | 16,7 % |
| 14 ^e arrondissement | 24,7 % | 51,9 % | 23,3 % |
| 15 ^e arrondissement | 21,0 % | 51,1 % | 27,9 % |
| 16 ^e arrondissement | 17,3 % | 37,2 % | 45,5 % |
| 17 ^e arrondissement | 25,5 % | 46,5 % | 28,0 % |
| 18 ^e arrondissement | 38,9 % | 47,9 % | 13,2 % |
| 19 ^e arrondissement | 41,1 % | 47,8 % | 11,1 % |
| 20 ^e arrondissement | 37,2 % | 51,1 % | 11,7 % |
| Total PARIS | 28,5 % | 48,0 % | 23,5 % |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI

Ces résultats sont très proches de ceux de l'Enquête Logement : 50 % de ménages à revenus moyens, 28 % de ménages modestes et 22 % de ménages aisés.

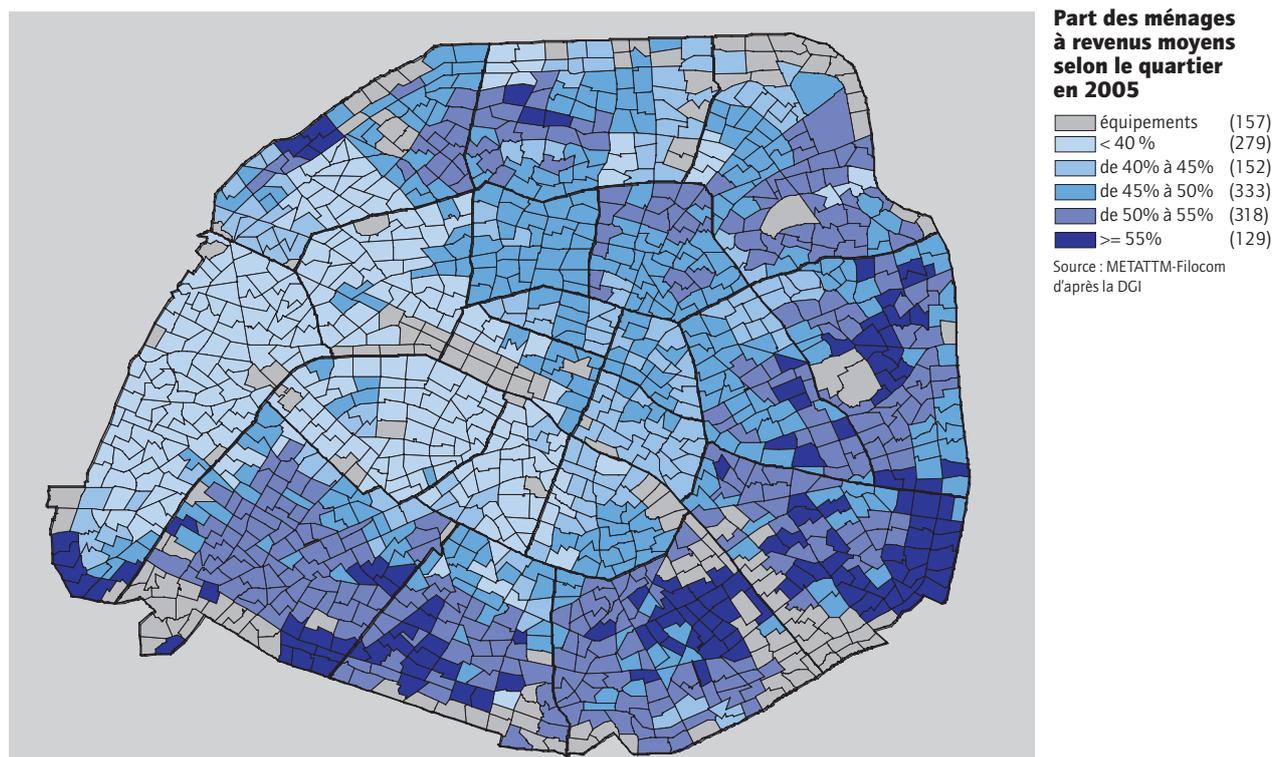
Paris est moins accueillant pour les ménages à revenus moyens que la petite couronne où ils représentent près de 53 % des ménages. Sur l'ensemble des quatre départements, les ménages à revenus moyens représentaient en 2005 51 % des ménages pour respectivement 32 % et 17 % pour les ménages modestes et aisés.

Ces données corroborent aussi les résultats de l'Enquête Logement pour laquelle les ménages franciliens se répartissent ainsi : 56 % de ménages à revenus moyens, 30 % de ménages modestes et 14 % de ménages aisés. Il est en effet vraisemblable que la part des ménages à revenus moyens et des ménages modestes est plus importante en grande couronne (données FILOCOM non demandées).

Caractéristiques des logements des ménages à revenus moyens

Localisation – une appropriation des arrondissements du sud-est...

Alors que l'on constate une ségrégation spatiale forte et opposée des ménages aisés et modestes, les ménages à revenus moyens sont répartis assez uniformément sur le territoire parisien avec toutefois une présence plus importante dans le sud-est de la capitale (12^e au 15^e et 20^e arrondissements), où ils sont majoritaires dans presque tous les quartiers.

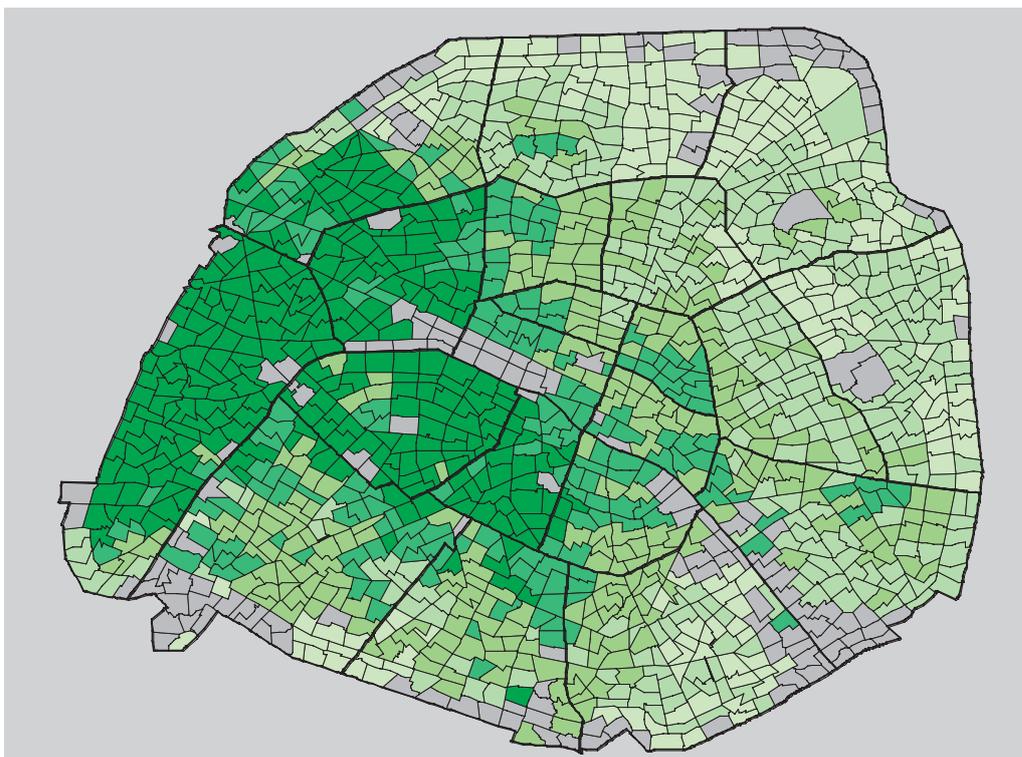


Systématiquement sous représentés dans les quartiers des ménages aisés, les ménages à revenus moyens sont fortement implantés dans de nombreux quartiers où la part de ménages modestes est élevée, notamment dans les 13^e et 20^e arrondissements (cf. cartes page ci-contre).

Part des ménages aisés selon le quartier en 2005

| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 10 % | (185) |
| de 10% à 20% | (287) |
| de 20% à 30% | (282) |
| de 30% à 40% | (192) |
| >= 40% | (265) |

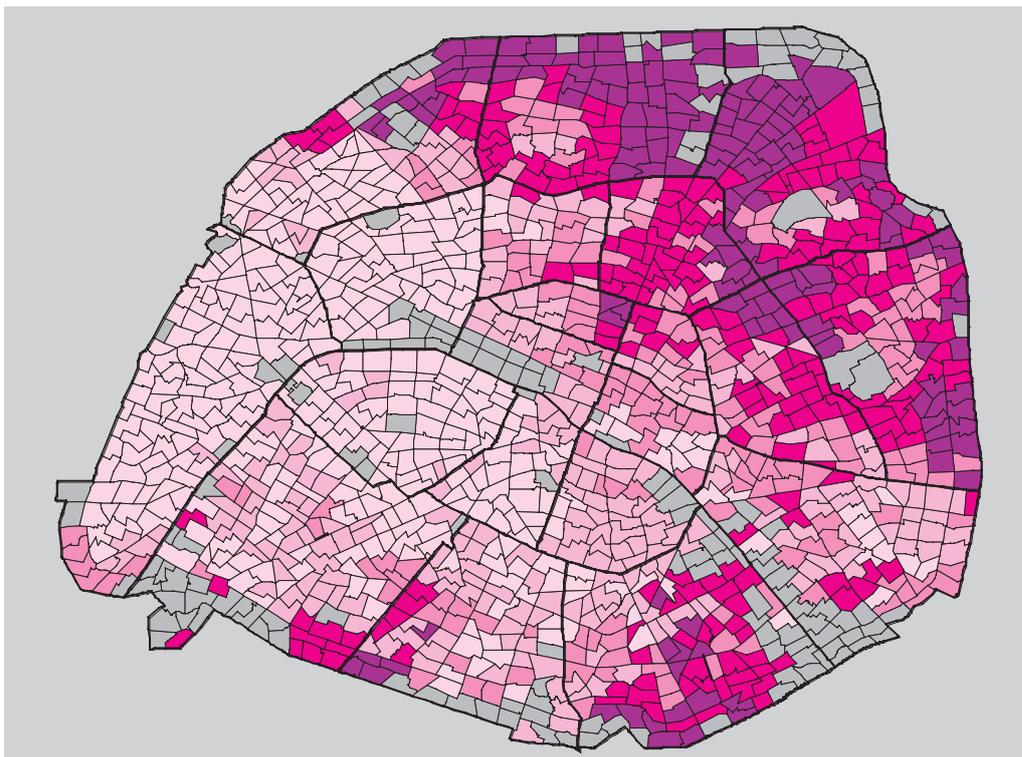
Source : METATTM-Filocom
d'après la DGI



Part des ménages modestes selon le quartier en 2005

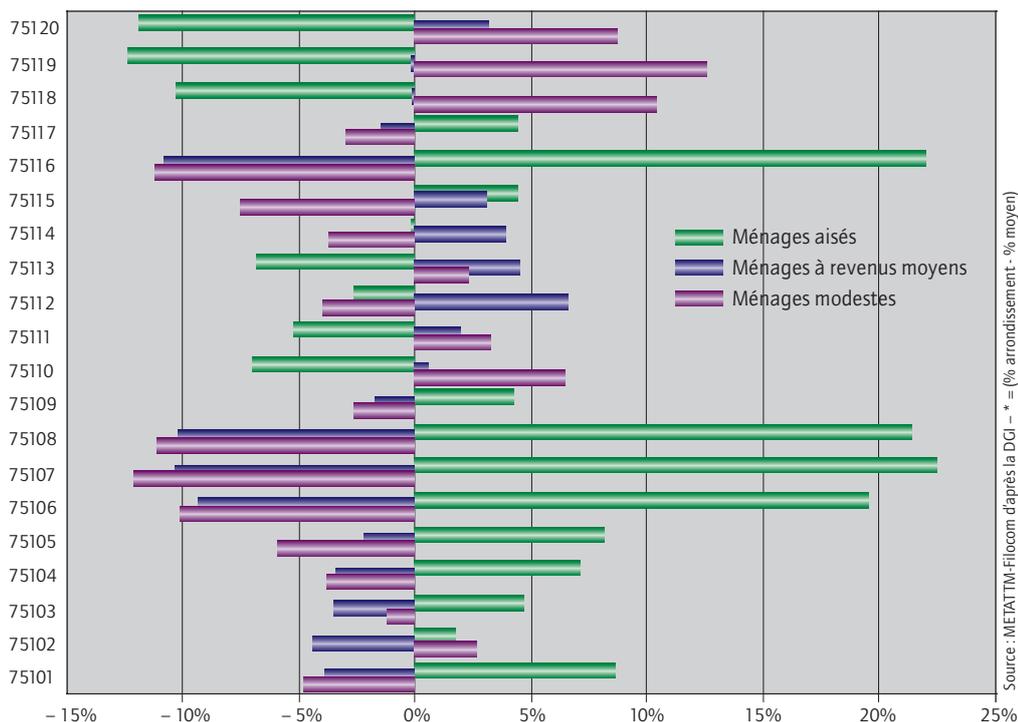
| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 20 % | (379) |
| de 20% à 25% | (263) |
| de 25% à 30% | (187) |
| de 30% à 40% | (222) |
| >= 40% | (160) |

Source : METATTM-Filocom
d'après la DGI



Ces constatations faites à l'examen des cartes peuvent être synthétisées sur le graphique ci-après présentant par arrondissement l'écart à la valeur moyenne de chaque catégorie.

Ecart par arrondissement de la part de chaque catégorie avec son poids moyen en 2005*



Un excédent de ménages aisés correspond presque systématiquement à un déficit à la fois de ménages modestes et à revenus moyens et inversement.

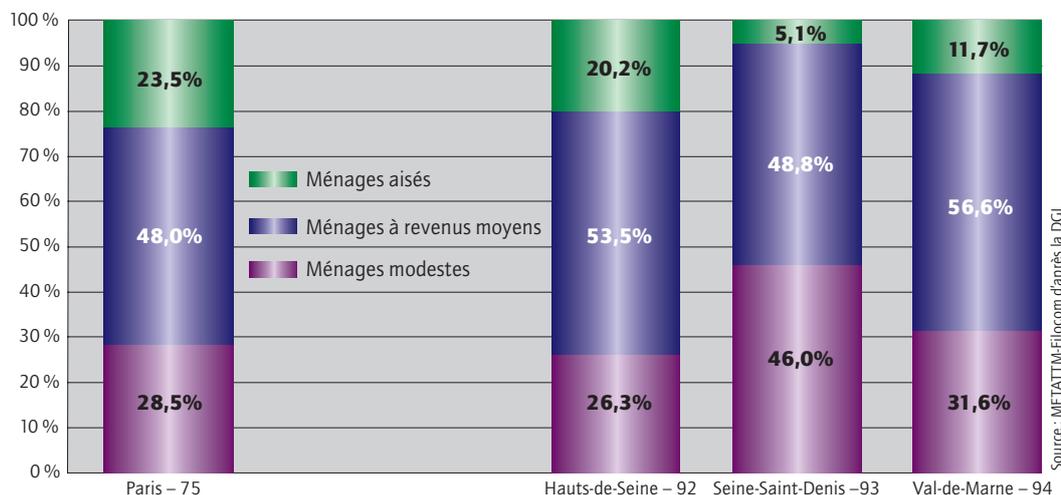
À l'exception des quatre arrondissements les plus cotés (6^e, 7^e, 8^e et 16^e) où ils accusent un déficit de 10 %, les ménages à revenus moyens ont une représentation proche de la moyenne (à + / - 5 %).

Les forts excédents de ménages aisés se soldent par un déficit identique des deux autres catégories de ménages. À l'inverse, les déficits de ménages aisés profitent essentiellement aux ménages à revenus modestes, à l'exception du 12^e arrondissement enregistrant la plus forte présence de ménages à revenus moyens au détriment des deux autres groupes.

... se prolongeant en petite couronne

Bien que les ménages à revenus moyens soient moins nombreux à Paris qu'en petite couronne, on constate une certaine continuité d'occupation entre les arrondissements parisiens et les communes limitrophes, voire plus éloignées.

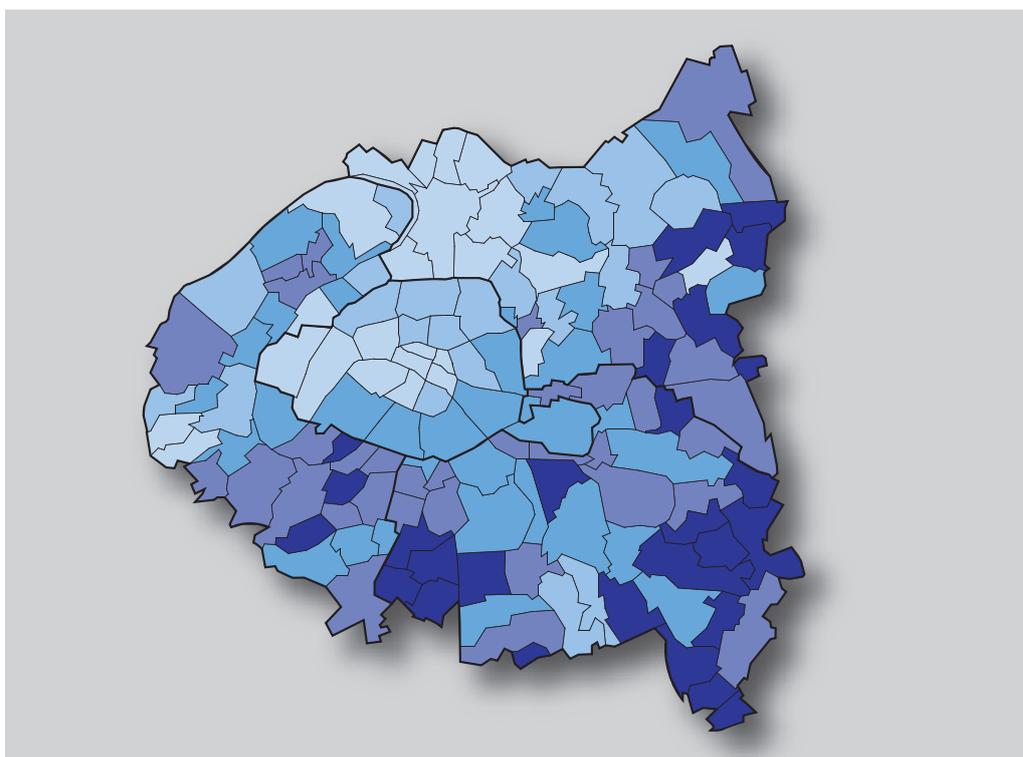
Part des trois catégories en 2005 à Paris et en petite couronne



Part des ménages à revenus moyens à Paris et en petite couronne en 2005

| | |
|--------------|------|
| < 45 % | (25) |
| de 45% à 50% | (21) |
| de 50% à 55% | (35) |
| de 55% à 60% | (37) |
| >= 60% | (27) |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI

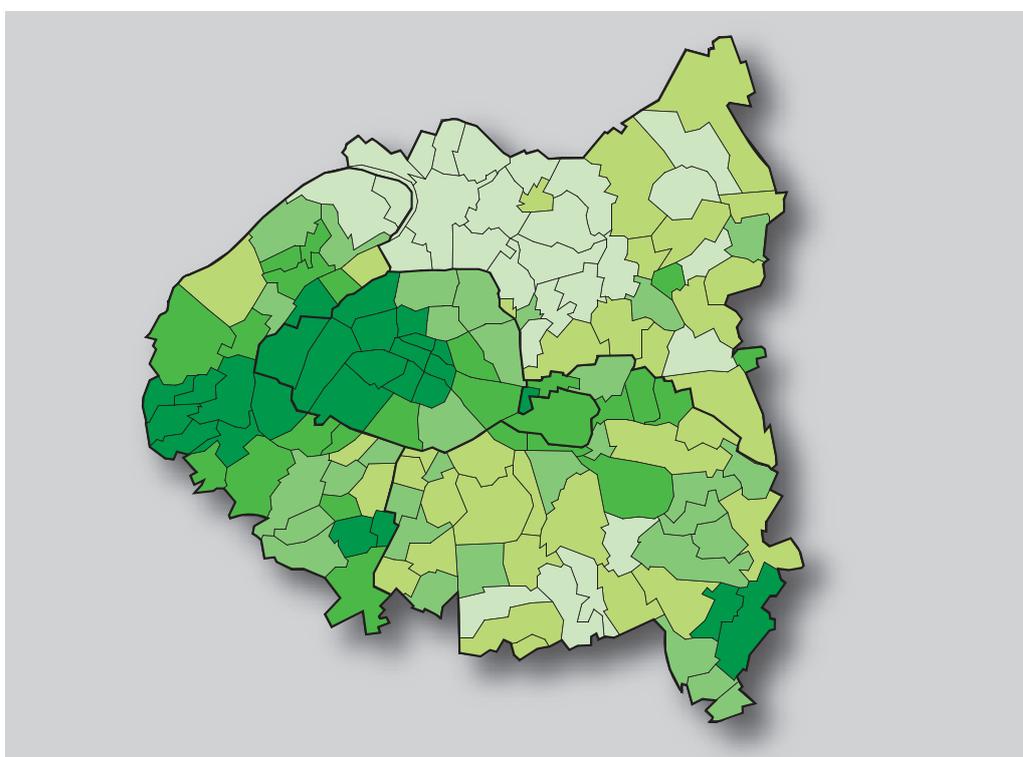


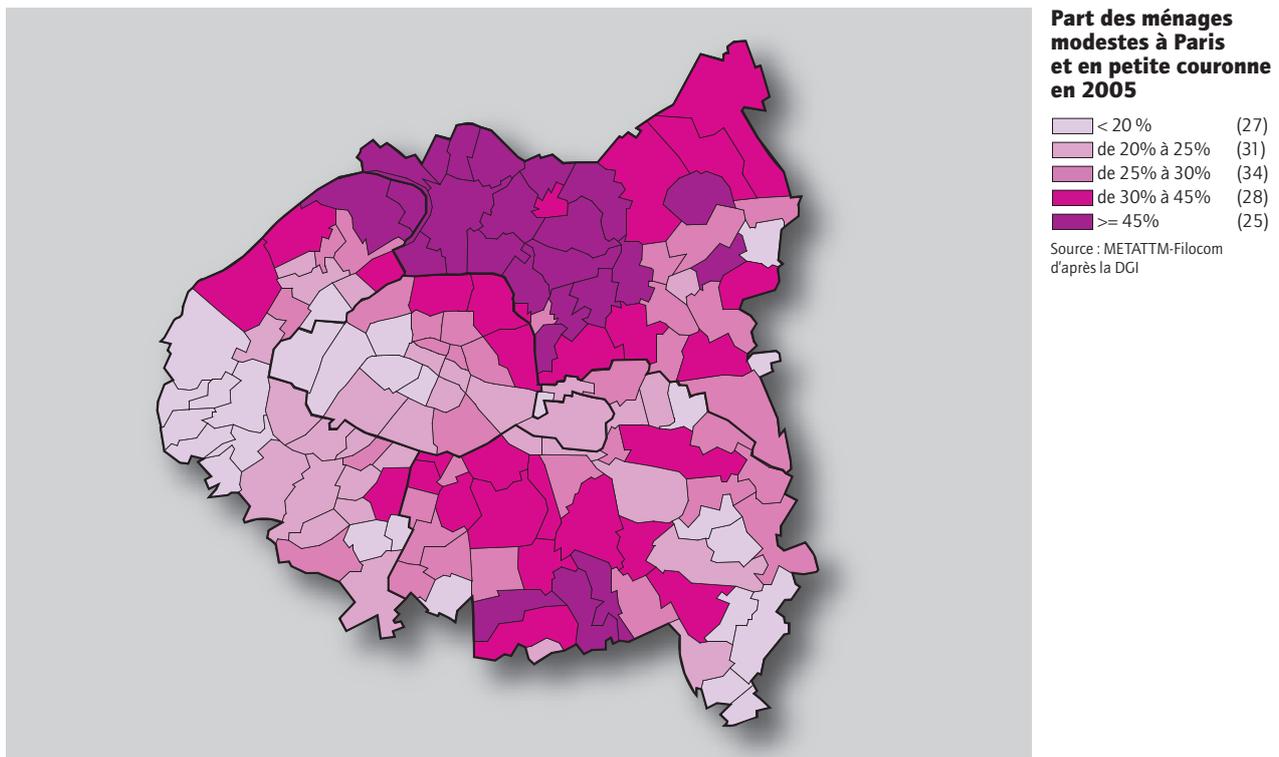
C'est en réalité essentiellement dans le sud-est de la petite couronne, comme dans le sud-est de Paris, que se concentrent les ménages à revenus moyens, le Val-de-Marne pouvant même être qualifié de département des ménages à revenus moyens : ils y sont majoritaires dans toutes les communes sauf deux.

Part des ménages aisés à Paris et en petite couronne en 2005

| | |
|----------------|------|
| < 5 % | (28) |
| de 5% à 10% | (34) |
| de 10% à 17,5% | (32) |
| de 17,5% à 25% | (25) |
| >= 25% | (26) |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI

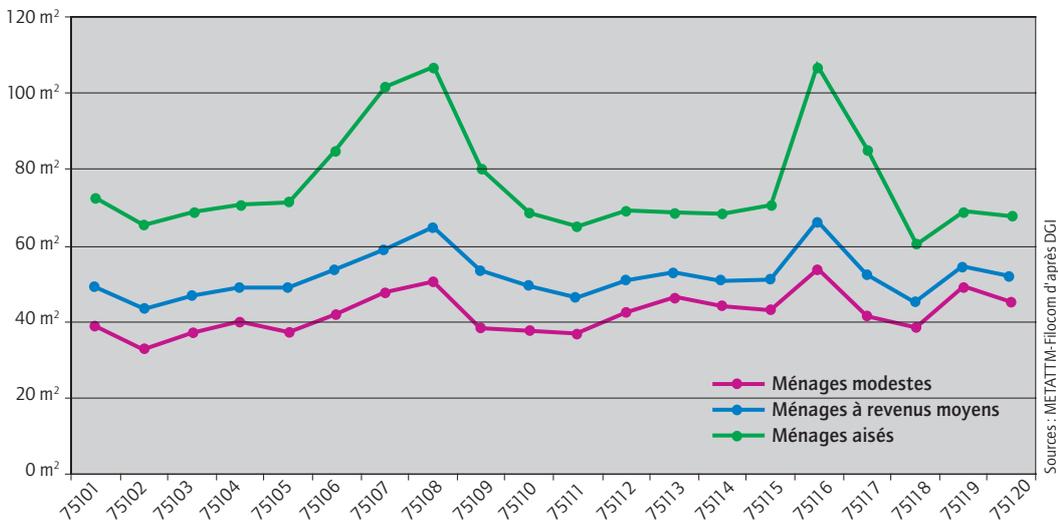




Des logements de 51,5 m² en moyenne

Avec 51,5 m² en moyenne, les ménages parisiens à revenus moyens disposent de 9 m² de plus que les ménages modestes mais de 27,5 m² de moins que les ménages aisés.

Surface moyenne des résidences principales en 2005 selon la catégorie de ménage

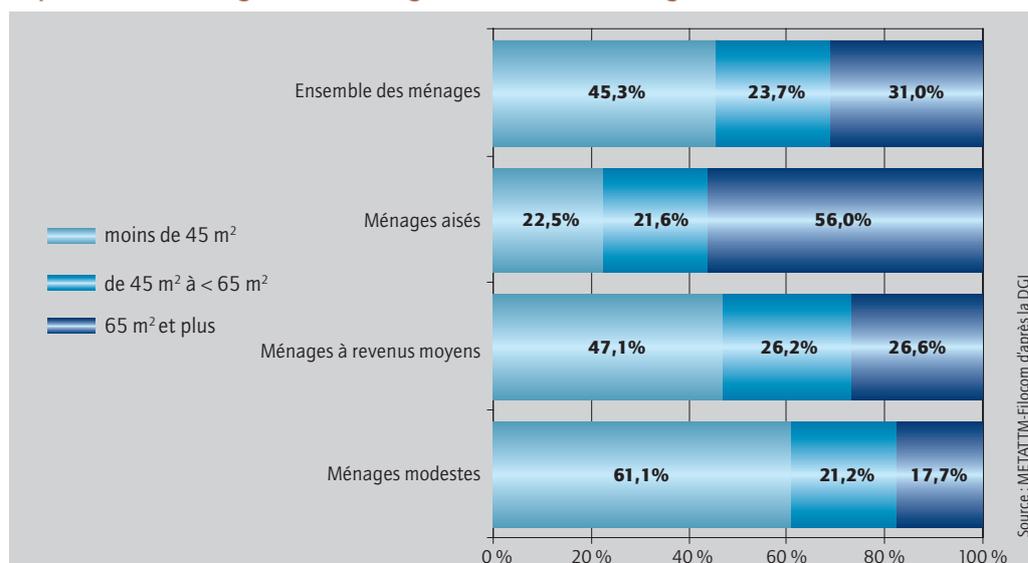


Pour les ménages à revenus moyens comme pour les ménages modestes, la surface moyenne disponible dépend peu de l'arrondissement, elle est toutefois un peu plus élevée dans les arrondissements où le parc est sensiblement plus grand (7^e, 8^e et 16^e). Apparemment l'arbitrage entre taille et localisation (choix d'un logement plus grand au détriment de la localisation) ne se fait pas. Cette analyse sera affinée plus loin en prenant en compte la taille du ménage.

De façon assez attendue, l'offre de grands logements de la capitale profite donc essentiellement aux ménages aisés.

Les ménages à revenus moyens habitent pour la moitié d'entre eux des petits logements (moins de 45 m²), pour un quart des logements moyens (45 à 65 m²) et pour le dernier quart des grands logements (65 m² et plus). Cette répartition est proche de celle des ménages modestes mais diffère sensiblement de celle des ménages aisés où plus de la moitié occupe des grands logements.

Répartition des catégories de ménages selon la taille du logement en 2005



Comme déjà constaté avec la localisation, les conditions d'habitat des ménages à revenus moyens sont plus proches de celles des ménages modestes que de celles des ménages aisés.

Des gains de surface en quittant Paris

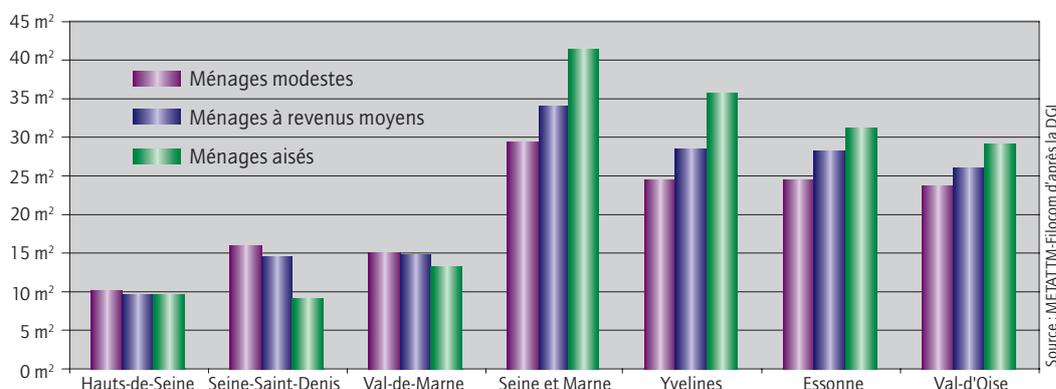
À niveau de revenu identique, l'éloignement du centre de l'agglomération permet des gains de surface appréciables. Quitter Paris pour la petite couronne apporte aux ménages à revenus moyens comme aux deux autres catégories de 10 m² à 15 m² supplémentaires selon le département. En grande couronne, les ménages disposent de 25 à 40 m² supplémentaires selon leur catégorie.

Surface des résidences principales en 2005 selon la catégorie de ménages

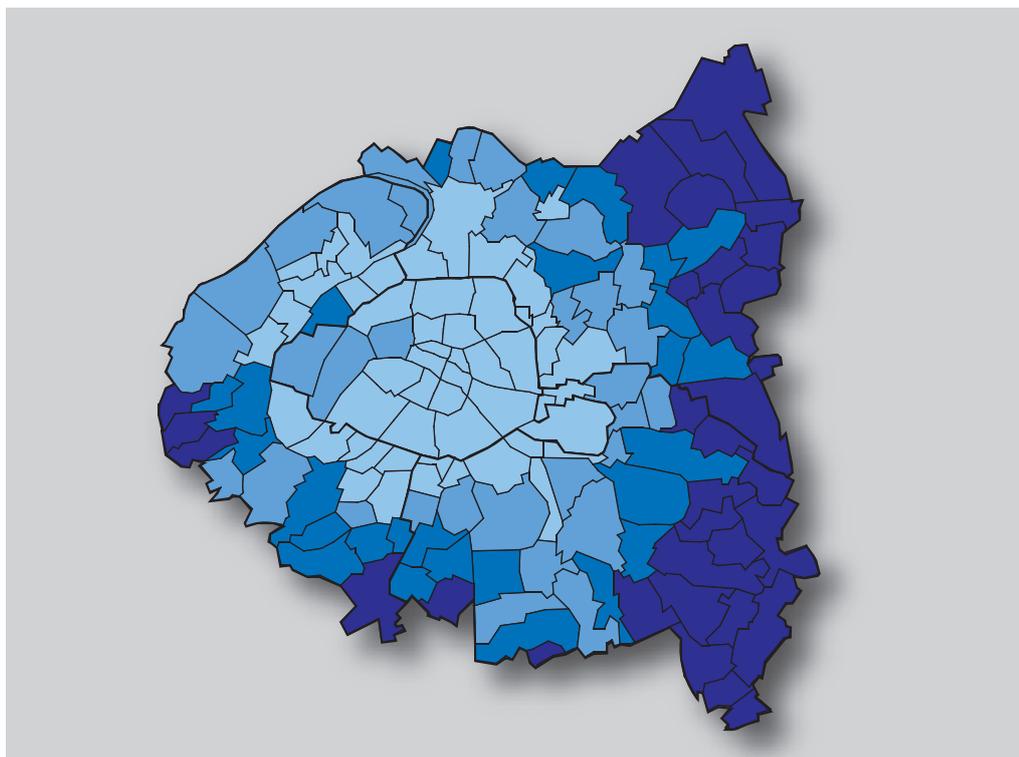
| Département | Ménages modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés | Ensemble des ménages |
|-------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| Paris | 42,5 m ² | 51,5 m ² | 79 m ² | 55,5 m ² |
| Hauts-de-Seine | 53 m ² | 61 m ² | 88,5 m ² | 64,5 m ² |
| Seine-Saint-Denis | 58,5 m ² | 66 m ² | 88 m ² | 63,5 m ² |
| Val-de-Marne | 57,5 m ² | 66,5 m ² | 92 m ² | 66,5 m ² |
| Seine-et-Marne | 72 m ² | 85,5 m ² | 120,5 m ² | 84 m ² |
| Yvelines | 67 m ² | 80 m ² | 114,5 m ² | 83 m ² |
| Essonne | 67 m ² | 79,5 m ² | 110 m ² | 79,5 m ² |
| Val-d'Oise | 66,5 m ² | 77,5 m ² | 108 m ² | 76,5 m ² |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI

Supplément de surface en banlieue par rapport à Paris selon la catégorie du ménage



Le gain de surface augmente avec l'éloignement de Paris. Il est à noter que ce gain dépend peu des zones de prix de l'immobilier mais plutôt de la distance au centre de Paris. Sauf Neuilly-sur-Seine, les communes limitrophes ne permettent ainsi que des gains inférieurs à 10 m².



Gain de surface pour les ménages à revenus moyen en petite couronne par rapport à la moyenne de Paris en 2005*

- < 10 m² (52)
- de 10 m² à 15 m² (33)
- de 15 m² à 20 m² (27)
- > = à 20 m² (33)

Source : METATM-Filocom d'après la DGI
* valeur moyenne = 51,5 m²

Pas d'influence de l'époque de construction

L'époque de construction a peu d'influence sur la catégorie du ménage. Les ménages aisés sont même plus présents dans les immeubles de la période d'après-guerre (1949-1974) dont la qualité est supposée moindre.

Répartition des catégories de ménages parisiens selon l'époque de construction en 2005

| | avant 1915 | entre 1915 et 1948 | entre 1949 et 1974 | entre 1975 et 1989 | 1990 et plus |
|-----------------------------------|------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| ménages à revenus modestes | 54,6% | 15,6% | 15,0% | 7,4% | 7,4% |
| ménages à revenus moyens | 53,7% | 13,7% | 17,5% | 7,3% | 7,8% |
| ménages aisés | 56,4% | 11,4% | 17,8% | 6,5% | 7,9% |
| ensemble des ménages | 54,6% | 13,7% | 16,9% | 7,2% | 7,7% |

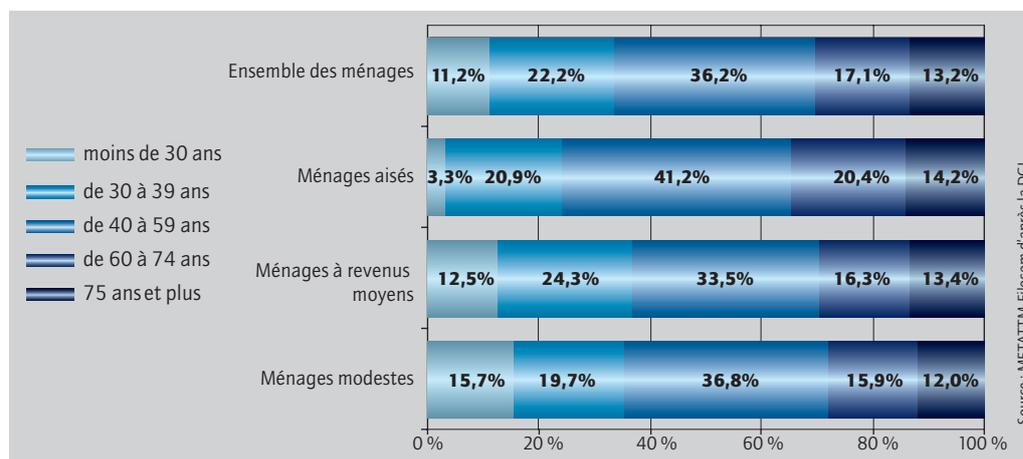
Source : METATM-Filocom d'après la DGI

Caractéristiques des ménages à revenus moyens

Âge de la personne de référence

La répartition selon l'âge de la personne de référence du ménage est très proche pour les ménages à revenus moyens et les ménages modestes et se distingue nettement de celle des ménages aisés où la part des jeunes ménages est réduite : 3 % de moins de 30 ans contre 13 % pour les ménages à revenus moyens et 16 % pour les ménages modestes et celle des ménages de 60 ans et plus est élevée : 35 % contre 30 % et 28 % respectivement.

Répartition par âge des trois catégories de ménages en 2005



À chaque âge ses arrondissements

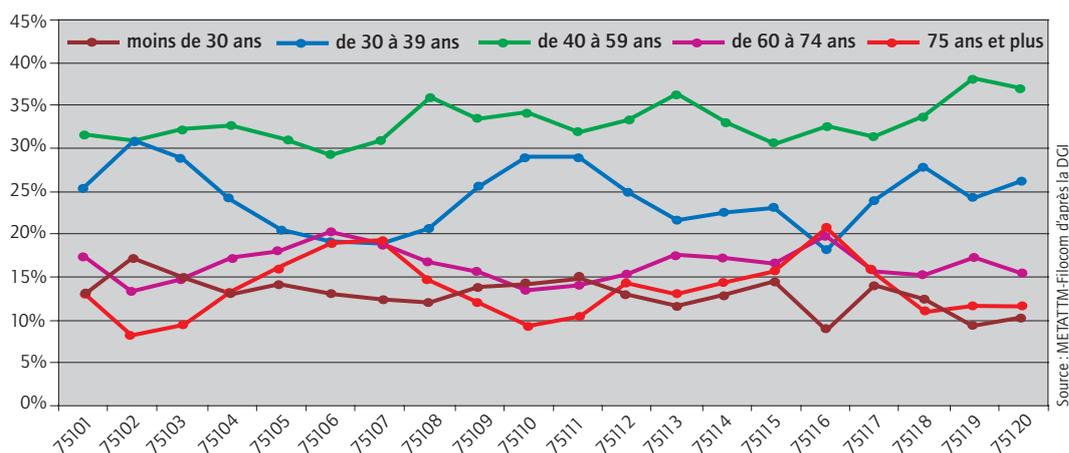
Les ménages à revenus moyens se localisent différemment selon leur classe d'âge :

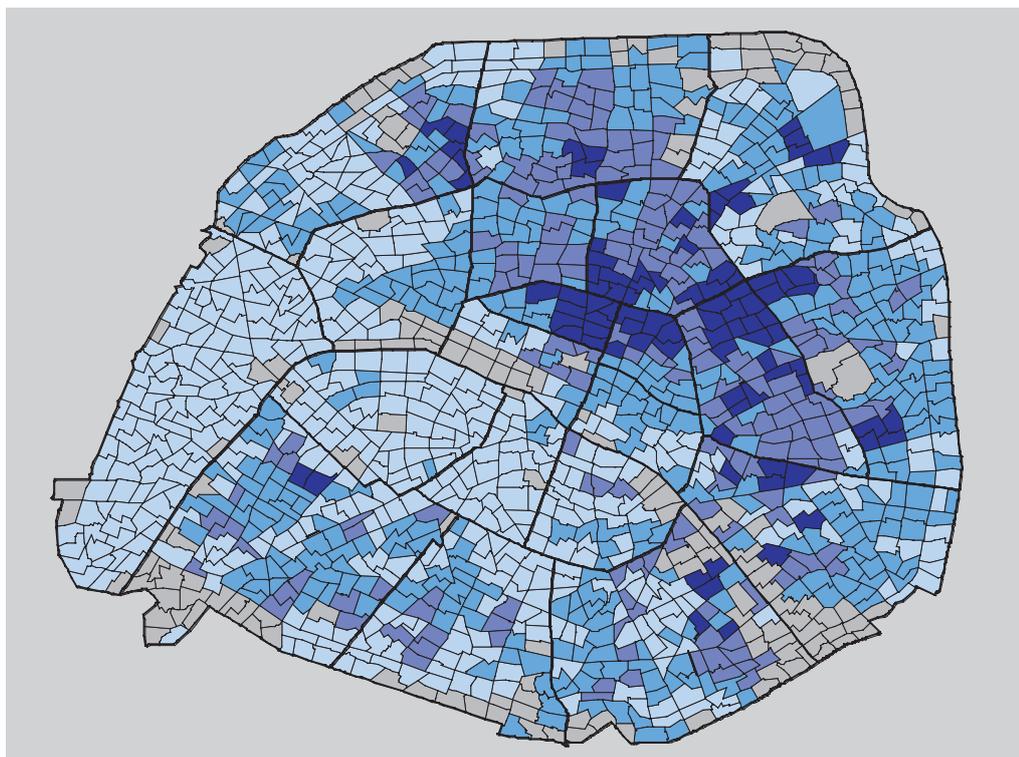
- les jeunes de moins de 30 ans (étudiants, premier emploi) sont répartis assez uniformément sur le territoire à l'exception du 16^e, mais aussi des deux derniers arrondissements ;
- contrairement à la catégorie précédente, la tranche des 30-39 ans (jeunes ménages, 1^{er} enfant) est plus souvent installée dans les arrondissements centraux ou les moins chers (9^e au 12^e, 17^e au 20^e) ;
- les 40-59 ans se répartissent uniformément sur l'ensemble du territoire ;
- les 60-74 ans et encore plus les 75 ans et plus occupent plus volontiers les arrondissements les plus cotés (5^e au 8^e et 16^e).

Cette ségrégation spatiale peut s'interpréter de deux façons différentes :

- les ménages âgés, parisiens depuis longtemps, ont pu s'installer dans les quartiers les plus cotés à une époque où l'immobilier était plus accessible, les jeunes ménages, arrivés plus récemment, n'ont pu accéder qu'à des localisations moins cotées en raison de la montée des prix de l'immobilier.
- Les ménages effectuent une trajectoire résidentielle partant de petits logements (centre, 10^e, 11^e...) et par déménagements successifs et grâce à la progression de leurs revenus accèdent progressivement à de meilleures localisations.

Structure par tranche d'âge des ménages à revenus moyens en 2005 selon l'arrondissement





**Ratio
(ménages jeunes*
/ ménages âgés*)
des ménages à revenus
moyens en 2005**

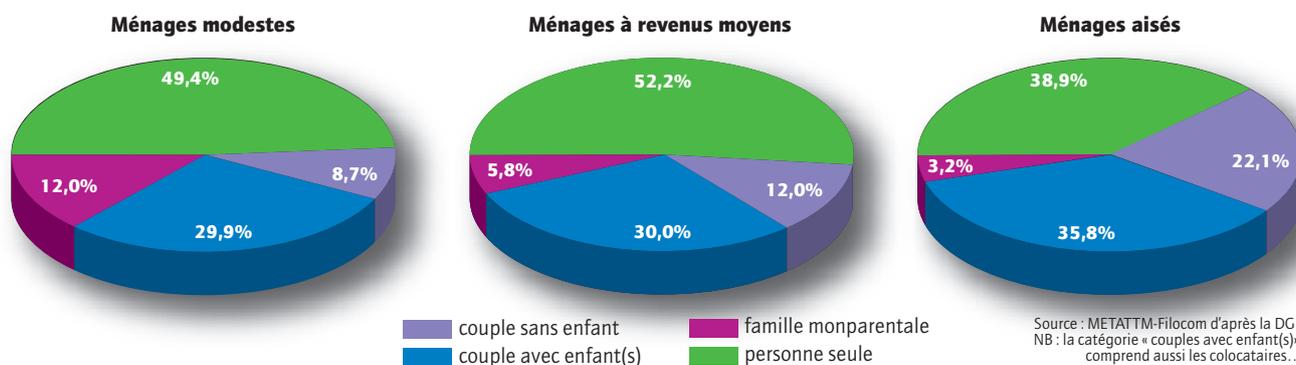
| | |
|---------------|-------|
| équipements | (157) |
| inférieur à 1 | (518) |
| de 1 à 1,5 | (396) |
| de 1,5 à 2 | (203) |
| 2 ou plus | (94) |

*ménages jeunes : 40 ans et moins,
*ménages âgés : 60 ans et plus
Source : METATTM-Filocom
d'après la DGI

Taille et composition des ménages à revenus moyens

Avec 1,9 personnes en moyenne, les ménages à revenus moyens sont plus petits que les ménages aisés (2,1 personnes) ou modestes (2,3 personnes) en raison à la fois d'une plus grande part de personnes seules et d'une moindre présence de familles avec enfants.

Structure des ménages selon la catégorie en 2005



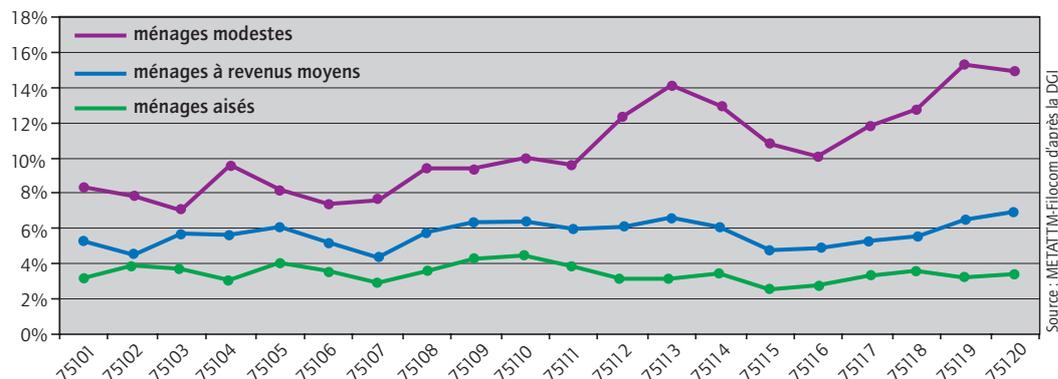
La structure selon le type de famille est proche pour les ménages à revenus moyens et modestes, à l'exception de la part des familles monoparentales, et se démarque notablement de celle des ménages aisés.

Les personnes seules sont majoritaires dans les ménages à revenus modestes alors qu'elles représentent moins de quatre ménages aisés sur dix. Comme chez les ménages modestes, les couples avec enfant y sont moins nombreux que pour les ménages aisés.

Les ménages à revenus moyens sont moins souvent des familles avec enfants : au plus 36 % d'entre eux ont des enfants (catégories famille monoparentale et couples avec enfants) contre 42 % des ménages modestes et 39 % des ménages aisés.

Toutefois, l'examen de la structure des différentes catégories au sein de chaque arrondissement fait plutôt apparaître des proximités entre ménages à revenus moyens et ménages aisés. Ceci peut être vérifié sur les deux groupes : familles monoparentales et personnes seules.

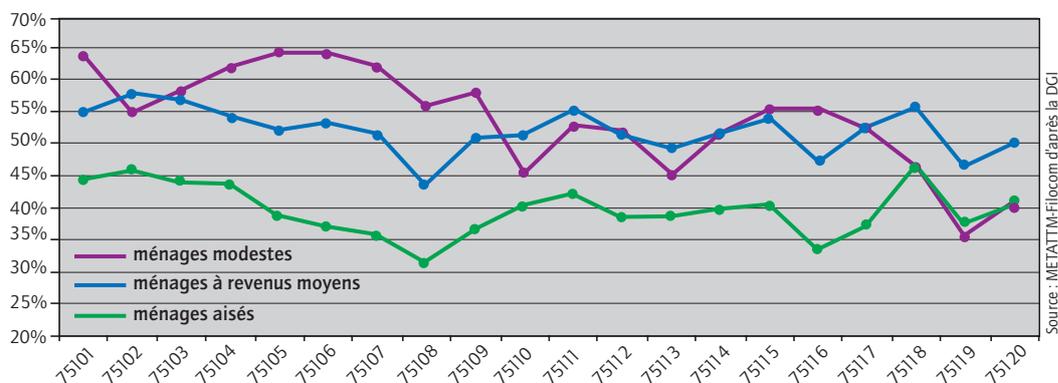
Part des familles monoparentales au sein de chaque catégorie par arrondissement en 2005



Alors que les familles monoparentales à revenus modestes sont presque deux fois plus fréquentes dans les arrondissements les moins chers et/ou à forte présence de logements sociaux (13^e, 19^e et 20^e) que dans les plus cotés, les familles monoparentales aisées ou à revenus moyens ne s'installent pas plus souvent dans les quartiers bon marché que dans les autres.

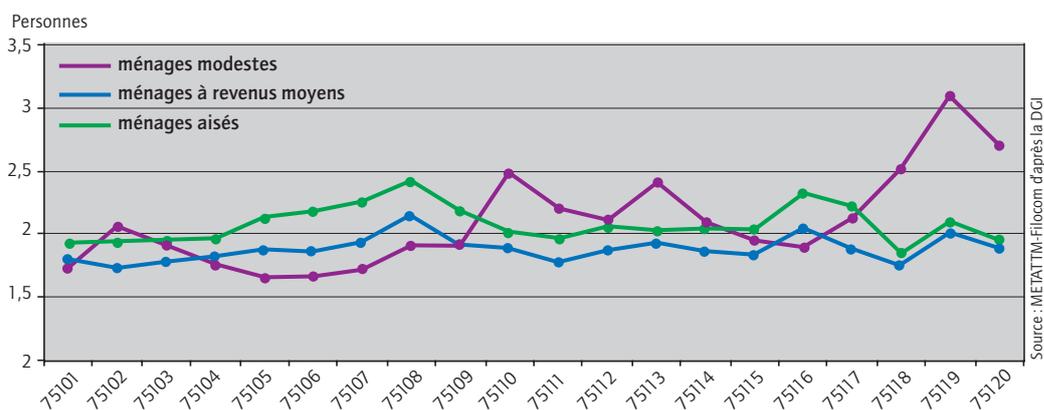
De même, la courbe des personnes seules à revenus moyens présente un parallélisme presque parfait avec celle des ménages aisés avec une plus forte présence dans les arrondissements offrant beaucoup de petits logements (arrondissements centraux, 11^e, 15^e, 18^e). Inversement pour les ménages à revenus modestes, la condition de personne seule semble presque indispensable pour accéder aux quartiers les plus cotés.

Part des personnes seules au sein de chaque catégorie par arrondissement en 2005

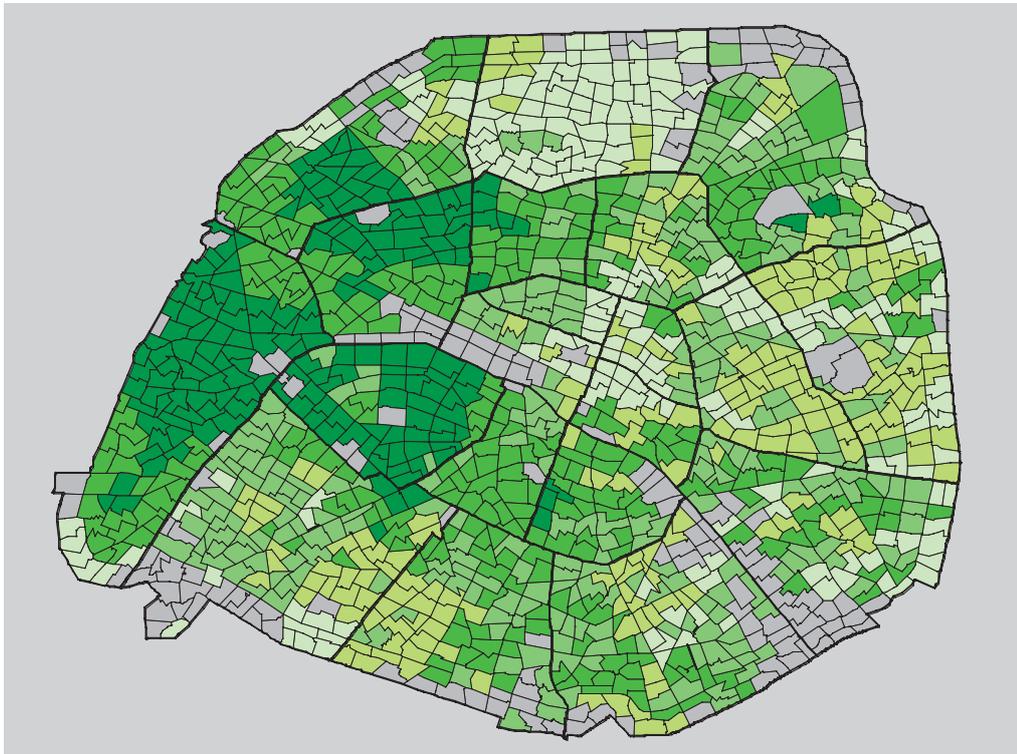


Contrairement aux deux autres catégories de ménages, la taille moyenne des ménages à revenus moyens varie peu selon l'arrondissement.

Taille moyenne des ménages par catégorie selon l'arrondissement



Les ménages aisés, dont la localisation est choisie, sont plus grands dans les arrondissements offrant une part importante de grands logements, les ménages modestes de taille importante sont présents dans les arrondissements les meilleur marché et/ou proposant une offre de logements sociaux abondante.



Taille des ménages aisés selon le quartier en 2005

| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 1,9 | (206) |
| de 1,9 à 2 | (210) |
| de 2 à 2,1 | (289) |
| de 2,1 à 2,3 | (321) |
| >= 2,3 | (185) |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI



Taille des ménages modestes selon le quartier en 2005

| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 1,8 | (252) |
| de 1,8 à 1,9 | (235) |
| de 1,9 à 2,1 | (254) |
| de 2,1 à 2,5 | (207) |
| >= 2,5 | (263) |

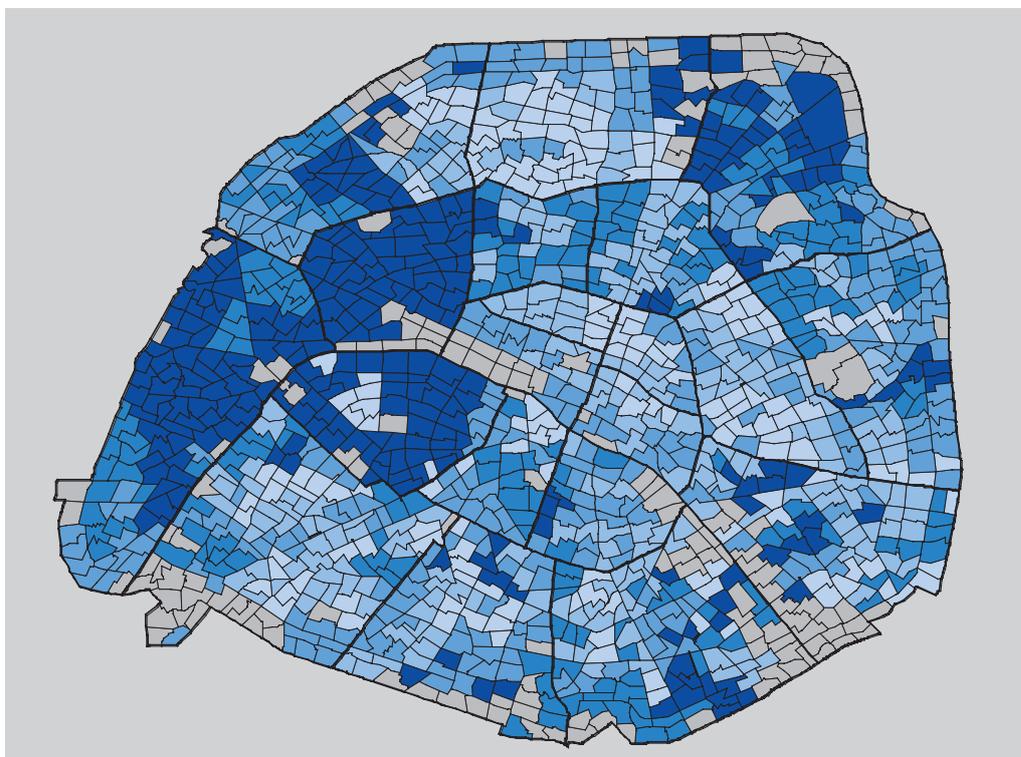
Source : METATTM-Filocom d'après la DGI

À l'exception du 19^e arrondissement qui attire les grands ménages de toutes catégories, on ne constate pas pour les ménages à revenus moyens une augmentation de la taille des ménages dans les arrondissements les moins chers de la capitale, qui leur permettrait, à dépense logement constante, d'habiter un logement plus grand. Il semble au contraire que ces ménages quittent systématiquement Paris quand leur taille augmente.

Taille des ménages à revenus moyens selon le quartier en 2005

| | |
|----------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 17,5 | (178) |
| de 1,75 à 1,85 | (244) |
| de 1,85 à 1,95 | (299) |
| de 1,95 à 2,05 | (207) |
| >= 2,05 | (283) |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI



Typologie de quartiers selon la taille des ménages

Il est possible de construire une typologie des quartiers selon la taille respective des ménages des trois catégories. On distinguera ainsi les quartiers équilibrés (du point de vue de la taille des ménages) pour lesquels les trois catégories regroupent des ménages de taille moyenne proche et les quartiers (potentiellement) déséquilibrés où la taille du ménage dépend de sa catégorie.

La taille des ménages à revenus moyens dépendant peu de la localisation, la typologie s'appuie sur l'écart entre la taille des ménages des deux autres catégories et celle des ménages à revenus moyens, prise comme catégorie de référence.

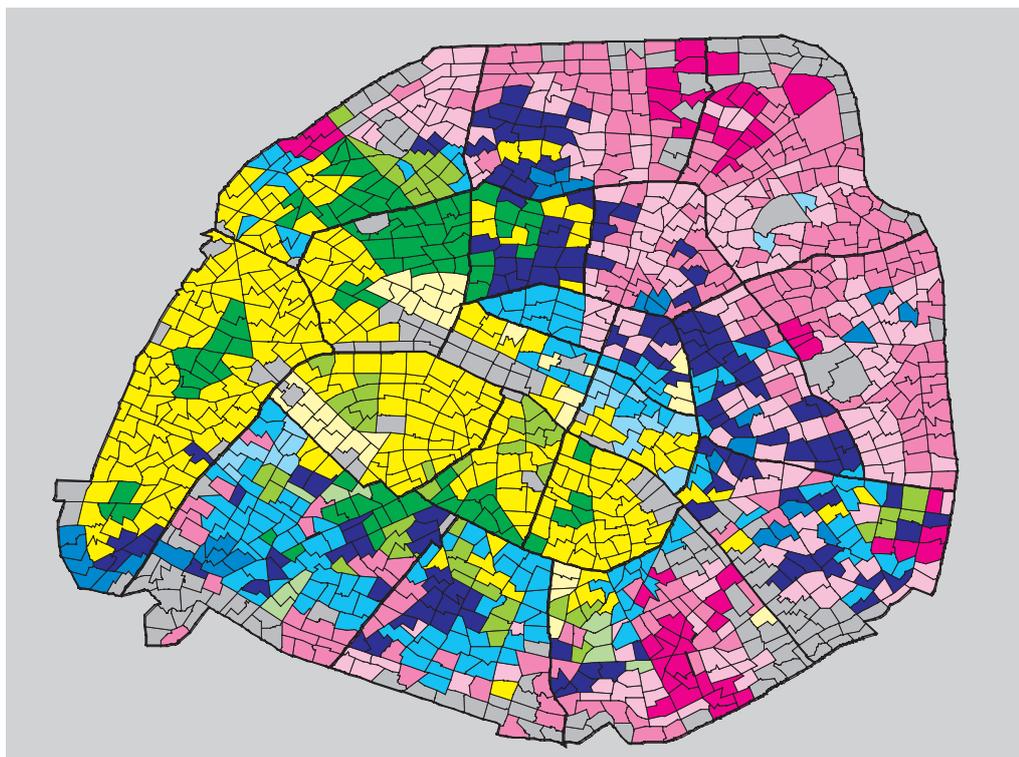
Raisonnement en valeur relative permet de gommer l'effet « taille du parc ». La typologie doit permettre de voir si pour un parc donné, tous les ménages y accèdent de la même façon, l'indicateur retenu étant la taille moyenne du ménage.

Les ménages à revenus moyens étant plus petits que les autres, une situation sera considérée comme équilibrée si elle est proche de la moyenne, c'est-à-dire avec des ménages modestes et aisés de même taille ou un peu plus grands.

Les groupes sont définis ainsi (en écart par rapport à la taille des ménages à revenus moyens) :

| Ménages modestes / Ménages aisés* | Plus petits | De même taille | Un peu plus grands | Beaucoup plus grands |
|-----------------------------------|-------------|----------------|--------------------|----------------------|
| | < -0,1 p | -0,1 à +0,1 p | 0,1 à 0,3 p | > 0,3 p |
| Plus petits | | | | 41 |
| De même taille | 12 | 22 | 32 | 42 |
| Un peu plus grands | 13 | 23 | 33 | 43 |
| Beaucoup plus grands | 14 | 24 | 34 | |

p = personne – * même seuils que pour les ménages modestes



Typologie des quartiers selon les tailles respectives des trois catégories en 2005

Groupe de taille

| | |
|-------------|-------|
| équipements | (157) |
| 12 | (34) |
| 13 | (262) |
| 14 | (87) |
| 22 | (20) |
| 23 | (139) |
| 24 | (52) |
| 32 | (28) |
| 33 | (125) |
| 34 | (10) |
| 41 | (52) |
| 42 | (210) |
| 43 | (192) |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI

Explication des groupes (en comparaison par rapport aux ménages à revenus moyens) :

- 41 – des petits ménages aisés (plus petits que ceux des ménages à revenus moyens) et des grands ménages modestes (au moins 0,3 personne de plus par ménage)
- 42 – des ménages aisés de même taille et des grands ménages modestes
- 43 – des ménages aisés un peu plus grands et des grands ménages modestes
- 32 – des ménages aisés de même taille et des ménages modestes un peu plus grands (de 0,1 à 0,3 personne de plus)
- 33 – des ménages aisés et modestes un peu plus grands
- 34 – des ménages aisés beaucoup plus grands et des ménages modestes un peu plus grands
- 22 – des ménages aisés et modestes de même taille
- 23 – des ménages modestes de même taille et des ménages aisés un peu plus grands
- 24 – des ménages modestes de même taille et des ménages aisés beaucoup plus grands
- 12 – des ménages modestes plus petits et des ménages aisés de même taille
- 13 – des ménages modestes plus petits et des ménages aisés un peu plus grands
- 14 – des ménages modestes plus petits et des ménages aisés beaucoup plus grands

Du point de vue de la taille respective des ménages des trois catégories, les quartiers des groupes en bleu (22 23 32 et 33) sont équilibrés, les autres groupes sont déséquilibrés :

- en rose (41 42 43) avec des ménages modestes beaucoup plus grands que les autres,
- en vert (14 24 34) avec des ménages aisés beaucoup plus grands que les autres,
- en jaune (12 13) avec des ménages modestes plus petits que les autres.

Le déséquilibre peut être partiel (ne concerner qu'une catégorie), ou total (la taille du ménage est fonction de sa catégorie).

Deux groupes sont en déséquilibre total :

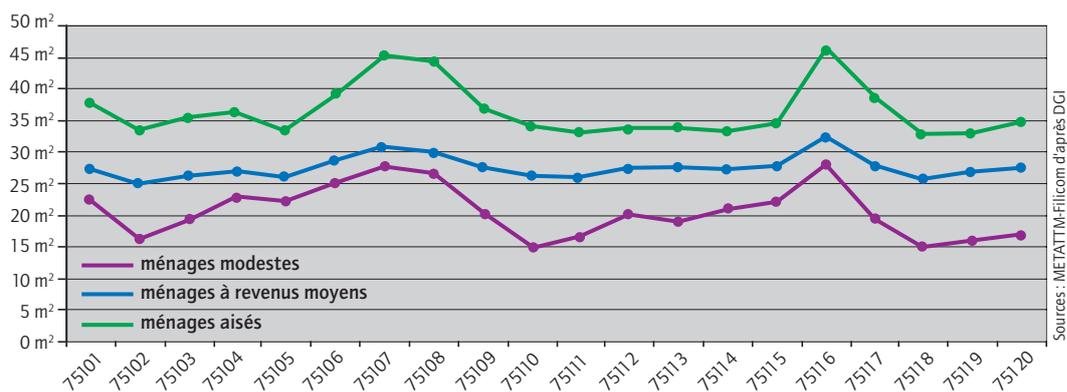
- Le groupe de quartiers 14 où de très grands ménages aisés côtoient de très petits ménages modestes.
- Le groupe de quartiers 41 avec des petits ménages aisés et de très grands ménages modestes.

Surface disponible par personne

Les ménages à revenus moyens disposent de 27 m² par personne (moyenne Paris), soit 10 m² de moins que les ménages aisés et 9 m² de plus que les ménages modestes.

La surface disponible par personne reflète partiellement pour ces deux dernières catégories la typologie du parc. Ainsi les arrondissements offrant beaucoup de grands voire de très grands logements (7^e, 8^e et 16^e) permettent aux ménages aisés de disposer d'une grande surface par personne malgré une taille de ménage plus élevée. Pour les ménages modestes inversement, l'accès à plus de surface par personne se fait au détriment de la taille du ménage. L'adéquation de la taille du ménage à celle de son logement est plus homogène pour les ménages à revenus moyens.

Surface disponible par personne selon la catégorie en 2005



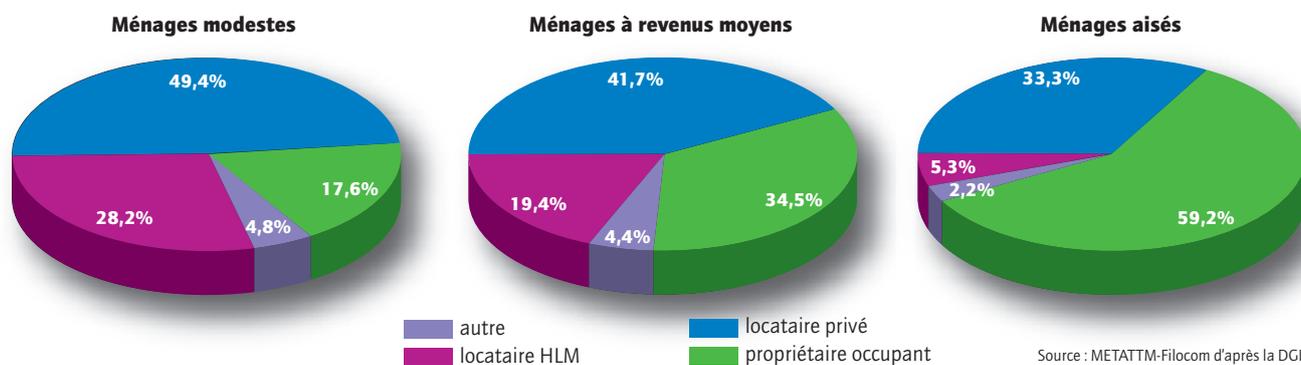
Alors que les ménages aisés disposent d'au moins 33 m² en moyenne par personne quel que soit l'arrondissement, suivis par les ménages à revenus moyens avec 25 m² au minimum, les ménages modestes sont vraisemblablement dans de nombreux cas en surpeuplement avec dans certains arrondissements à peine 15 m² par personne.

Ces données peuvent être rapprochées des résultats de l'enquête réalisée par l'OLAP en 2005 pour la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France sur l'occupation du parc locatif privé de grande couronne ⁴⁴. Il apparaît dans cette étude que les ménages disposent de 15 m² par personne dans les logements surpeuplés (au sens INSEE), de 27 m² dans les logements en peuplement normal et de 35 m² dans les logements sous-peuplés.

Statuts d'occupation

L'assertion « à chaque catégorie son parc » ne se vérifie pas à Paris même si les ménages aisés sont propriétaires occupants à près de 60 % (moyenne Paris 35,5 %) soit trois fois plus que les ménages modestes.

Répartition des ménages par statut d'occupation en 2005

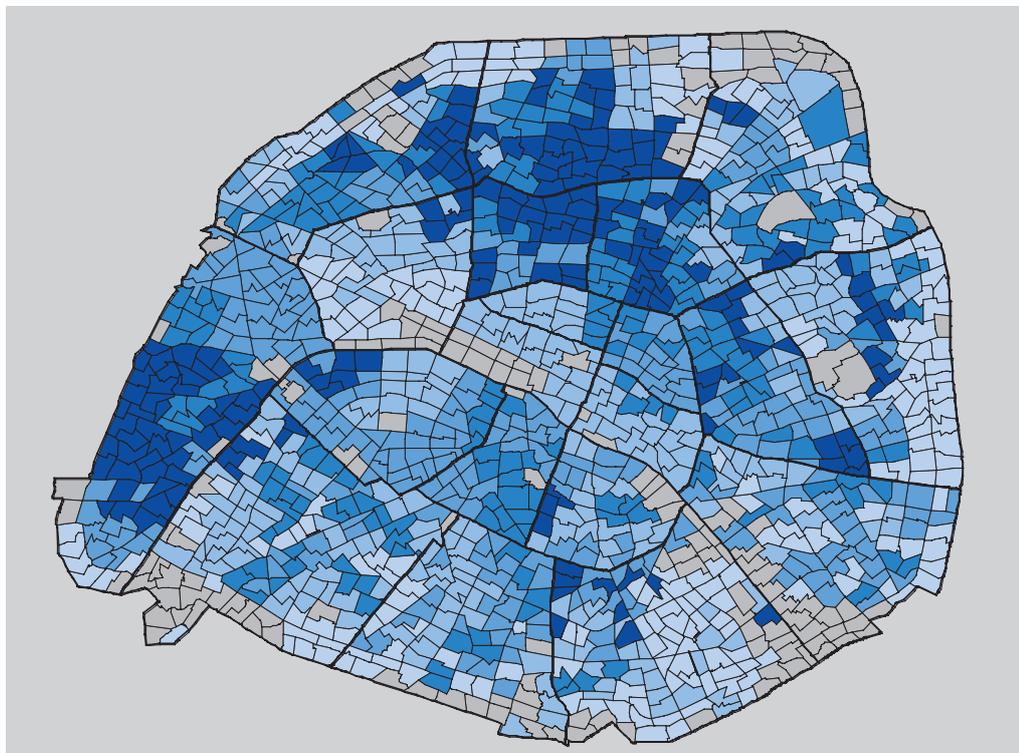


44 – « Le parc locatif privé de l'agglomération parisienne au 1^{er} janvier 2005 »

Source : METATTM-Filicom d'après la DGI

Comme déjà relevé à plusieurs reprises, on constate une proximité d'occupation entre les ménages à revenus moyens et ceux à revenus modestes avec notamment dans les deux cas le secteur locatif privé comme principal statut d'occupation.

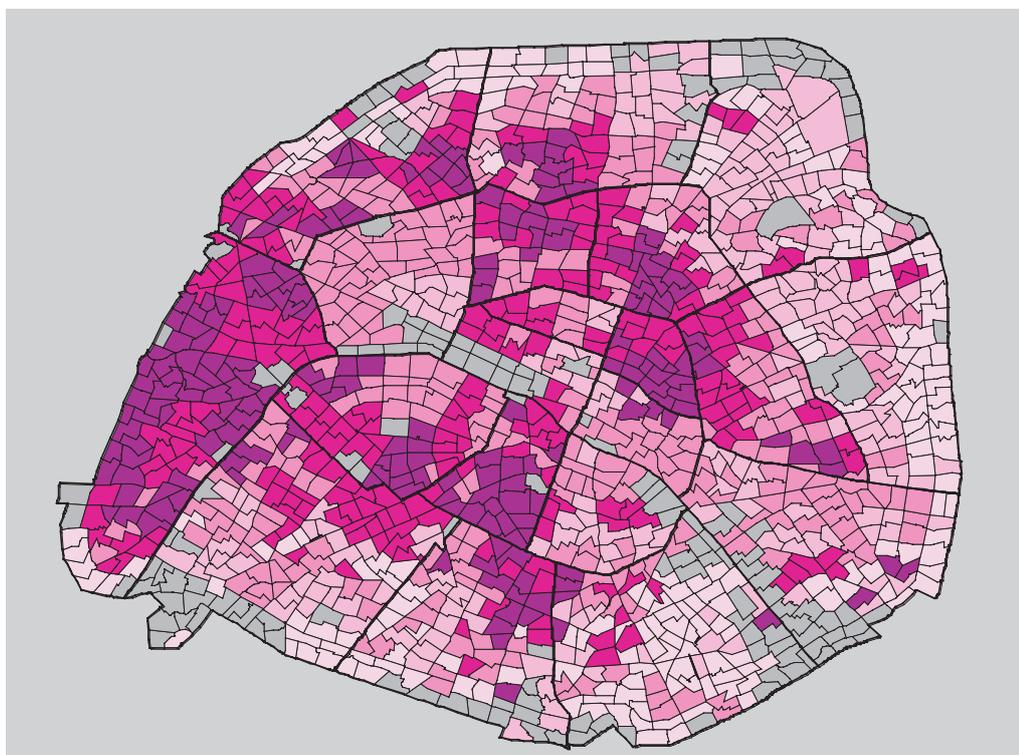
Le secteur HLM (parc détenu par les bailleurs sociaux) loge une plus grande part de ménages à revenus modestes que les autres catégories. Sur les 201 897 logements recensés dans le parc social dans FILOCOM, 87 387 (43 %) abritent des ménages à revenus modestes.



Part des propriétaires occupants au sein des ménages à revenus moyens par quartier en 2005

| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 26% | (229) |
| de 26% à 34% | (291) |
| de 34% à 39% | (283) |
| de 39% à 43% | (214) |
| >= 43% | (194) |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI



Part des propriétaires occupants au sein des ménages modestes par quartier en 2005

| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 12% | (200) |
| de 12% à 18% | (225) |
| de 18% à 22% | (330) |
| de 22% à 25% | (250) |
| >= 25% | (206) |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI

Parmi les 167 393 logements SRU (le parc HLM comprenant des loyers intermédiaires et des loyers libres) détenus presque en intégralité par les bailleurs sociaux, un peu plus de la moitié bénéficie aux plus modestes des parisiens.

Les localisations privilégiées par les propriétaires occupants diffèrent selon leur catégorie avec toutefois quelques constantes : le 16^e arrondissement mais aussi les 10^e et 18^e sont plébiscités par les trois groupes.

Part des propriétaires occupants au sein des ménages aisés par quartier en 2005

| | |
|--------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 50% | (224) |
| de 50% à 57% | (279) |
| de 57% à 62% | (271) |
| de 62% à 66% | (205) |
| >= 66% | (232) |

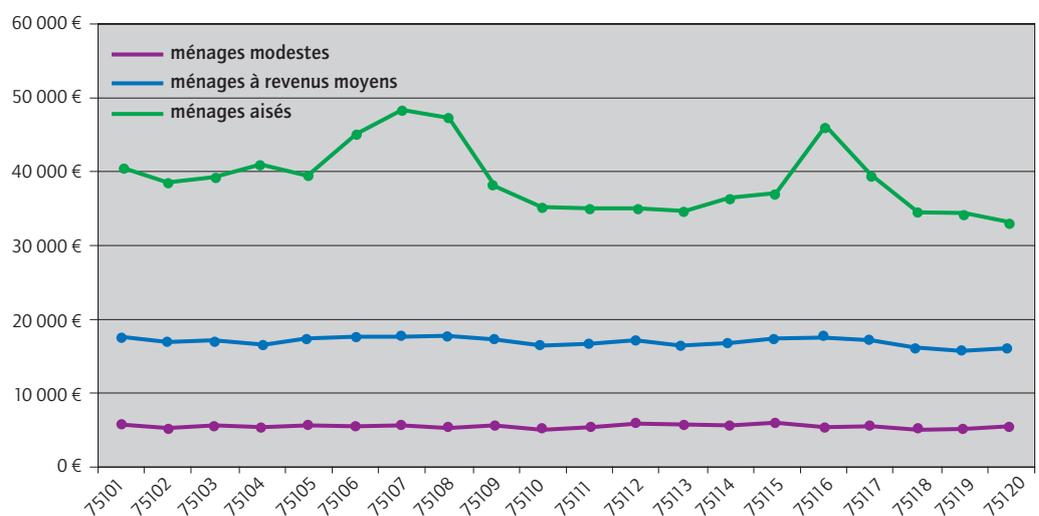
Source : METATTM-Filocom d'après la DGI



Revenu médian

Les ménages à revenus moyens ont eu en 2005 un revenu médian ⁴⁵ de 16 717 euros par unité de consommation, trois fois supérieur à celui des ménages modestes (5 472 euros) et un peu inférieur à la moitié de celui des ménages aisés (38 113 euros).

Revenu médian ucm en euros par catégorie selon l'arrondissement en 2005



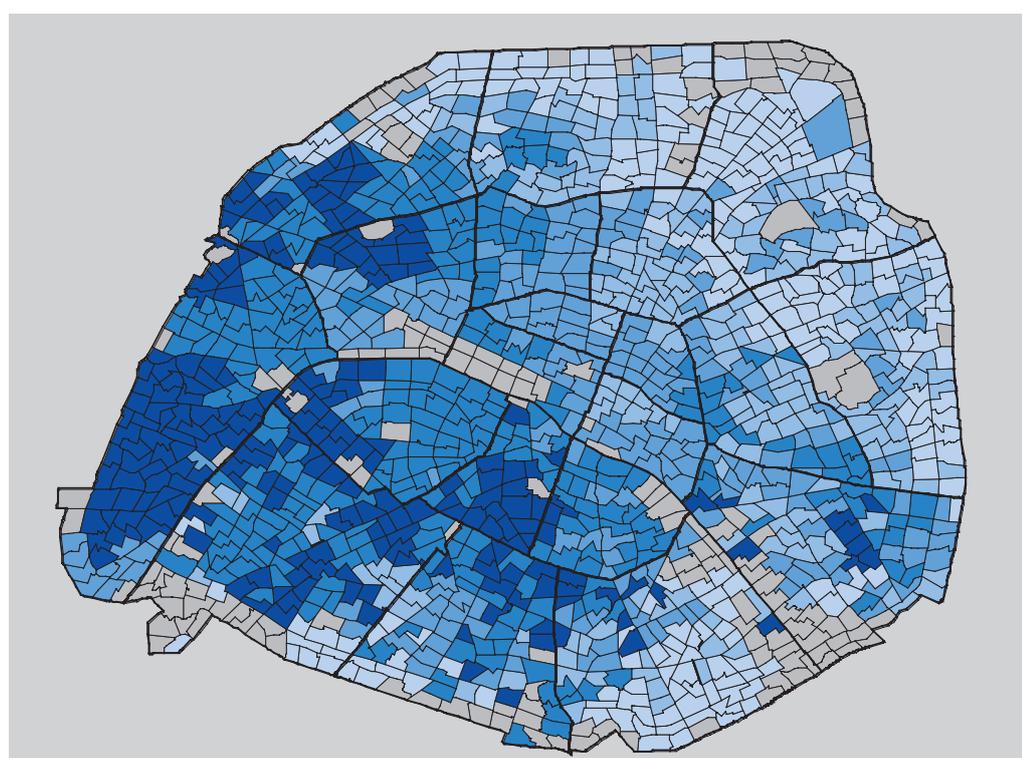
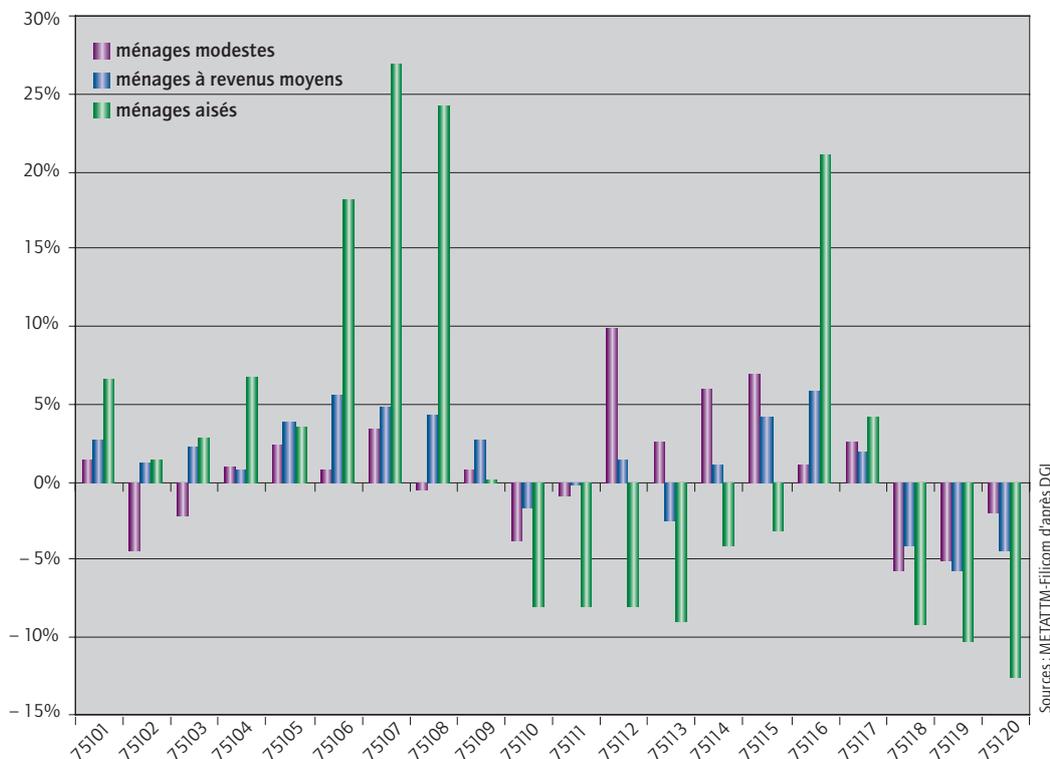
Sources : METATTM-Filocom d'après DGI

45 – Revenu fiscal après abattement selon la définition de la DGI

Le revenu médian des ménages aisés varie fortement avec l'arrondissement et présente (logiquement) une corrélation avec la taille des logements et/ou la surface disponible par personne de cette catégorie. Les deux autres catégories montrent une moindre influence de l'arrondissement sur le niveau de revenu.

La cote de l'arrondissement se répercute à des degrés divers sur le niveau de revenu de chaque catégorie: quelle qu'elle soit, les ménages ont un revenu plus élevé dans les arrondissements

Écart à la moyenne du revenu médian ucm de chaque catégorie en 2005



Revenu médian par unité de consommation des ménages à revenus moyens par quartier en 2005

| | |
|--------------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 16 000 | (235) |
| de 16 000 à 16 750 | (204) |
| de 16 750 à 17 250 | (247) |
| de 17 250 à 17 550 | (306) |
| >= 17 550 | (219) |

Source : METATTM-Filicom d'après la DGI

cotés et moins élevé dans les arrondissements bon marché. On retrouve ainsi l'opposition classique entre les arrondissements chers (5^e au 8^e, 16^e et 17^e) et les arrondissements populaires (10^e, 11^e, 18^e au 20^e).

Les ménages modestes dérogent partiellement à cette loi : les plus aisés d'entre eux habitent ainsi majoritairement les 12^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements.

Revenu médian par unité de consommation des ménages modestes par quartier en 2005

| | |
|------------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 5 250 | (211) |
| de 5 250 à 5 500 | (255) |
| de 5 500 à 5 750 | (348) |
| de 5 750 à 6 000 | (245) |
| > = 6 000 | (152) |

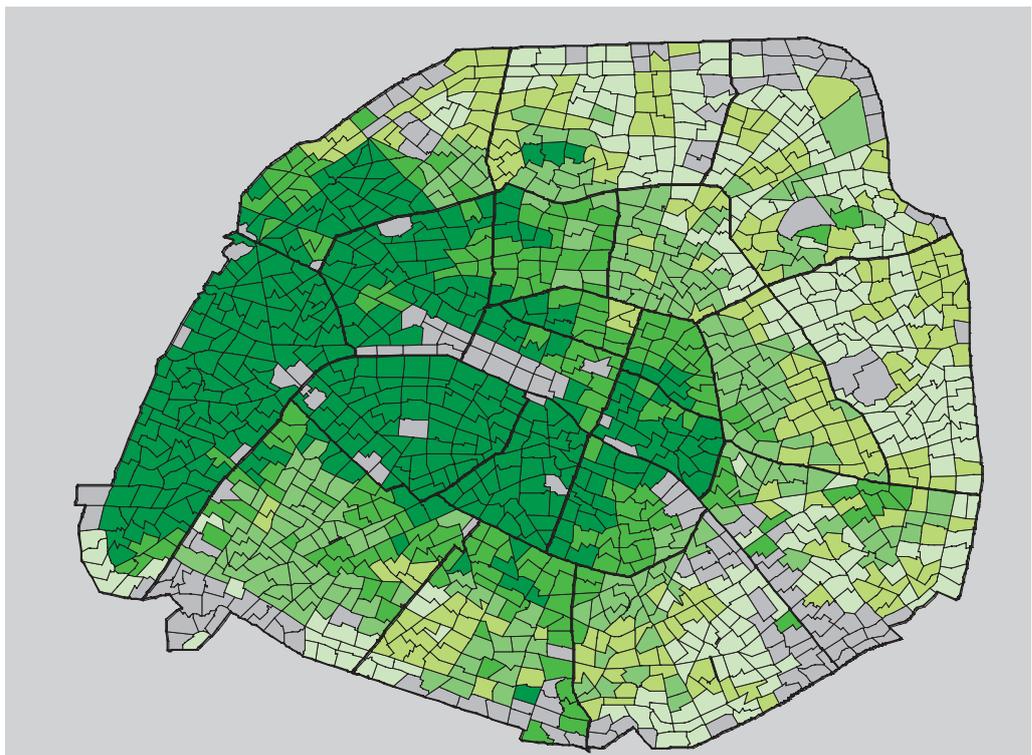
Source : METATM-Filocom d'après la DGI



Revenu médian par unité de consommation des ménages aisés par quartier en 2005

| | |
|--------------------|-------|
| équipements | (157) |
| < 33 500 | (242) |
| de 33 500 à 35 000 | (205) |
| de 35 000 à 37 000 | (224) |
| de 37 000 à 40 000 | (190) |
| > = 40 000 | (350) |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI



L'exploitation du fichier FILOCOM apporte un éclairage intéressant et récent sur les ménages parisiens à revenus moyens.

Il apparaît ainsi que les ménages à revenus moyens sont encore nombreux à Paris puisqu'ils représentent près d'un ménage sur deux. La petite couronne les accueille toutefois plus volontiers et, comme pour l'ensemble des ménages, dans des logements plus spacieux.

Les ménages parisiens à revenus moyens sont dans de nombreux cas dans une situation intermédiaire entre les ménages aisés et les ménages modestes : taille du logement, statut d'occupation...

Néanmoins, par bien des côtés, ils sont proches des ménages modestes : même localisations, surface disponible par personne proche, âge, composition de la famille, par opposition à la « caste » des ménages aisés : grands logements dans des arrondissements cotés, âge élevé, peu de familles monoparentales

Les ménages parisiens à revenus moyens ont toutefois leurs spécificités : ils sont plus petits que les autres, traduisant la présence moins fréquente de familles et vraisemblablement leur départ dès la naissance du 2^e, voire du 1^{er} enfant.

Mobilité résidentielle entre 1990 et 1999

En l'absence d'une autre source exhaustive et récente permettant d'analyser la mobilité des ménages et leurs trajectoires résidentielles (ainsi, FILOCOM n'identifie pas les ménages mais seulement les logements), il a été retenu les deux derniers recensements généraux de la population, bien que leurs résultats soient maintenant un peu anciens.

Une définition statistique des ménages à revenus moyens par les catégories socioprofessionnelles (CSP)

Les fichiers du recensement ne comprenant pas de données sur le revenu des ménages, c'est la catégorie socioprofessionnelle (présente à la fois dans le fichier de l'enquête Logement et dans le recensement) qui est retenue pour identifier les trois catégories de ménages précédemment définis par des seuils de revenus.

La démarche consiste à isoler dans l'enquête logement les CSP les plus représentatives de chaque catégorie de ménages. Ces seules CSP seront ensuite retenues pour analyser la mobilité des ménages dans le recensement. La méthode diffère légèrement pour chaque catégorie pour tenir compte de son importance relative au sein de l'ensemble des ménages.

Sélection des CSP les plus représentatives des ménages à revenus moyens

La sélection des catégories socioprofessionnelles les plus représentatives des ménages à revenus moyens s'est faite au regard de la structure par catégorie de revenus au sein de chaque CSP.

Les catégories socioprofessionnelles retenues sont celles pour lesquelles il est observé :

- une surreprésentation des ménages à revenus moyens par rapport à la moyenne de l'unité urbaine (56 %)
- une sous représentation des ménages aisés et des ménages modestes.

La CSP « Ingénieurs et cadres techniques » par exemple n'est pas retenue car malgré une surreprésentation des ménages à revenus moyens (61 % contre 56 % en moyenne dans l'unité urbaine), les ménages aisés sont également surreprésentés (35 % contre 14 % en moyenne dans l'unité urbaine).

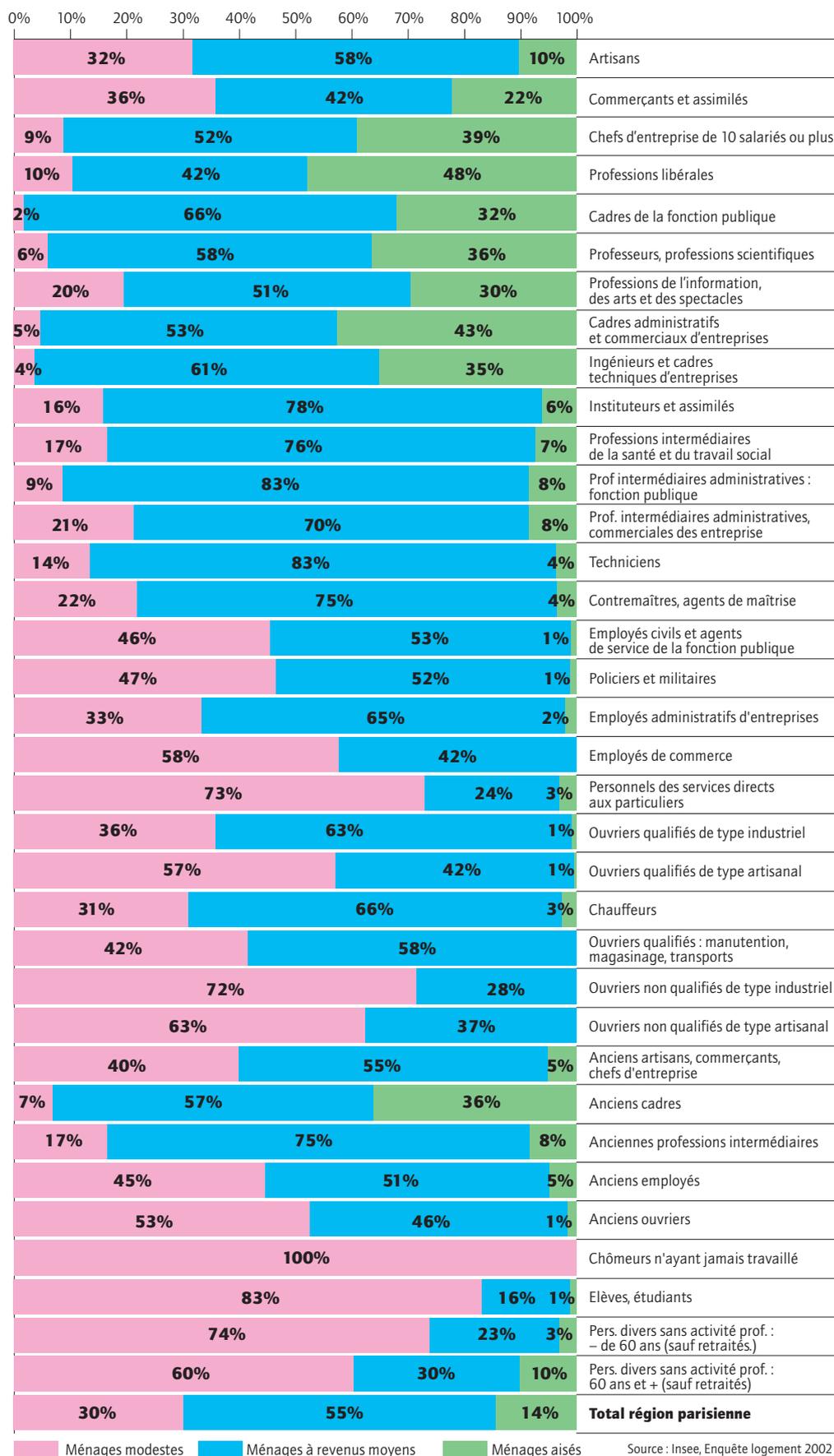
Certes, ce parti pris conduit en l'occurrence à « tirer vers le bas » les ménages à revenus moyens mais il permet d'éliminer l'influence des autres catégories de revenus, ici principalement celle des ménages aisés.

Au final, les CSP les plus représentatives des ménages à revenus moyens sont :

- les instituteurs
- les professions intermédiaires de santé
- les professions intermédiaires administratives : fonction publique
- les professions intermédiaires administratives, commerciales des entreprises
- les techniciens
- les contremaîtres, agents de maîtrise
- les retraités/anciennes professions intermédiaires

Pour résumer de façon un peu réductrice, les professions intermédiaires sont les plus représentatives des ménages à revenus moyens ⁴⁵.

Catégories de revenus selon la CSP dans l'unité urbaine



45 – Hormis le clergé

Sélection des CSP les plus représentatives des « ménages à revenus modestes » et des « ménages aisés »

Les ménages à revenus modestes

Il est difficile de raisonner en terme de simple surreprésentation pour sélectionner les CSP les plus représentatives des ménages à revenus modestes.

En effet, dans l'unité urbaine 30 % des ménages ont des revenus modestes. Si l'on prend comme exemple les ouvriers qualifiés (manutention, magasinage, transports), ils sont 42 % à avoir des revenus modestes : cette catégorie est donc surreprésentée, mais elle n'est pas pour autant majoritaire.

Il est donc proposé de retenir comme CSP les plus représentatives des ménages à revenus modestes les CSP constituées de 50 % au moins de ménages à revenus modestes :

- Employés de commerce
- Personnels de services directs aux particuliers
- Ouvriers qualifiés de type artisanal
- Ouvriers non qualifiés de type industriel
- Ouvriers qualifiés de type non artisanal
- Anciens ouvriers
- Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- Personnes diverses sans activité de plus de 60 ans
- Personnes diverses sans activité de moins de 60 ans

Les étudiants ne sont pas retenus compte tenu des spécificités de leurs conditions de logement.

Les ménages aisés

Pour ce qui est de la catégorisation des ménages aisés, il n'est pas possible de raisonner en termes de majorité, car aucune CSP n'est constituée de plus de 50 % de ménages aisés.

Il est donc proposé de retenir comme CSP les plus représentatives des ménages aisés, la même méthode que celle utilisée pour définir au mieux les ménages à revenus moyens, et donc de sélectionner les CSP pour lesquelles il est observé :

- une surreprésentation des ménages aisés par rapport à la moyenne de l'unité urbaine (14 %)
- une sous représentation des deux autres catégories.

Les CSP les plus représentatives des ménages aisés avec cette méthode de sélection sont :

- les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus (39 % de ménages aisés),
- les professions libérales (48 % de ménages aisés),
- les cadres administratifs et commerciaux d'entreprises (43 % de ménages aisés).

La mobilité d'après le recensement

L'analyse du recensement de 1999 permet d'appréhender la question de la mobilité résidentielle des ménages à revenus moyens : une question porte en effet sur le lieu de résidence en 1990. Il est ainsi possible d'étudier les résultats des échanges migratoires entre 1990 et 1999, entre Paris, la province et la banlieue.

Cependant, s'il est possible de connaître le lieu de résidence en 1990 des parisiens qui habitaient à l'étranger, l'inverse n'est pas vrai : il n'est pas possible de connaître les migrations de Paris vers l'étranger, tout simplement parce que les ménages qui ont quitté le territoire français n'ont pas été recensés en 1999. Puisque les départs vers l'étranger ne peuvent être appréhendés, les arrivées de l'étranger seront également exclues de l'étude.

De manière à étudier les résultats des échanges migratoires toutes choses égales par ailleurs, il a été décidé d'étudier les résultats des échanges migratoires sans tenir compte des retraités⁴⁷ : la mobilité étudiée est donc celles des ménages à la tête desquels se trouvent un actif ou un inactif de moins de 60 ans.

D'autre part, les flux étudiés sont des arrivées et départs « apparents » : en effet tous les flux intervenus entre 1990 et 1999 ne peuvent être mesurés⁴⁸. Pour une meilleure lecture dans la suite de l'étude, les arrivées apparentes seront simplement qualifiées d'« arrivées », et les départs apparents de « départs ».

47 – A titre de rappel, pour les ménages à revenus moyens et les ménages modestes, certaines CSP « retraités » ont été retenues (« anciennes catégories intermédiaires » pour les ménages à revenus moyens, « anciens ouvriers » pour les ménages modestes). En revanche, la définition statistique des ménages aisés ne retient aucune CSP « retraités » (cf. définition de la partie I). Or des départs de la capitale vers la banlieue et surtout vers la province s'effectuent aux âges de la retraite.

48 – Une migration province-Paris en 1992 suivie d'une migration Paris-banlieue en 1997 sera par exemple enregistrée comme une migration province-banlieue entre 1990-1999.

Les échanges migratoires entre Paris, la banlieue et la province

Comment appréhender la mobilité? Taux de départs et taux d'arrivées

Pour appréhender les résultats des flux migratoires selon les classes de revenus, et établir des comparaisons entre elles, il est proposé ici le calcul des indicateurs suivants :

- le « taux d'arrivées », calculé en rapportant le nombre d'arrivées (hors étranger) de ménages (dont la personne de référence est active ou inactive de moins de 60 ans) à la population moyenne entre 1990 et 1999 présente à ces dates sur le territoire français.
- le « taux de départs », calculé en rapportant le nombre de départs (hors étranger) de ménages (dont la personne de référence est active ou inactive de moins de 60 ans) à la population moyenne entre 1990 et 1999 présente à ces dates sur le territoire français.
- le « solde migratoire » apparent correspondant à la somme de ces deux taux.

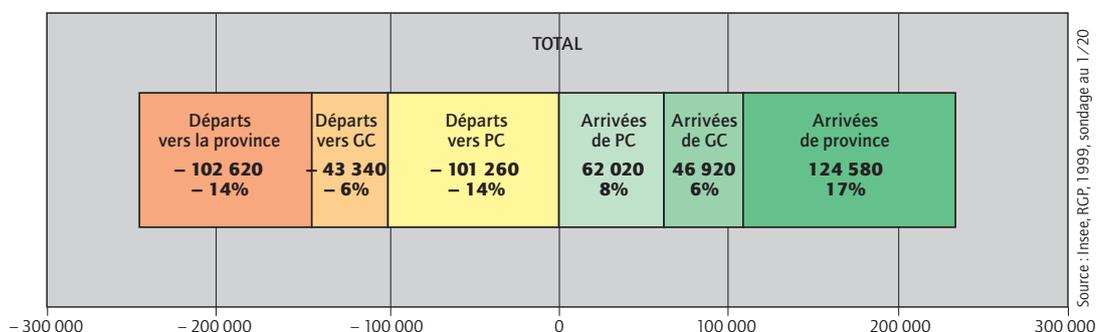
Dans le cas de Paris, le taux d'arrivées en provenance de la province et des DOM TOM est de 17 % et le taux de départ en direction de la province s'élève à - 14 %, soit un excédent migratoire Paris-Province de 3 %.

Provenance et destination des migrations

Les nouveaux arrivants: essentiellement des provinciaux

À Paris, la majorité des arrivées en provenance du territoire français se font depuis la province et les DOM TOM: ainsi, 124 580 ménages parisiens dont la personne de référence est active ou inactive de moins de 60 ans en 1999 résidaient en province en 1990, contre 108 940 dans les départements de petite couronne (PC) et de grande couronne (GC).

Échanges migratoires entre Paris, les départements d'Ile-de-France (PC et GC) et la province



Note de lecture : 102 620 ménages dont la personne de référence est active ou inactive de moins de 60 ans résidaient à Paris en 1990 et en province en 1999. 124 580 ménages dont la personne de référence est active ou inactive de moins de 60 ans résidaient en province en 1990 et à Paris en 1999.

Ces 124 580 arrivées en provenance de province sont nettement plus nombreuses que les départs vers la province : ces derniers se chiffrent en effet à 102 620. L'excédent migratoire apparent entre la province et Paris (+ 22 000 ménages) reflète notamment la forte attraction que la capitale exerce sur les étudiants et les jeunes actifs.

Des échanges relativement équilibrés entre Paris et la grande couronne

Le résultat des échanges migratoires entre Paris et la grande couronne est, lui, légèrement favorable à Paris : + 3 600. Les arrivées de ménages⁴⁸ sont en effet de 46 920 contre 43 340 départs entre 1990 et 1999.

Des départs nombreux vers la petite couronne

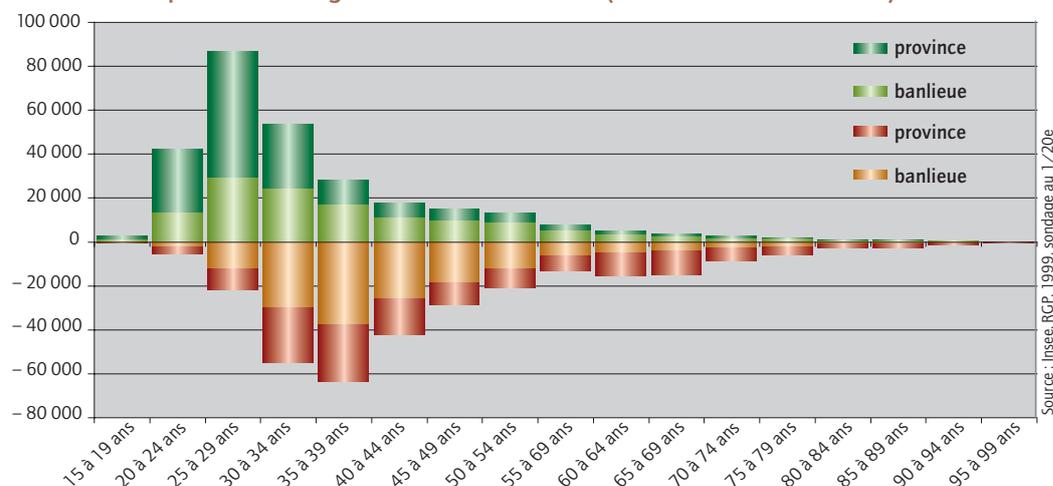
En revanche, les départs de ménages parisiens en direction des départements de la petite couronne sont bien plus importants que les arrivées : 101 260 départs contre 62 020 arrivées, soit un solde de - 40 000 ménages. La plupart des départs sont ceux de familles (trop à l'étroit dans le parc de logement dont elles disposent).

48 – Ménages dont la personne de référence est active ou inactive de moins de 60 ans

Diversité des flux migratoires selon l'âge

La forte attraction que Paris exerce sur les étudiants et les jeunes actifs et le départ des familles (et par ailleurs des retraités) sont clairement mis en évidence par les données du recensement (cf. graphiques ci-après).

Arrivées et départs de ménages entre 1990 et 1999 (Paris/territoire national)



Note de lecture : ce graphique présente le nombre de ménage arrivant ou partant de Paris entre 1990 et 1999 : il illustre l'arrivée des jeunes actifs et des étudiants principalement de province et les nombreux départs de la capitale après l'âge de 30 ans : principalement en banlieue jusqu'à 55 ans, puis surtout en province après cet âge.

Des arrivées de province entre 20 et 35 ans...

Les étudiants et jeunes actifs arrivent essentiellement de province (69 % des ménages de la classe d'âge 20-24 ans⁴⁹ arrivent de province et 66 % pour la classe d'âge 25-29 ans).

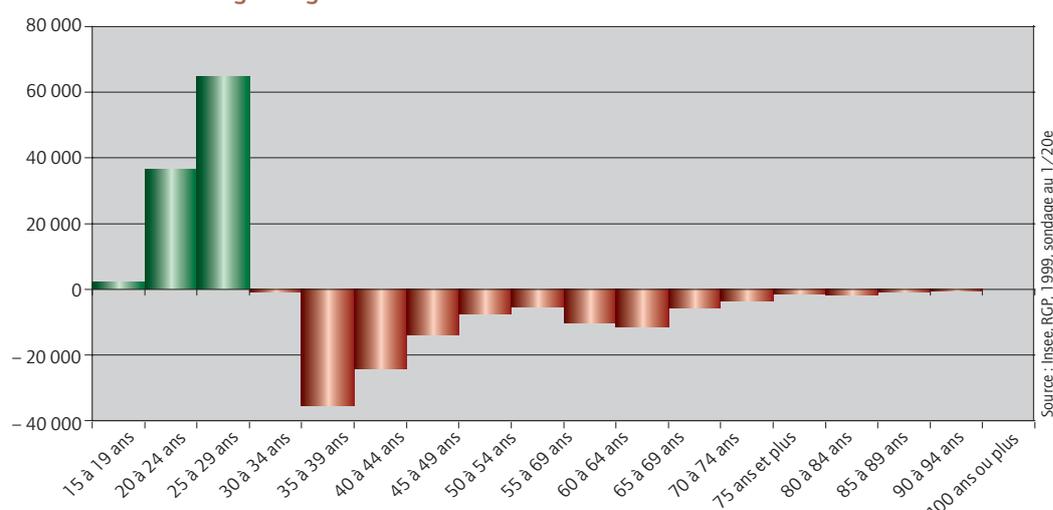
...des départs essentiellement en proche banlieue de 30 à 55 ans

De 30 à 55 ans, les départs se font essentiellement vers la banlieue. Ainsi, 59 % des ménages de 35-39 ans qui partent de Paris (mais qui restent sur le territoire français) s'installent dans le reste de l'Île-de-France.

...puis essentiellement en province après cet âge

En revanche, les personnes qui quittent Paris à l'âge de la retraite s'installent davantage en province qu'en banlieue (respectivement 73 % et 27 % des ménages).

Résultats des échanges migratoires entre 1990 et 1999 entre Paris et le territoire national



Note de lecture : ce graphique présente les résultats des échanges migratoires apparents par âge. Le solde migratoire est fortement positif entre 20 et 30 ans du fait des arrivées des jeunes actifs, fortement négatif de 35 et 45 ans du fait des départs des familles.

50 – qui étaient sur le territoire français en 1990

Diversité des flux migratoires selon la composition familiale

La composition familiale du ménage joue un rôle prépondérant dans les flux migratoires qui affectent la population parisienne, et ce, quelle que soit la catégorie de revenus.

L'arrivée des personnes seules et des couples sans enfant dans Paris...

Parmi les ménages d'actifs ou d'inactifs de moins de 60 ans, les personnes seules sont celles qui arrivent le plus dans la capitale (solde migratoire de 17 %). Quelle que soit leur catégorie de revenus, les personnes vivant seules connaissent un solde migratoire positif : cependant, il est 4 fois plus élevé pour les ménages aisés que pour les ménages modestes (24 % contre 6 %).

Les couples sans enfant connaissent également un solde migratoire positif : 10 %. Toutefois, les couples sans enfant des ménages modestes enregistrent un léger déficit migratoire.

...et le départ des familles de la capitale

À l'inverse des personnes seules et des couples sans enfant, les familles (couples avec enfants) connaissent un solde migratoire négatif (déficit migratoire de -36 %). Les familles monoparentales connaissent également un déficit migratoire négatif, mais cependant moindre : -16 %. Il est possible que l'accès au logement social permette à certaines familles monoparentales de rester dans Paris intra-muros. Cependant, pour ces familles monoparentales, ce sont les ménages modestes qui partent le plus souvent.

La mobilité des ménages à revenus moyens

Comme il a été précisé au début du chapitre, les catégories sont définies ici par agrégation des CSP considérées comme les plus représentatives. Les données ci-après ne recouvrent donc pas l'intégralité des ménages mais mettent en évidence des comportements spécifiques à chaque catégorie.

Des échanges migratoires plus importants chez les ménages à revenus moyens...

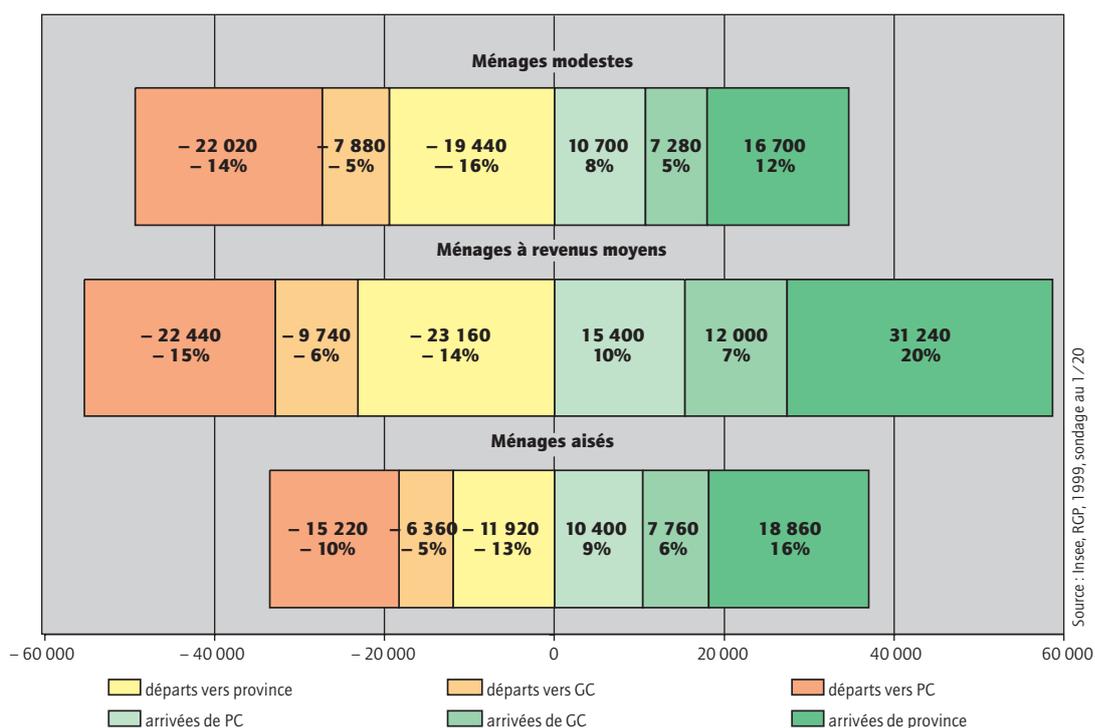
Le premier enseignement que nous livre l'étude des arrivées et des départs de la capitale selon la catégorie de revenus est la plus grande mobilité des ménages à revenus moyens.

Les ménages à revenus moyens partent de la capitale autant que les ménages modestes (respectivement -35,4 % et -34,9 %) mais plus que les ménages aisés (-28,4 %). Ils arrivent en plus grand nombre que les ménages aisés (37,5 % contre 31,4 %) mais surtout que les ménages modestes (24,5 %).

... mais des ménages à revenus moyens qui se maintiennent dans la capitale

In fine, le solde migratoire est positif pour les ménages à revenus moyens (2 %). Il l'est également pour les ménages aisés (3 %). A contrario les ménages modestes connaissent un fort déficit migratoire: -10 %.

Échanges migratoires entre Paris, les départements d'Ile-de-France (PC et GC) et la province selon la catégorie de revenus



Ainsi ces premiers résultats laissent entrevoir que les ménages à revenus moyens se maintiennent à Paris, tout comme les ménages aisés, alors que le solde est négatif pour les ménages à revenus modestes.

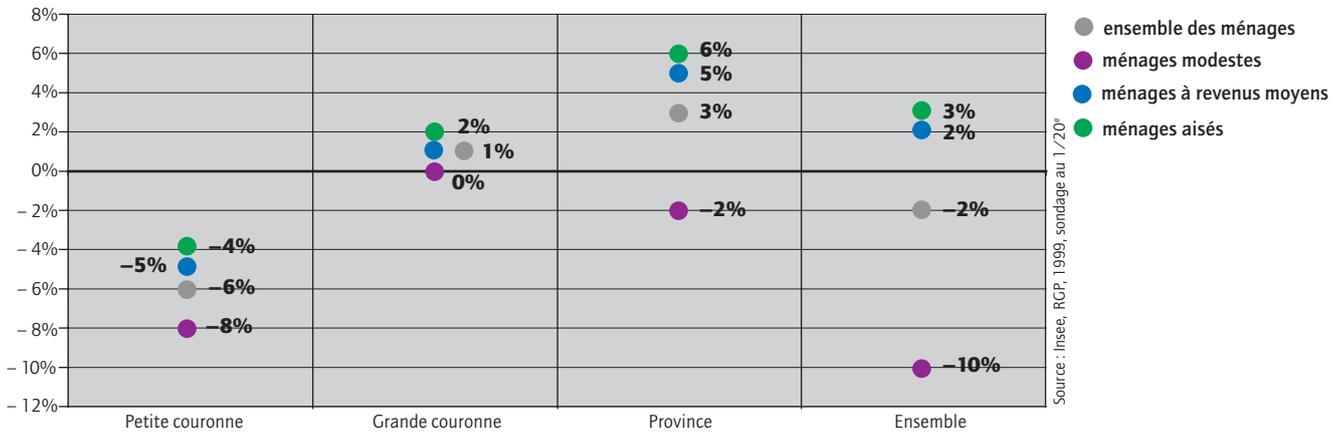
En effet, ces derniers connaissent des départs aussi importants que les ménages à revenus moyens mais ces départs ne sont pas que partiellement compensés par de nouveaux arrivants. De ce fait, le solde migratoire Paris/petite couronne est très fortement négatif pour les ménages modestes (-8 %). Et le solde migratoire Paris/province est également négatif (-2 %), alors qu'il est positif pour les deux autres catégories de revenus.

Paris : une étape dans le processus migratoire des ménages à revenus moyens ?

Le solde migratoire des ménages à revenus moyens entre Paris et la province est favorable à la capitale : le taux d'arrivée en provenance de province est en effet de 20 % alors que le taux de départ vers la province est de 15 %. In fine l'excédent migratoire s'élève donc à 5 %.

A contrario les ménages à revenus moyens partent plus en proche banlieue qu'elles n'en viennent : le taux de départ vers la petite couronne est de 14 % alors que le taux d'arrivée est de 10 % ⁵¹.

Soldes migratoires entre Paris la banlieue (PC et GC) et la province selon la catégorie de revenu



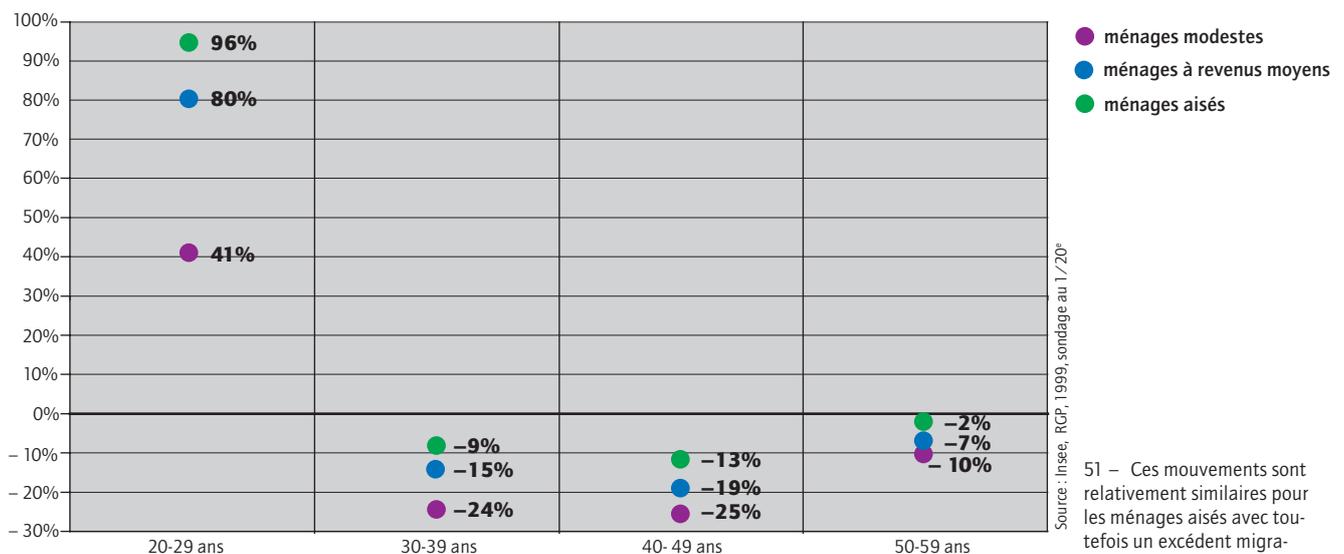
Note de lecture : le solde migratoire global des ménages à revenus moyens (2 %) est la somme des soldes migratoires avec la province (5 %), la grande couronne (2 %) et la petite couronne (-5 %)

Quel que soit l'âge, la situation des ménages à revenus moyens est intermédiaire entre celles des ménages aisés et des ménages à revenus modestes

Quel que soit l'âge on observe dans les flux migratoires une hiérarchie ménages aisés/ménages à revenus moyens/ménages à revenus modestes :

- entre 20 et 29 ans, tranche d'âge où l'excédent migratoire est fortement positif pour toutes les catégories de revenus, la situation des ménages à revenus moyens (80 %) se situe à un niveau intermédiaire par rapport à celles des deux autres catégories de revenus (96 % pour les ménages aisés et 41 % pour les ménages modestes) ;
- après l'âge de 30 ans, et jusqu'à la retraite, les ménages à revenus moyens partent moins que les ménages à revenus modestes mais semblent plus contraints au départ que les ménages aisés.

Solde migratoire entre Paris la banlieue et la province selon la catégorie de revenu et l'âge



Note de lecture : le solde migratoire des 30-39 ans est de -15 % pour les ménages à revenus moyens, de -9 % pour les ménages aisés et de -24 % pour les ménages modestes

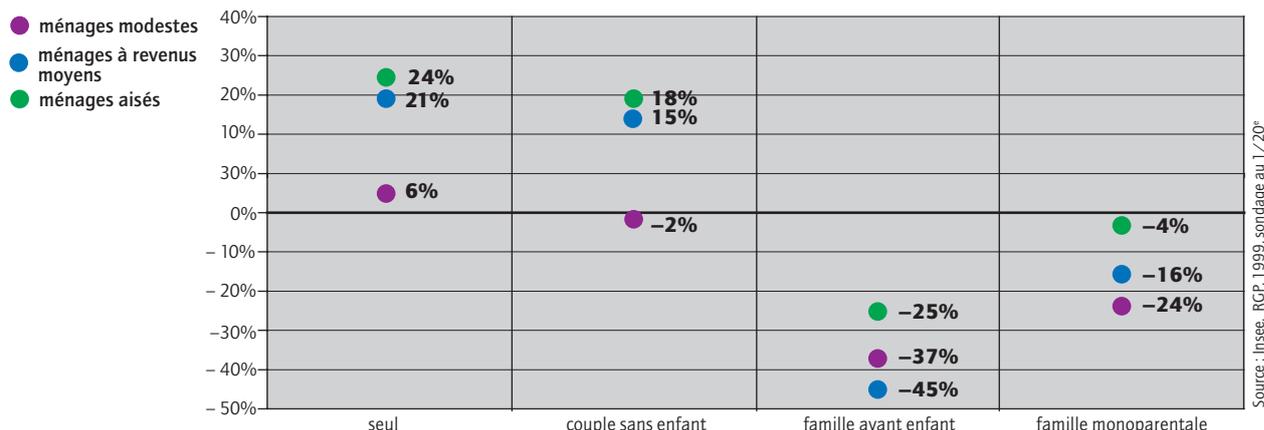
51 – Ces mouvements sont relativement similaires pour les ménages aisés avec toutefois un excédent migratoire province vers Paris plus important (6 %) et un déficit migratoire Paris vers petite couronne plus faible (-4 %).

Mise en évidence des départs des familles à revenus moyens

Les familles à revenus moyens sont celles qui partent le plus

Les couples avec enfants connaissent un fort déficit migratoire, et ce, quelle que soit la catégorie de revenus. Mais ce sont les ménages à revenus moyens qui connaissent le déficit le plus important (-45 %, contre -37 % pour les ménages à revenus modestes et -25 % pour les ménages aisés). Il est fort possible que l'accès au logement social permette à certaines familles modestes de rester dans Paris intra muros, alors que les familles à revenus moyens vont, entre autres, chercher en banlieue l'espace dont elles ont besoin ou la possibilité d'accéder à la propriété.

Solde migratoire entre Paris la banlieue et la province selon la catégorie de revenu et la composition familiale



Note de lecture : le déficit migratoire des familles avec enfants est de 45 % pour les ménages à revenus moyens, 25 % pour les ménages aisés et 37 % pour les ménages à revenus modestes

Source : Insee, RGP, 1999, sondage au 1/20^e

Une partie des familles quitte Paris dès le premier enfant

Une partie des familles quittent Paris dès l'accueil du premier enfant : cela vaut pour l'ensemble des catégories de revenus, mais à un moindre degré pour les ménages aisés (solde migratoire de -14 % contre -29 % pour les ménages modestes et -31 % pour les ménages à revenus moyens).

L'effet du 2^e enfant dans le départ des ménages à revenus moyens

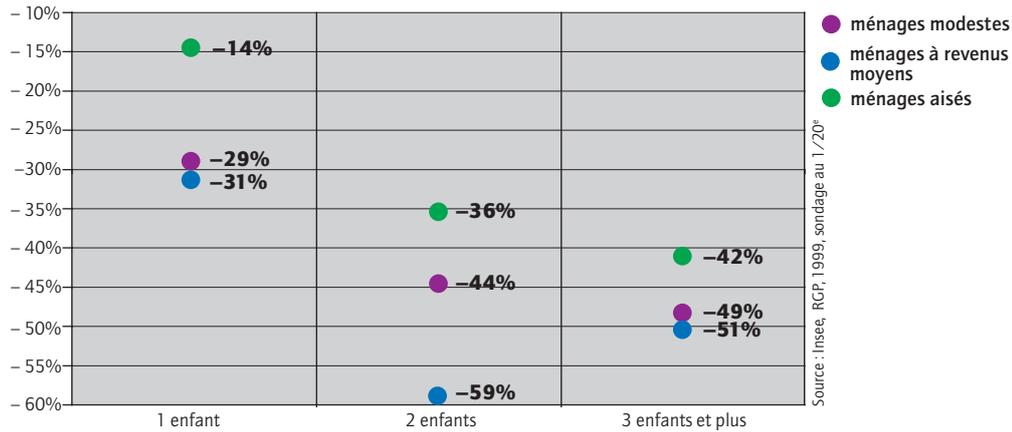
L'incitation au départ est encore plus manifeste à l'arrivée du second enfant. Les soldes migratoires deviennent notablement négatifs quelle que soit la catégorie de revenu.

Mais les départs concernent bien davantage les ménages à revenus moyens : le solde migratoire est de -59 % contre -44 % pour les ménages modestes et -36 % pour les ménages aisés. Ces départs s'expliquent par la recherche de plus grands logements souvent dans une logique d'accession à la propriété.

Les ménages aisés sont quant à eux moins affectés par les départs : logés dans de plus grands appartements, une partie d'entre eux peut en effet se maintenir dans la capitale au gré de l'agrandissement de la famille.

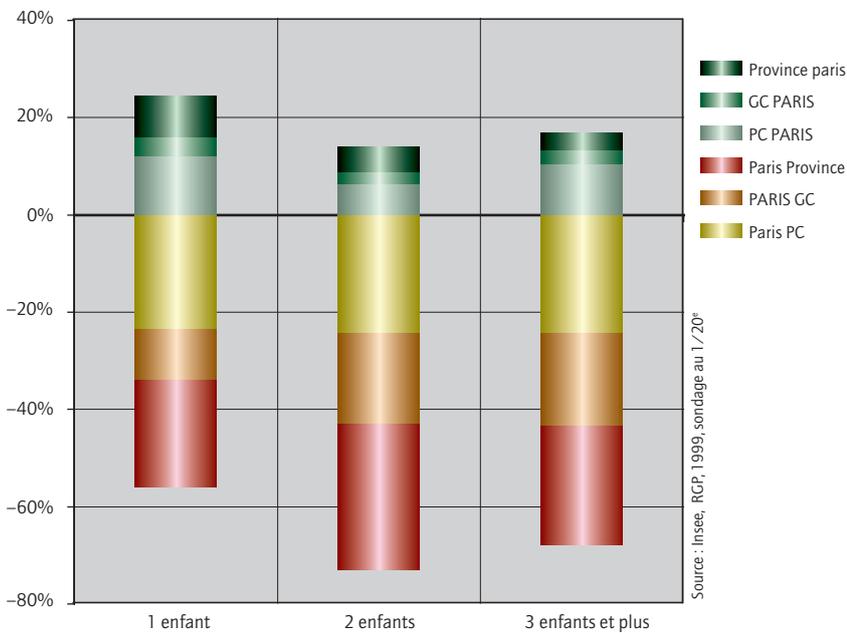
Parmi les familles modestes qui s'agrandissent, certaines bénéficient de logements sociaux, tandis que d'autres sont parfois amenées à connaître des situations de sur occupation dans le parc privé.

Solde migratoire entre Paris la banlieue et la province selon la catégorie de revenu et le nombre d'enfants de la famille



Note de lecture : le déficit migratoire des familles avec 2 enfants est de 59 % pour les ménages à revenus moyens, 36 % pour les ménages aisés et 44 % pour les ménages modestes

Échanges migratoires des classes moyennes entre Paris, l'Ile-de-France (PC et GC) et la province selon le nombre d'enfants des familles



Résumé

À défaut d'avoir pu cerner les « classes moyennes », ce qui aurait supposé une connaissance des situations patrimoniales et de revenus qui aujourd'hui n'existe pas, l'étude a tenté de définir et de décrire les ménages parisiens « à revenus moyens ».

Différents choix ont conduit à définir cette catégorie par une limite inférieure de revenus de 1 105 euros par unité de consommation par mois en 2001 et une limite supérieure fixée à 2 860 euros par mois unité de consommation en 2001.

Cette fourchette définit un large groupe formé de 50 % des ménages parisiens. Ces ménages sont donc majoritaires à Paris, et plus encore au niveau régional où ils constituent 56 % des ménages. On remarque aussi que les ménages « à revenus modestes » sont moins présents à Paris qu'en région (28 % à Paris, 30 % en région) et que les ménages « aisés » sont sur-représentés dans la capitale (22 % à Paris; 14 % en région).

Ils se rencontrent dans presque toutes les catégories socio professionnelles et ne sont majoritaires que dans certaines professions : instituteurs, professions intermédiaires de la santé, professions intermédiaires de la fonction publique et des fonctions commerciales des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise et retraités ayant exercé l'une de ces professions.

Géographiquement, Ils sont mieux répartis sur le territoire parisien que ne le sont les ménages aisés et les ménages à revenus modestes. Ils sont néanmoins un peu plus implantés dans les arrondissements du sud-est de la capitale où ils sont majoritaires (11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e) ainsi que dans le 20^e.

En matière de logement, ces ménages disposent de 27 m² par personne (moyenne Paris), soit 10 m² de moins que les ménages aisés et 9 m² de plus que les ménages modestes.

Les migrations résidentielles de la période 1990-1999 indiquent un solde légèrement positif. Leur maintien en nombre s'effectue à travers des migrations résidentielles plus nombreuses que pour les autres catégories avec beaucoup d'arrivées (essentiellement en provenance de la province) et également beaucoup de départs.

Paris semble être une étape dans l'itinéraire de nombreux ménages à revenus moyens : ils n'échappent pas à l'attraction qu'exerce la capitale sur les étudiants et les jeunes actifs, mais sont plus enclins au départ que les ménages aisés lors de la constitution de la famille. L'arrivée du second enfant entraîne plus souvent que chez les autres catégories de revenus le départ de la capitale.

À bien des égards, l'unité à considérer est celle de la famille et non l'individu : les ménages à revenus moyens définissent des stratégies familiales rythmées par l'arrivée des enfants, avec les choix résidentiels qui vont de pair.

Annexe 1 : Références bibliographiques sur les classes moyennes

Ouvrages :

- AKOUN André, ANSART Pierre (Dir.), Dictionnaire de sociologie, Le Robert, Seuil, Paris, 1999.
- BIDOU Catherine, Les Aventuriers du quotidien. Essai sur les nouvelles classes moyennes, Paris, PUF, 1984.
- BIDOU-ZACHARIASEN Catherine, « Les classes moyennes: définitions, travaux et controverses », Éducation et Sociétés, n° 14, 2004.
- BOSC Serge, « La société et ses stratifications, groupes sociaux ou classes sociales ? », La société française et ses fractures, Cahiers français, n° 314, mai - juin 2003.
- BOSC Serge, Stratification et classes sociales, La société française en mutation, 4e édition, Nathan, 2001.
- BOURDIEU, La distinction, critique social du jugement, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979.
- CHAUVEL Louis, « Entre les riches et les pauvres, les classes moyennes », Mesurer les inégalités. De la construction d'indicateurs aux débats sur les interprétations, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, Paris.
- CHAUVEL Louis, « La déstabilisation des classes moyennes », Éducation et Sociétés, n° 14, 2004.
- CHAUVEL Louis, Les classes moyennes à la dérive, La République des idées, Le seuil, 2006.
- CHAUVEL Louis, « Chapitre : les transformations de la structure sociale » in Sciences économiques et sociales, Nouveau manuel, La découverte, Paris, 2003.
- FRANCOIS Jean-Christophe, POUPEAU Franck, « L'évitement scolaire et les classes moyennes à Paris », Educations et sociétés, n° 14, 2004.
- GUILLUY Christophe, NOYE Christophe, Atlas des nouvelles fractures sociales en France, les classes moyennes oubliées et précarisées, Éditions Autrement, 2004.
- LOJKINE Jean, L'adieu à la classe moyenne, La dispute, Paris, 2005.
- MENDRAS Henri, La Seconde Révolution française : 1965-1984, Paris, Gallimard, 1988.
- PIKETTY Thomas, Les Hauts Revenus en France au xx^e siècle: inégalités et redistributions, 1901-1998, Paris, Grasset, 2001.
- PRETECEILLE Edmond, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté? la métropole parisienne entre polarisation et mixité », Sociétés contemporaines, n° 62, 2006.
- VAN ZANTEN Agnès, « Les classes moyennes, l'école et la ville : la reproduction renouvelée, présentation du dossier », Educations et Sociétés, n° 14, 2004.
- VAN ZANTEN Agnès, « Les classes moyennes et la mixité scolaire, collèges et parents dans deux communes des Hauts-de-Seine », Les annales de la recherche urbaine, n° 93.
- VARLET Caroline, « L'habitat des élites à Paris : une spirale innovatrice (XVIIIe-XXe) », Session 90 Cities and Innovation in Europe from the Renaissance to 2000, XIV International Economic History Congress, Helsinki 2006.
- VERGES P., « Approche des classes sociales dans l'analyse localisée », Sociologie du travail, XXX-2, 1983.

Articles de presse :

- « Classes moyennes, le grand retournement », Louis Chauvel, Le Monde, le 3 mai 2006.
- « Le déclassement économique et culturel des classes moyennes », Claire Guélaud, Le Monde, 16 octobre 2006.
- « Classes moyennes, le grand détournement », Louis Chauvel, Le Monde, 2 mai 2006.
- « Les classes moyennes en panne, l'électorat du PS déstabilisé », Claire Guélaud, Le Monde, 16 octobre 2006.
- « Classes moyennes : l'angoisse d'une génération », Sophie FAY, Le Figaro, 12 octobre 2006.
- « Précarité, stagnation des salaires, envolée de l'immobilier : les classes moyennes sont-elles menacées? », Télérama, 31 mars 2005.
- « Mais qui sont ces classes moyennes si courtisées? Pour les économistes et les sociologues, cette catégorie regroupe un mélange hétéroclite de Français frustrés et mécontents », La Croix, 9 février 2005.

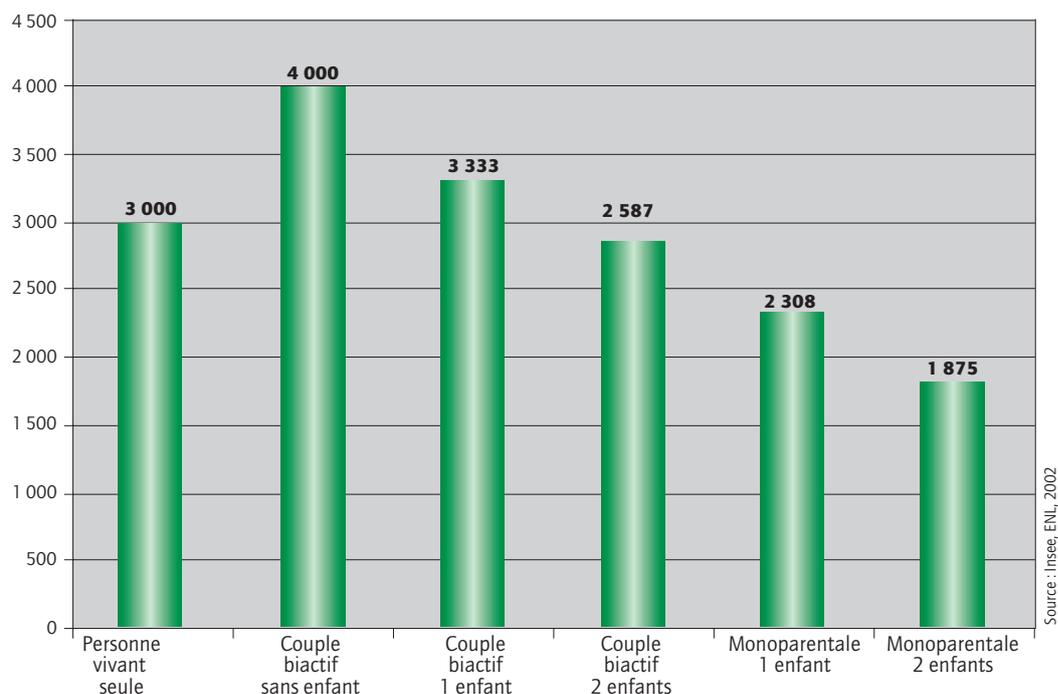
Annexe 2 : Comment définir un seuil de « hauts » revenus ?

En suivant un raisonnement par l'exemple, on va considérer qu'un adulte parisien vivant seul et bénéficiant d'un revenu de 3 000 euros par mois jouit d'un haut revenu. En 2006, ce niveau de revenu permet en effet à ce parisien de louer un petit 3 pièces à 1 000 euros par mois charges comprises (un tiers de ses revenus) tout en disposant de 2 000 euros pour ses autres dépenses. Cette situation correspond à un niveau de vie assez élevé à Paris.

La situation financière de cet adulte seul (avec son revenu de 3 000 euros par mois) est ensuite transposée à des ménages de plus grande taille en utilisant la notion d'unité de consommation.

- Dans le cas d'un couple biactif (1,5 UC), un revenu de 3 000 euros par adulte correspond à un revenu de 4 000 euros par UC.
- Dans le cas d'un couple biactif avec 1 enfant (1,8 UC) un revenu de 3 000 euros par adulte correspond à un revenu de 3 333 euros par UC.
- Dans le cas d'un couple biactif avec 2 enfants (2,1 UC) un revenu de 3 000 euros par adulte correspond à un revenu de 2 857 euros par UC.
- Dans le cas d'une famille monoparentale avec 1 enfant (1,3 UC) un revenu de 3 000 euros par adulte correspond à un revenu de 2 308 euros par UC.
- Dans le cas d'une famille monoparentale avec 2 enfants (1,6 UC) un revenu de 3 000 euros par adulte correspond à un revenu de 1 875 euros par UC.

Revenus par UC pour un revenu de 3 000 euros par adulte selon la situation familiale

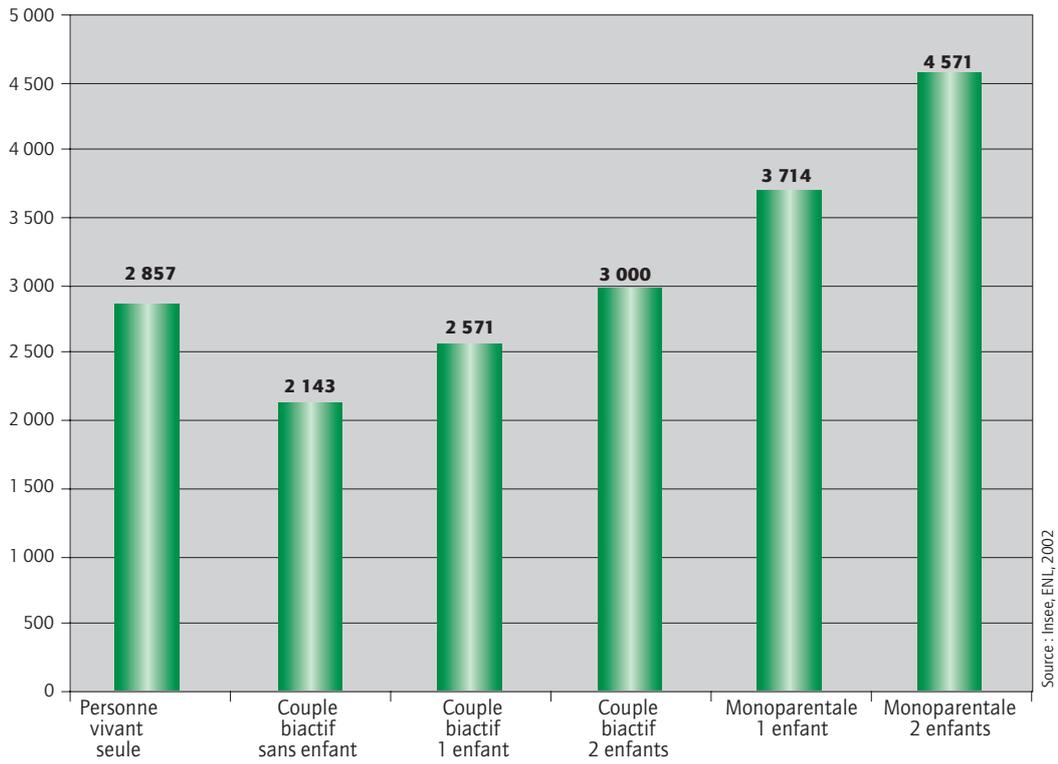


De manière à simplifier, on peut considérer qu'un ménage dont les revenus par UC sont de 2 857/2 860 euros (cas d'un couple avec 2 enfants dont les parents gagnent chacun 3 000 euros) appartient à la frange aisée de la population.

Selon la situation familiale, un tel niveau de revenu par UC correspond à un revenu de :

- 2 857 euros pour une personne vivant seule (1 UC),
- 2 143 euros par adulte pour un couple couple biactif (1,5 UC)
- 2 571 euros par adulte pour un couple biactif avec 1 enfant (1,8 UC)
- 3 000 euros par adulte pour un couple biactif avec 2 enfants (2,1 UC)
- 3 744 euros par adulte pour une famille monoparentale avec 1 enfant (1,3 UC)
- 4 571 euros par adulte pour une famille monoparentale avec 2 enfants (1,6 UC)

Revenu par adulte selon la situation familiale pour obtenir des revenus par UC de 2 857 euros



Annexe 3 : Principales données FILOCOM pour les ménages à revenus moyens en 2005 par arrondissement à Paris ou par département en petite couronne

Nombre de ménages par catégorie en 2005

| | Ménages modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|--------------------------------|------------------|--------------------------|----------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 2 243 | 4 176 | 3 047 |
| 2 ^e arrondissement | 3 829 | 5 348 | 3 094 |
| 3 ^e arrondissement | 5 387 | 8 767 | 5 564 |
| 4 ^e arrondissement | 4 053 | 7 318 | 5 030 |
| 5 ^e arrondissement | 6 626 | 13 423 | 9 281 |
| 6 ^e arrondissement | 4 108 | 8 630 | 9 634 |
| 7 ^e arrondissement | 4 453 | 10 210 | 12 512 |
| 8 ^e arrondissement | 3 173 | 6 903 | 8 218 |
| 9 ^e arrondissement | 8 056 | 14 396 | 8 650 |
| 10 ^e arrondissement | 16 419 | 22 769 | 7 730 |
| 11 ^e arrondissement | 25 688 | 40 445 | 14 764 |
| 12 ^e arrondissement | 17 544 | 39 040 | 14 954 |
| 13 ^e arrondissement | 26 045 | 44 414 | 14 089 |
| 14 ^e arrondissement | 16 922 | 35 508 | 15 950 |
| 15 ^e arrondissement | 24 529 | 59 668 | 32 613 |
| 16 ^e arrondissement | 12 947 | 27 879 | 34 104 |
| 17 ^e arrondissement | 20 903 | 38 157 | 22 927 |
| 18 ^e arrondissement | 38 501 | 47 342 | 13 065 |
| 19 ^e arrondissement | 33 441 | 38 830 | 9 025 |
| 20 ^e arrondissement | 34 285 | 47 106 | 10 736 |
| Total PARIS | 309 152 | 520 329 | 254 987 |

| | Ménages modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|------------------------------|------------------|--------------------------|----------------|
| Hauts-de-Seine | 173 811 | 353 141 | 133 116 |
| Seine-Saint-Denis | 254 127 | 269 532 | 28 464 |
| Val-de-marne | 165 981 | 296 855 | 61 503 |
| Total petite couronne | 593 919 | 919 528 | 223 083 |

Surface moyenne par catégorie en 2005

| en m ² | Ménages à revenus modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|--------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 38,9 | 48,5 | 73,0 |
| 2 ^e arrondissement | 33,2 | 43,3 | 64,8 |
| 3 ^e arrondissement | 37,3 | 46,7 | 68,5 |
| 4 ^e arrondissement | 40,0 | 48,7 | 70,8 |
| 5 ^e arrondissement | 37,0 | 48,5 | 71,5 |
| 6 ^e arrondissement | 41,7 | 53,5 | 84,8 |
| 7 ^e arrondissement | 47,7 | 58,9 | 102,0 |
| 8 ^e arrondissement | 50,8 | 64,3 | 107,2 |
| 9 ^e arrondissement | 38,4 | 52,9 | 80,0 |
| 10 ^e arrondissement | 37,5 | 49,0 | 68,6 |
| 11 ^e arrondissement | 36,5 | 46,0 | 65,0 |
| 12 ^e arrondissement | 42,3 | 50,9 | 69,3 |
| 13 ^e arrondissement | 46,0 | 53,0 | 68,7 |
| 14 ^e arrondissement | 44,1 | 50,4 | 68,3 |
| 15 ^e arrondissement | 43,1 | 50,9 | 70,2 |
| 16 ^e arrondissement | 53,8 | 66,2 | 107,2 |
| 17 ^e arrondissement | 41,2 | 52,0 | 85,2 |
| 18 ^e arrondissement | 38,2 | 44,9 | 60,3 |
| 19 ^e arrondissement | 49,4 | 54,4 | 69,2 |
| 20 ^e arrondissement | 45,3 | 51,8 | 68,2 |
| Total PARIS | 42,7 | 51,5 | 78,9 |

| en m ² | Ménages à revenus modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|-------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| Hauts-de-Seine | 52,9 | 61,1 | 88,6 |
| Seine-Saint-Denis | 58,5 | 66,0 | 88,0 |
| Val-de-marne | 57,7 | 66,3 | 92,2 |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI

Répartition des ménages à revenus moyens par tranche d'âge en 2005

| | moins de 30 ans | 30 à 39 ans | 40 à 59 ans | 60 à 74 ans | 75 ans et plus |
|--------------------------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 12,9 % | 25,4 % | 31,6 % | 17,3 % | 12,8 % |
| 2 ^e arrondissement | 17,1 % | 30,5 % | 30,8 % | 13,3 % | 8,3 % |
| 3 ^e arrondissement | 14,9 % | 28,8 % | 32,4 % | 14,6 % | 9,3 % |
| 4 ^e arrondissement | 12,9 % | 24,0 % | 32,7 % | 17,2 % | 13,2 % |
| 5 ^e arrondissement | 14,0 % | 20,7 % | 31,2 % | 17,9 % | 16,1 % |
| 6 ^e arrondissement | 12,8 % | 19,0 % | 29,1 % | 20,3 % | 18,8 % |
| 7 ^e arrondissement | 12,2 % | 18,9 % | 30,7 % | 18,8 % | 19,4 % |
| 8 ^e arrondissement | 11,8 % | 20,7 % | 36,1 % | 16,7 % | 14,7 % |
| 9 ^e arrondissement | 13,8 % | 25,5 % | 33,3 % | 15,5 % | 12,0 % |
| 10 ^e arrondissement | 14,0 % | 29,0 % | 34,3 % | 13,5 % | 9,2 % |
| 11 ^e arrondissement | 14,8 % | 29,0 % | 31,8 % | 14,1 % | 10,3 % |
| 12 ^e arrondissement | 12,6 % | 24,7 % | 33,1 % | 15,3 % | 14,3 % |
| 13 ^e arrondissement | 11,5 % | 21,7 % | 36,4 % | 17,5 % | 12,9 % |
| 14 ^e arrondissement | 12,9 % | 22,4 % | 33,1 % | 17,2 % | 14,4 % |
| 15 ^e arrondissement | 14,3 % | 23,0 % | 30,4 % | 16,6 % | 15,7 % |
| 16 ^e arrondissement | 8,9 % | 18,0 % | 32,8 % | 19,7 % | 20,7 % |
| 17 ^e arrondissement | 13,8 % | 23,8 % | 31,3 % | 15,9 % | 15,2 % |
| 18 ^e arrondissement | 12,3 % | 28,0 % | 33,6 % | 15,2 % | 11,0 % |
| 19 ^e arrondissement | 9,1 % | 24,0 % | 38,2 % | 17,2 % | 11,4 % |
| 20 ^e arrondissement | 10,2 % | 26,1 % | 37,0 % | 15,3 % | 11,4 % |
| Total PARIS | 12,5 % | 24,3 % | 33,5 % | 16,3 % | 13,4 % |

Composition des ménages à revenus moyens en 2005

| | couple sans enfant | autre type | famille monoparentale | personne seule |
|--------------------------------|--------------------|---------------|-----------------------|----------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 11,8 % | 27,7 % | 5,3 % | 55,2 % |
| 2 ^e arrondissement | 10,3 % | 27,1 % | 4,5 % | 58,1 % |
| 3 ^e arrondissement | 10,6 % | 26,5 % | 5,6 % | 57,3 % |
| 4 ^e arrondissement | 11,7 % | 28,3 % | 5,6 % | 54,5 % |
| 5 ^e arrondissement | 12,6 % | 28,8 % | 6,1 % | 52,5 % |
| 6 ^e arrondissement | 12,9 % | 28,3 % | 5,2 % | 53,6 % |
| 7 ^e arrondissement | 14,0 % | 29,8 % | 4,4 % | 51,8 % |
| 8 ^e arrondissement | 13,6 % | 36,8 % | 5,7 % | 43,9 % |
| 9 ^e arrondissement | 11,4 % | 31,2 % | 6,3 % | 51,2 % |
| 10 ^e arrondissement | 11,0 % | 30,9 % | 6,4 % | 51,8 % |
| 11 ^e arrondissement | 11,0 % | 27,4 % | 5,9 % | 55,7 % |
| 12 ^e arrondissement | 12,4 % | 29,9 % | 6,1 % | 51,6 % |
| 13 ^e arrondissement | 11,8 % | 32,1 % | 6,6 % | 49,5 % |
| 14 ^e arrondissement | 12,4 % | 29,5 % | 6,1 % | 51,9 % |
| 15 ^e arrondissement | 12,4 % | 28,5 % | 4,8 % | 54,4 % |
| 16 ^e arrondissement | 14,7 % | 33,1 % | 4,9 % | 47,3 % |
| 17 ^e arrondissement | 12,3 % | 29,6 % | 5,2 % | 52,9 % |
| 18 ^e arrondissement | 11,0 % | 27,5 % | 5,6 % | 55,9 % |
| 19 ^e arrondissement | 12,2 % | 34,3 % | 6,6 % | 47,0 % |
| 20 ^e arrondissement | 11,5 % | 30,9 % | 7,0 % | 50,6 % |
| Total PARIS | 12,0 % | 30,0 % | 5,8 % | 52,1 % |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI

Taille moyenne des ménages selon la catégorie en 2005

| | Ménages à revenus modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|--------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 1,7 | 1,8 | 1,9 |
| 2 ^e arrondissement | 2,1 | 1,7 | 1,9 |
| 3 ^e arrondissement | 1,9 | 1,8 | 2,0 |
| 4 ^e arrondissement | 1,8 | 1,8 | 2,0 |
| 5 ^e arrondissement | 1,7 | 1,9 | 2,1 |
| 6 ^e arrondissement | 1,7 | 1,9 | 2,2 |
| 7 ^e arrondissement | 1,7 | 1,9 | 2,3 |
| 8 ^e arrondissement | 1,9 | 2,2 | 2,4 |
| 9 ^e arrondissement | 1,9 | 1,9 | 2,2 |
| 10 ^e arrondissement | 2,5 | 1,9 | 2,0 |
| 11 ^e arrondissement | 2,2 | 1,8 | 2,0 |
| 12 ^e arrondissement | 2,1 | 1,9 | 2,1 |
| 13 ^e arrondissement | 2,4 | 1,9 | 2,0 |
| 14 ^e arrondissement | 2,1 | 1,9 | 2,1 |
| 15 ^e arrondissement | 2,0 | 1,8 | 2,0 |
| 16 ^e arrondissement | 1,9 | 2,1 | 2,3 |
| 17 ^e arrondissement | 2,1 | 1,9 | 2,2 |
| 18 ^e arrondissement | 2,5 | 1,7 | 1,9 |
| 19 ^e arrondissement | 3,1 | 2,0 | 2,1 |
| 20 ^e arrondissement | 2,7 | 1,9 | 2,0 |
| Total PARIS | 2,3 | 1,9 | 2,1 |

Surface disponible par personne selon la catégorie en 2005

| en m ² | Ménages à revenus modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|--------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 22,4 | 27,0 | 37,8 |
| 2 ^e arrondissement | 16,1 | 25,0 | 33,4 |
| 3 ^e arrondissement | 19,5 | 26,2 | 35,1 |
| 4 ^e arrondissement | 22,8 | 26,8 | 36,1 |
| 5 ^e arrondissement | 22,3 | 25,9 | 33,4 |
| 6 ^e arrondissement | 24,9 | 28,8 | 38,9 |
| 7 ^e arrondissement | 27,7 | 30,5 | 45,1 |
| 8 ^e arrondissement | 26,6 | 29,9 | 44,1 |
| 9 ^e arrondissement | 20,1 | 27,5 | 36,5 |
| 10 ^e arrondissement | 15,1 | 26,1 | 34,0 |
| 11 ^e arrondissement | 16,6 | 26,0 | 33,0 |
| 12 ^e arrondissement | 20,1 | 27,2 | 33,6 |
| 13 ^e arrondissement | 19,1 | 27,5 | 33,8 |
| 14 ^e arrondissement | 21,1 | 27,2 | 33,3 |
| 15 ^e arrondissement | 22,1 | 27,8 | 34,4 |
| 16 ^e arrondissement | 28,3 | 32,3 | 46,0 |
| 17 ^e arrondissement | 19,4 | 27,8 | 38,4 |
| 18 ^e arrondissement | 15,1 | 25,8 | 32,6 |
| 19 ^e arrondissement | 16,0 | 26,9 | 33,0 |
| 20 ^e arrondissement | 16,8 | 27,6 | 34,8 |
| Total PARIS | 18,4 | 27,4 | 37,4 |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI

Statut d'occupation des ménages des ménages à revenus moyens en 2005

| | autre | locataire HLM | locataire privé | propriétaire occupant |
|--------------------------------|--------------|---------------|-----------------|-----------------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 4,4 % | 3,4 % | 62,6 % | 29,7 % |
| 2 ^e arrondissement | 4,2 % | 3,3 % | 56,1 % | 36,4 % |
| 3 ^e arrondissement | 4,3 % | 6,6 % | 50,3 % | 38,7 % |
| 4 ^e arrondissement | 8,2 % | 7,1 % | 51,5 % | 33,2 % |
| 5 ^e arrondissement | 8,5 % | 11,6 % | 44,5 % | 35,4 % |
| 6 ^e arrondissement | 9,7 % | 3,9 % | 49,2 % | 37,1 % |
| 7 ^e arrondissement | 10,9 % | 1,2 % | 50,7 % | 37,3 % |
| 8 ^e arrondissement | 10,4 % | 4,0 % | 53,5 % | 32,0 % |
| 9 ^e arrondissement | 5,3 % | 3,7 % | 47,8 % | 43,2 % |
| 10 ^e arrondissement | 4,9 % | 11,1 % | 42,7 % | 41,4 % |
| 11 ^e arrondissement | 3,8 % | 11,1 % | 45,9 % | 39,2 % |
| 12 ^e arrondissement | 3,9 % | 22,0 % | 41,8 % | 32,4 % |
| 13 ^e arrondissement | 3,7 % | 42,2 % | 28,5 % | 25,5 % |
| 14 ^e arrondissement | 3,8 % | 27,4 % | 39,1 % | 29,8 % |
| 15 ^e arrondissement | 4,3 % | 15,2 % | 48,4 % | 32,1 % |
| 16 ^e arrondissement | 7,8 % | 10,5 % | 42,9 % | 38,8 % |
| 17 ^e arrondissement | 4,4 % | 18,1 % | 41,8 % | 35,8 % |
| 18 ^e arrondissement | 3,4 % | 13,1 % | 42,3 % | 41,1 % |
| 19 ^e arrondissement | 1,8 % | 32,5 % | 32,9 % | 32,8 % |
| 20 ^e arrondissement | 1,8 % | 31,5 % | 35,6 % | 31,1 % |
| Total PARIS | 4,4 % | 19,4 % | 41,8 % | 34,5 % |

Revenu annuel médian ucm selon la catégorie en 2005

| en euros | Ménages à revenus modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|--------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| 1 ^{er} arrondissement | 5 549 | 17 174 | 40 617 |
| 2 ^e arrondissement | 5 233 | 16 927 | 38 626 |
| 3 ^e arrondissement | 5 353 | 17 096 | 39 187 |
| 4 ^e arrondissement | 5 521 | 16 832 | 40 678 |
| 5 ^e arrondissement | 5 606 | 17 362 | 39 452 |
| 6 ^e arrondissement | 5 512 | 17 656 | 45 007 |
| 7 ^e arrondissement | 5 658 | 17 523 | 48 344 |
| 8 ^e arrondissement | 5 439 | 17 439 | 47 322 |
| 9 ^e arrondissement | 5 514 | 17 168 | 38 132 |
| 10 ^e arrondissement | 5 268 | 16 426 | 35 040 |
| 11 ^e arrondissement | 5 422 | 16 694 | 35 039 |
| 12 ^e arrondissement | 6 009 | 16 962 | 35 032 |
| 13 ^e arrondissement | 5 613 | 16 293 | 34 691 |
| 14 ^e arrondissement | 5 798 | 16 890 | 36 555 |
| 15 ^e arrondissement | 5 854 | 17 424 | 36 892 |
| 16 ^e arrondissement | 5 531 | 17 687 | 46 163 |
| 17 ^e arrondissement | 5 608 | 17 028 | 39 729 |
| 18 ^e arrondissement | 5 154 | 16 041 | 34 654 |
| 19 ^e arrondissement | 5 190 | 15 745 | 34 216 |
| 20 ^e arrondissement | 5 359 | 15 975 | 33 337 |
| Total PARIS | 5 472 | 16 717 | 38 113 |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI

Annexe 4 : Évolution des ménages à revenus moyens avec FILOCOM

Il a été tenté une analyse de l'évolution des ménages parisiens à revenus moyens à partir de FILOCOM sur la période 2001-2005. Toutefois les résultats font apparaître des incohérences temporelles dans les données et nous ont conduits à renoncer à présenter ces évolutions et à nous interroger à la fois sur la qualité de certaines données FILOCOM et sur la pertinence de la méthodologie retenue notamment pour l'indexation des revenus.

Il est exposé succinctement ici quelques-unes de nos interrogations.

Une rupture entre 2001 et 2003

La structure constatée en 2005 est proche de celle de 2003, mais diverge sensiblement de celle de 2001 où l'on ne compte que 44,9 % de ménages à revenus moyens et 24,0 % de ménages modestes mais 31,1 % de ménages aisés.

Structure des ménages en 2001, 2003 et 2005

| | Ménages à revenus modestes | Ménages à revenus moyens | Ménages aisés |
|---------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------|
| Filocom 2005 (année 2004) | 28,5 % | 48,0 % | 23,5 % |
| Filocom 2003 (année 2002) | 27,2 % | 48,5 % | 24,3 % |
| Filocom 2001 (année 2000) | 24,0 % | 44,9 % | 31,1 % |
| ENL 2002 (année 2001) | 28 % | 50 % | 22 % |

Sources : METATTM-Filocom d'après la DGI et ENL 2002

La méthode utilisée semble validée par les résultats obtenus en 2003 et 2005, très proches de ceux de l'enquête logement de 2002.

Pour 2001, les écarts de structure constatés conduisent à s'interroger sur la pertinence de l'indexation retenue uniformément pour l'évolution du revenu des ménages parisiens. Il apparaît en effet a posteriori que l'évolution du revenu par ucm d'après FILOCOM est inférieure à celle retenue :

- Évolution 2003-2001 7,2 % dans FILOCOM pour 10 % retenue,
- Évolution 2005-2003 2,0 % dans FILOCOM pour 4,9 % retenue.

Il faut par ailleurs garder à l'esprit l'amélioration dans le temps de la qualité du fichier FILOCOM qui peut introduire de légers biais d'une année sur l'autre. Les ménages sans revenu (donc non affectés à une classe) représentaient 0,5 % des ménages en 2001 et 10 fois moins en 2005.

Occupation du parc de résidences principales (en nombre de logements)

| | 2001 | 2003 | 2005 | évolution 2005-2001 | |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------------|--------------|
| | | | | en nombre | en % 2001 |
| Total personnes physiques | 1 065 725 | 1 082 062 | 1 084 951 | + 19 226 | + 1,8 |
| Revenu non connu | 5 709 | 4 843 | 483 | - 5 226 | - 91,5 |
| Ménages modestes | 254 440 | 293 109 | 309 152 | + 54 712 | + 21,5 |
| Ménages à revenus moyens | 475 788 | 522 890 | 520 329 | + 44 541 | + 9,4 |
| Ménages aisés | 329 788 | 261 220 | 254 987 | - 74 801 | - 22,7 |
| Personnes morales | nd | 47 891 | 43 790 | nd | nd |
| Ensemble des résidences principales | nd | 1 129 953 | 1 128 741 | nd | nd |

Source : METATTM-Filocom d'après la DGI - nd = non disponible

Le tableau ci-dessus fait apparaître d'importants transferts apparents ménages modestes ↔ ménages à revenus moyens et ménages à revenus moyens ↔ ménages aisés. Il est vraisemblable que l'indexation retenue en est partiellement responsable, en tirant les ménages vers le bas. Il

sera toutefois vu plus loin que des changements de catégories se sont aussi réalisés en quantité significative vers le haut. Par ailleurs, pourquoi le biais, similaire en valeur absolue sur les deux périodes, aurait-il eu un impact beaucoup plus fort sur la première que sur la deuxième ?

Pour tenter de comprendre les phénomènes en jeu, il a été analysé le passage des ménages à revenus moyens de 2001 aux ménages à revenus moyens de 2005 en segmentant la population selon les événements intervenus entre les deux dates.

Ces événements sont nombreux : déménagement et accueil d'un ménage d'une autre catégorie que le précédent, retrait ou mise sur le marché des résidences principales d'un logement, amélioration ou dégradation de la situation d'un ménage le faisant changer de catégorie (début de carrière, chômage, retraite...).

Ces événements sont récapitulés dans le tableau page suivante avec les flux correspondants.

Les principaux enseignements de ce tableau sont les suivants :

- Environ sept logements sur dix affectés aux ménages à revenus moyens en 2001 le sont toujours en 2005, que les occupants aient ou non changés ;
- Les déménagements sont dans de nombreux cas l'occasion d'accueillir un ménage d'une autre catégorie que l'occupant précédent ;
- Le changement de situation de revenus d'un ménage stable est aussi fréquent (15 % des cas).

Il résulte des considérations ci-dessus que la situation de ménage à revenus moyens (définie par une fourchette de revenus) n'est pas figée et que les franchissements de seuils sont fréquents, rendant les évolutions difficiles à interpréter. Le maintien en nombre des ménages parisiens à revenus moyens recouvre ainsi de nombreuses entrées-sorties aboutissant à un renouvellement d'une partie significative de cette population (environ 30 % en quatre ans).

L'approche par les CSP, en cataloguant les ménages de façon plus pérenne, permet de dégager des comportements et des styles de vie sur la partie des ménages « durablement » à revenus moyens mais a l'inconvénient d'éliminer une part importante de ménages de l'étude (ceux des CSP non considérées comme ménages à revenus moyens).

Flux de logements des ménages à revenus moyens entre 2001 et 2005

| Situation en 2001 | | | Situation en 2005 | | | | |
|--|---------|-------|--------------------------------------|--------|---|--------|--------|
| | Nombre | % | Revenu médian (€) | | Nombre | % | |
| Ménages à revenus moyens 2001 | | | | | | | |
| | 475 788 | 100,0 | | | | | |
| Sortants avec changement d'occupant | | | 13 330 | - | Sans revenus | 7 511 | 11,9 |
| | 62 957 | 13,2 | | 5 832 | Sous le seuil | 36 752 | 58,4 |
| | | | | 33 427 | Au dessus | 18 694 | 29,7 |
| Sortants sans changement d'occupant | | | 16 350 | - | Sans revenus | 1 322 | 2,0 |
| | 65 478 | 13,8 | | 7 147 | Sous le seuil | 39 282 | 60,0 |
| | | | | 31 751 | Au dessus | 24 874 | 38,0 |
| Sortants du parc de résidences principales | | | | | | | |
| | 5 299 | 1,1 | | | | | |
| Restants à revenus moyens (même ménage ou non) | | | nd | | Restants à revenus moyens (même ménage ou non) | | |
| | 342 054 | 71,9 | | | 342 054 | 65,7 | |
| | | | | | Entrants dans le parc de résidences principales | | |
| | | | 16 244 | | 11 850 | 2,3 | |
| Sans revenus | | | 16 522 | 15 999 | Entrants avec changement d'occupant | | |
| Sous le seuil | | | | 14 984 | | | |
| Au dessus | | | | 18 190 | | | 70 231 |
| Sans revenus | | | 17 374 | 16 244 | Entrants sans changement d'occupant | | |
| Sous le seuil | | | | 13 881 | | | |
| Au dessus | | | | 20 054 | | | 96 194 |
| | | | 16 717 | | 520 329 | 100,0 | |
| | | | Ménages à revenus moyens 2005 | | | | |

Source : METATM-Filocom d'après la DGI et calculs OLAP – nd = non disponible

Etude réalisée par :
Geneviève PRANDI, directrice des études économiques à l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)
Murielle ARSAC, Damien VALDANT, Audry JEAN-MARIE, Hélène JOINET (APUR)
Jean-Claude DRIANT, Professeur à l'Université Paris XII Créteil
Mathilde CORDIER, sociologue, étudiante à l'Université Paris XII Créteil

Cartographie : OLAP

LES CLASSES MOYENNES À PARIS

Comment définir les classes moyennes parisiennes et mieux connaître leurs conditions d'accès au logement à Paris ? Comment rendre compte de la diversité de statuts, de la pluralité de situations, de l'hétérogénéité des individus que l'on cherche à regrouper sous cette expression de classes moyennes ? Quels éléments fédérateurs prendre en compte : les revenus ? Les catégories socioprofessionnelles ? Le niveau de diplôme ? Le patrimoine ? L'implication des parents dans les stratégies scolaires de leurs enfants ? Le rapport à la culture ? Le rapport au politique ?...

Il y a une réelle difficulté à définir les classes moyennes que ce soit pour l'expert, le chercheur ou le sociologue. Le dilemme est le suivant : la simple approche statistique ne permet pas d'épouser la réalité fluctuante et hétérogène des classes moyennes ; mais dans le même temps, étudier une catégorie d'individus nécessite l'utilisation de critères et d'outils statistiques. Étudier les classes moyennes implique donc de faire des choix méthodologiques.

Ces choix sont dictés en grande partie par des critères de faisabilité c'est-à-dire par la disponibilité d'outils statistiques. La définition du groupe d'individus étudiés est déterminée par le croisement de données préexistantes (ici, l'enquête nationale sur le logement des ménages, le recensement de la population et le fichier des logements par commune dit FILOCOM).

Dans cette étude, deux indicateurs ont été pris en compte : les revenus d'une part et les catégories socio professionnelle (CSP) d'autre part, pour tenter d'approcher une certaine réalité des classes moyennes parisiennes.

Certes, cette approche en termes de revenus et de CSP ne permet pas de rendre compte de la diversité des situations à l'intérieur du groupe « classes moyennes ». Mais elle a le mérite de la lisibilité.

L'étude porte donc sur « les ménages à revenus moyens » et non sur « les classes moyennes ». Cette étude n'est pas l'étude définitive sur les classes moyennes et leur logement à Paris aujourd'hui mais elle n'en a pas moins de sens et de pertinence. Elle nous donne à voir les comportements et les pratiques concernant le logement des ménages à revenus moyens dans Paris. Ménages à revenus moyens, qui font partie indubitablement, pour la très grande majorité, de ce que le sens commun entend par « classes moyennes ».

Cette approche permet donc de donner une photographie précise du logement des ménages à revenus moyens parisiens et participe de ce fait, à la production de connaissances sur les classes moyennes parisiennes.